30664/A

L Lvm
18/5

By Nicolas Jouin

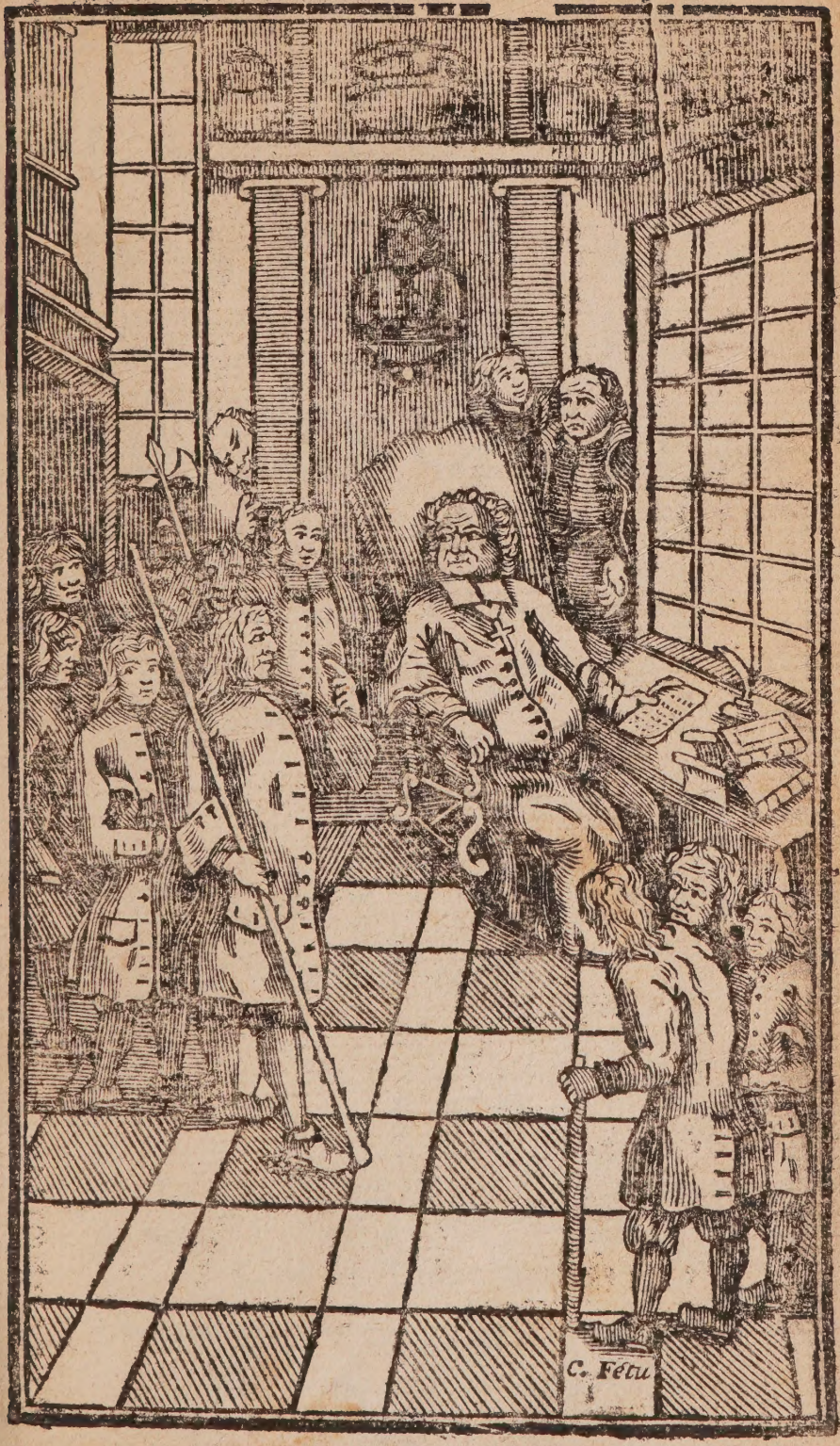
C. Fétu

64194

LES DEUX HARANGUES DES HABITANS DE LA PAROISSE DE SARCELLES,

A

MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE

DE PARIS,

ET

PHILOTANUS,

Revû & corrigé.

A AIX,

Chez JEAN-BAPTISTE GIRARD, ruë de Bret, à l'Enseigne du Herault, vis-à-vis le Tronc fleuri.

M, DCC. XXXI.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

EXPOSER un Ouvrage au jour, c'eſt lui faire dire en quelque ſorte au Public, jugez-moi : mais on peut dire des deux Ouvrages connus ſous le nom de *Sarcelles*, que le Public les a déja jugez, & qu'il a fait aſſez voir quel eſt ſon jugement par ſon ardeur à en tirer des copies ſans nombre, & à dévorer, pour ainſi dire, la mauvaiſe Edition qu'on en a donnée il y a quelques jours. On aſſûre qu'elle a été enlevée en un moment ; cependant elle fourmille de fautes : il y a une infinité de Vers imparfaits & corrompus, & il y en manque près de trois cens qui n'ont point paru dans les Copies manuſcrites. C'eſt ce qui a déterminé un Ami qui en avoit une Copie exacte, à la communiquer : c'eſt celle-là même qu'on donne au Public avec tout le ſoin que

méritent deux Ouvrages qui renferment tant d'esprit, & dans lesquels, à travers d'une naïveté rustique & champêtre, qu'on goûte malgré soi, l'on admire les traits brillans de la Vérité qui s'y montre à découvert. On est assûré que les Habitans de *Sarcelles* ne les désavouëront pas ; & qu'ils auront le plaisir de s'y reconnoître. Voici quel a été le sujet de cette premiere Harangue.

Sarcelles est un Village à quatre lieuës de Paris auprès d'Ecoüan. Lorsque Monseigneur de Vintimille vint prendre possession du Siege Archiepiscopal de Paris, cette Paroisse étoit gouvernée par un Desservant & un Vicaire, qui y avoient été mis par feu Monseigneur le Cardinal de Noailles. Ces deux excellens Ecclésiastiques y avoient fait & y faisoient encore de grands fruits par leurs Instructions & par leur vie édifiante. M. l'Archevêque fit bientôt voir que de tels Ministres n'étoient pas de son goût : le refus qu'ils firent d'accepter la Cons-

ſtitution *Unigenitus* lui parut un motif ſuffiſant pour les priver de l'exercice des fonctions du ſaint Miniſtere. *a* Il mit à leur place les deux rares perſonnages dont les Habitans font le portrait dans cette premiere Harangue. Quelque ſurprenant que paroiſſe celui du Vicaire, il eſt dans le naturel. C'eſt dommage que M. de Vintimille n'ait pas trouvé des Deſſervans dans toutes les Paroiſſes; il eſt plus que vraiſemblable qu'il n'en auroit guères laiſſé en place. On en peut juger par le zèle qu'il a fait voir à l'ègard de la Paroiſſe d'Aniere & de quelques autres; mais ſur-tout par l'interdit d'un nombre infini d'excellens Prédicateurs, de zélez Confeſſeurs; & par l'exil de Meſſieurs les Curez de S. Etienne du Mont, de S. Médard, de S. Barthelemy & de la Vilette, qu'il a traitez & ſait traiter comme de ſimples Deſſervans, ſans reſpecter le Droit Divin qui les lui avoit aſſociez pour *b* ſes

a Au mois de Décembre 1729.
b Pontifical Rom.

Freres, *a* ſes Coopérateurs, *b* ſes Collégues, *c* ſon Conſeil, *d* les Aſſeſſeurs de ſon Tribunal pour former avec eux *e* ce Presbytere ſi vénérable à nos Peres, *f* pour recevoir leurs avis & juger *g* avec eux les différens qui auroient quelque difficulté.

a Pontifical Rom.

b Concile d'Illyrie an. 375. Concile de Neocéſarée ân. 315.

c Synode d'Auſbourg, l'an 1548. Synode de Bordeaux, *ch.* 5.

d *Conſt. Apoſt. Concil. Trident.* Seſſ. 24. ch. 12.

e Ignace d'Antioche, *Epiſt. ad Trab.*

f Alexandre, Evêque d'Aléxandrie.

g Concil. Rom. ſous S. Gregoire le Grand. Concil. Rom. ſous Zacharie en 745. &c.

PREMIERE HARANGUE
DES HABITANS
DE LA PAROISSE
DE SARCELLES
A
MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS.

BONJOUR, Monſigneur Ventremille !
Je ſommes venus à la Ville
Gaillards & diſpos Guieu-marci.
Vous vous portez fort bian auſſi,
Comme an voit à votre frimouze
Qu'an prendroit pour une talmouze :
C'a nous fait un fort grand plaiſir,
De voüar comme ça réüſſir
Ceux qu'ont ſoin de vous faire vivre.
Que le bon Guieu donc les délivre
De tout mal, & de tout ennui,
Car an en a bian aujourd'hui.

Notre bon Roi, que Guieu mainquienne,
Eſt un bon Maître, mais morguienne
Il a de bian mauvais Valets,
Qui tarabuſtont ſes Sujets
Par mille & mille mangeries,
Comme Loups dans des Bargeries.
Mais vous n'avez que faire à ça,
Comme diſoit Sancho-Pança.
Les Egliſiers ſe ſoucionſ guère
Si d'autres ſont dans la miſere,
Parnan qu'ils en ayont aſſez.
Quand ils ſont tretous ramaſſez,
Il faut voüar comme les bons Drôles
Font la vie & joüont leux rôles.
Vartiguié ne font-ils pas bian,
Ayant le tems & le moyan?
Si, comme eux, j'étions auſſi Prêtres,
Je ne ſeriemmes pas plus traîtres
A notre corps, qu'ils ne le ſont,
Et je feriemmes comme ils font.
Vous ne ſçavez pas palſanguienne,
Monſigneur, ce qui nous ameine?
Je venons tretous en troupiau,
Pour vous ôter notre chapiau,
Et vous dire, ne vous déplaiſe,
Que vous nous avez fait bian aiſe,
En nous ôtant notre Curé.
Il étoit toûrjours entarré
Comme un Renard dans ſa tagniere.
Mathureinne ſa Chambriere

Ne le

Nele voyoit le plus ſouvent,
Que comme an voit un Revenant
Par-ci par-là. Dans le village
Il étoit comme un vras ſauvage :
Bonjour ſtici, bonjour ſtilà ;
Ah ! maître *a* Claude, vous vela !
Comment vous va ? Votre famille?
Catho votre petite fille ?
Colin votre petit garçon?
Appreunnont-ils bian leux leçon ?
Craignont-ils Guieu ? ſout-ils bian ſages ?
Ou d'autres ſemblables ramages.
Quand il s'étoit bian enquêté
De ci, de ça; de tout côté
An le voïoit ſans camarades
Se pourmener cheux ces malades ;
Rôder de maiſon en maiſon
Comme un Soudar en garniſon :
Mais au guiantre s'il a fait maine
De nous jamais payer chopeine !
Quand j'alliemmes dans ſa maiſon,
Il alloit ly-même au poinçon ;
Alloit ly-même à ſon aurmoire ;
Falloit tourjours manger, ou boire,
(Je ne ſçaurions dire autrement)
Mais par la ſanguienne comment ?
J'avions-t-il bû quatre au cinq varres ?
Falloit retorner à nos tarres,

a Claude Fetu dont il eſt parlé dans la ſeconde Harangue.

Si tôt que j'étions en himeur.
Vous ſçavez fort bian, Monſigneur,
Que c'eſt pas là faire la vie.
Quand queuque gros Monſieur vous prie
D'aller manger de ſes ragouts,
Ou bian qu'il viant dîner cheux vous,
Parla ſanguienne an fait bombance;
An gauſſe, an ſe remplit la pance;
An mange, an boit *tanquan Sponſus*,
Juſqu'à tant qu'an n'en peuſſe plus.
Tenez, nous autres de village
J'umons mieux un brin de fromage,
Aveucque du pain pour un ſoû,
Et boire du vin notre ſoû,
Que d'avoüar une ſi grand'chere.
Jaquelaine notre Bouchère
Ne gagne pas trop aveuc nous.
Ce n'eſt pas, Meſſieurs, comme vous;
Il vous faut cent ſortes de viandes
Tretoutes faines, & friandes:
Poullets, Becaſſes, Pardriaux,
Aveuc cent mille engigorniaux;
Sauces, coulis, Truffes, Muſcades,
Champaignons, Morilles, poüavrades:
Et pis des vins de tous pays,
Et pis Rataffiats, Roſſolis,
Et pis mille autres guiableries.
C'eſt-là de bonnes ſoûleries!
Vramment je voudrins bian tretous
Que vous ſayais Curé cheux nous,

Ou bian queuqu'un qui vous reſſemble ;
Je nous dévartirions enſemble !
Je boirions comme des pardus ;
J'irions à la Meſſe, & pis plus !
Mataines ne ſont point des vôtres ?
C'eſt de la beſogne pour d'autres ?
Vêpres vous voyont rarement,
Et pour la fremme ſeulement ?
Vous ne ſarmonnez de la vie ?
Votre Chaire ſeroit moiſie,
Si d'autres ne montiont dedans ?
Monſigneur, velà de nos gens.
Ah ! vous ſeriais bian notre affaire !
Car morguienne je n'umons guère
Ces gens qui du ſoüar au matin
Sont en Chaire, ou bian au Lutrin.
Tenez, Monſigneur Ventremille,
Pour dire en un mot comme en mille,
Ce Curé que votre bonté
Nous a depis ſix moüas ôté,
Etoit un Antechriſt ſus tarre.
Il faiſoit ſans ceſſe la guiarre
A ces filles, à ces garçons ;
Il prêchoit contre les chanſons,
Contre les danſes, les veillées,
Contre toutes les aſſemblées ;
Si bian que le Menétrier
Avoit oubelié ſon méquier.
Toutes ces guiantres de fumèlles
Faiſiont jarniguié les cruèles ;

A force d'entendre prêcher,
An n'oſoit plus en approcher.
Un biau jour le gars à Guillaume,
Venant de ramaſſer du chaume,
Rencontrit la fille à Martin;
Il voulit ly prendre la main,
Mettre ſon muſiau ſus ſa jouë,
Enfin joüer comme l'an jouë,
Quand l'an trouve ces oyſiaux-là.
Mais qu'arrivit-il de cela?
Ma droleſſe, ſans votre grace,
Ly flanquit ſon poing ſus la face,
Ly diſant, quien; velà pour toy;
Revians-y cor; par la morgoy,
Si tu t'y frottes d'avantage,
Je t'arracheray le viſage.
Si bian que le pauvre garçon
S'en revenit à la maiſon,
La gueule toute balaffrée
Par cette petite ſucrée.
Velà le biau fruit des leçons,
Des biaux prônes, des biaux ſarmons
De ce Curé, dont votre grace
A débarraſſé la Paroüaſſe.
Vous ſçavez bian que les Vachers,
Les Bargeres, & les Bargers
Vont fredonnant des Chanſonnettes
Qui parlont d'amours, d'amourettes?
An eſt gay quand l'an oit cela?
Point du tout; ce biau Curé-là

Leur

Leux faiſoit chanter des Muſiques
Que nos gens appelliont Cantiques.
C'étoit une grande piquié !
An gu'entendoit pas la moiquié.
Cela n'alloit point en cadence ,
Comme cela va quand l'an danſe.
Oh ! Guieu-marci pour à préſent ,
Tout cela va bian autrement !
Ces Garçonniaux , & ces Fumelles
Ont apprins des chanſons nouvelles.
Ça parle de baiſers , d'oyſiaux ,
De Chiens, de Moutons , & d'Ormiaux.
Tout cela s'entend a marveille ,
Où faudroit n'ovoüar point d'oreille.
C'eſt à vous pourtant , Monſigneur ,
Qu'il en faut rendre tout l'honneur ;
Car ſans vous par la vartiguienne ,
Je ſerions dans la même peine ,
Et j'aurions core le Curé ,
Dont le Pays eſt délivré.
Le Nouviau que j'avons , ah ! Dame !
Eſt , an peut dire , une bonne ame !
Jarni ! vous nous l'avez choüaſi
En amy , qui s'appelle ! auſſi
J'en avons grande ſouvenance.
Mon Guieu ! qu'il a balle loquence ,
Quand il chante *per omnia* !
Morguienne il mettroit à *quia*
Tous les Docteurs de la Sorbonne ,
De la magniere qu'il fredonne !

Vartiguié c'eſt un Compagnon
Qui n'epélle pas ſa leçon !
Oh ! C'eſt ſtilà qui ſçait bian luire !
Ce n'eſt pas un bruleux de cire ;
Sa Méſſe il a plûtôt trouſſé,
Que l'autre n'avoit commencé.
Il eſt encore bian habile,
Quand c'eſt qu'il nous luit l'Evangile !
Morguienne il va d'un ſi grand trot,
Que l'an n'en entend pas un mot.
Auparavant c'étoit le Prône,
Et pis un Sarmon long d'une aune.
An ne ſçavoit quand c'étoit tout ;
An ne voyoit jamais le bout
De tous les gaudés de notre autre.
Mateines, Salut, Patenôtte,
Cathechime ; que ſçai-je enfin ?
Tantia qu'ignavoit point de fin.
Mais aveuc ſticy j'en ſons quitte
Pour la Meſſe, qu'eſt bian tôt dite.
Après ça j'allons, je venons,
Je ſommes ce que je voulons.
Ces Garçons aveuc ces Fumelles
Ailont danſer des Ritornelles ;
Et nous, qui ne ſons plus ſi fous ;
J'allons boire comme des trous.
Il n'y trouve pas à redire,
Au conraire ça le fait rire.
Ailons, s'en va-t-il à nos gens ;
Dévartiſſez-vous, mes Enfans,

Et faites tout ce qu'il vous ſemble ;
Mais n'ayez point de brits enſemble ;
Car, Monſigneur, il ne veut pas
Qu'an vive comme chiens & chats ;
C'eſt tout ce qu'il nous recommande.
Au demeurant (que Guieu ly rende)
C'eſt un brave Homme, ſans façons,
Qui veut tout ce que je voulons.
Mais morguié Monſieur le Vicaire,
Le paſſe cor ! C'eſt un Compere
Qui boute tout le monde en train.
Il prend ces Filles par la main ;
Leux fait faire la piroüette,
Leux fait char le cul ſus l'harbette ;
Et pis de rire comme un fou ;
Et pis nous je rions itou.
Quand an eſt-là, que l'an convarſe,
Il dit des mots à la travarſe
Aux Filles qui les font rougir ;
Et le tout pour ſe dévartir.
C,a ne déchire, ni ne bleſſe ;
Ce n'eſt que pour leux faire piéce.
Car il n'a nan plus de fiarté,
Et nan plus de méchanceté,
Qu'un enfant quand il viant au monde.
Jamais ne jure, ni ne gronde,
A moins qu'il n'ait plus de raiſon,
Car il boit le pauvre Garçon.
Dame alors il ſacre, il renie !
(*a*) L'autre jour dans la Sacriſtie

a Voyez les Nouv. Ecl. du 25. Juillet 1730.

Il ſe battit comme un Dragon ;
Et ça pour un oüi, pour un non.
Il faudroit faire un grand libelle,
Pour dire comment la querelle
En un ſi ſaint glieu s'émouvit.
An fut tout ébahi, qu'an vit
Un Marguillier & le Vicaire,
Se torcher près du Sanctuaire.
L'un attrapit un Rituel,
L'autre s'emparit d'un Miſſel,
Pis du bâton de la Bagniere,
Pis ſe prinrent à la crigniere.
Sans que notre Curé vint-là,
Qui boutit entr'eux les hola
An auroit vû bian du tapage ;
Mais l'an faiſit finir l'orage,
Et tout compté, tout rabatu,
Ignût qu'un chapiau de pardu :
Encor, comme dit l'Ecriture,
Fut-il retrouvé. La gloſure
A là-deſſus bian fait du train ;
Mais il faut excuſer le vin :
Falloit qu'il ût bû le pauvre Homme.
Chacun ſçait dans ce tems-là comme
An ne ſçait pas ce que l'an fait.
Igna parſonne de parfait.
Il boit, il a le mot pour rire ?
C,a vaut cor mieux que faire pire.
Quand il viant pour les Sacremens,
S'il trouve-là de bons Vivans,

Sans façons il ſe boute à table.
An dit queuque conte agreiable:
Il commence, un autre pourſuit,
Pis en velà juſqu'à mainnuit.
Des gens diſiont dans la Paroüaſſe;
Que, quand vous ſeriais en la place
De Monſigneur le *a* Cardinal,
Vous feriais par-tout bian du mal:
Qu'an vous varroit bian tôt défaire
Ce qu'avoit fait votre Confrere;
Qu'an varroit bian du changement.
C,a n'eſt-il pas bian étonnant?
Quand j'entrons nous dans une Farme;
Soit à long bail, ſoit pour un tarme,
Parguié je ſemons, je plantons,
J'ôtons, je boutons, je changeons.
Ici c'étoit un pâturage?
Je le boutons en labourage;
L'a c'étoit un orme, un pregnier?
J'y plantons, un chêne, un pommier;
Comme il nous viant en fantaſie,
Sans prendre aucunement copie
Sur ce que notre devancier
Faiſoit, quand il étoit Farmier.
Parguié ſi nous gens de village
Joüiſſons d'un tel avantage,
Pourquoi des Signeurs comme vous
Auriont-ils moins de droit que nous?

a De Noailles.

Ne faut-il pas faire connaître
A tout le moins qu'an eſt le Maître ?
Chacun doit ſçavoüar ſon méquier.
Un Evêque, c'eſt un Farmier,
Et ſa Farme c'eſt ſon Egliſe
Que chacun gouvarne à ſa guiſe.
Les Curés ſont les Sarviteurs,
Qui devont ſe faire aux himeurs
De ceux dont ils font la beſogne.
L'Evêque coupe, taille, rogne ?
Il veut mettre ſa tarre en pré ?
Ce n'eſt morguié pas au Curé
A vouloüar corriger ſon Théme,
Ni cüeillir le blé quand il ſéme.
Je n'avons pas grand entregent,
Mais je voyons bian ſtenpendant
La cauſe de bian des affaires,
Qui paroiſſont tout à fait claires,
Lorſque l'an veut ſous ſon chapiau
Y ruminer dans ſon çarviau.
An dit qu'il eſt venu de Rome
çartaine Dame que l'an nomme
La Conſtruction *vnigentrus*,
Qui n'avoit pas grands revenus,
Aveuc Monſigneur ſon Compere
Qu'an appelle le Famulaire.
Notre Saint Pere ne pouvant
Les équipper à l'avenant
De leux rang, & de leux naiſſance,
Leux dit ; allez-vous-en en France.

Vous trouverez de braves Gens,
Qui vous feront en peu de tems
Avoüar bon train, bon équipage.
D'abord ce ne ſera qu'un Page,
Ou bian peut-être moins encor;
Mais vous ſerez tout couſûs d'or,
Si tôt qu'an ſçaura qui vous êtes.
J'ai là-bas des Troupes ſecrètes,
Qui n'ont ni varge, ni bâton;
Mais qu'en font plus qne le canon
De tous les Princes de la Tarre.
Alles feront pour vous la guiarre;
Alles mettront tout à vos piéz,
Et ſans que vous vous en mêliez.
Vous ſerez ébahis vous-mêmes
De voüar les Portes-diadêmes
Vous faire honorer dans leux Cour;
Et vous protèger à leux tour.
Quand vous n'aurez plus rian à craindre,
Qu'il ne faudra plus vous contraindre,
Alors vous ſongerez à moi,
Et vous mainquiendrez que le Roy
Ne quient que de moi ſa Couronne,
Que je l'ôte que je la donne
A qui je veux, à qui meplait....
Ly-même rendra queuque *a* Arrêt,
Que mes Gens ſçauront ly ſurprendre;
Par lequeul, ſans y mal entendre,

a Déclaration du 24. Mars 1730.

Il ſera lié, garoté.
Pis ſus cela ma Sainteté
Venant à l'appui de la boule,
Jettera dans un nouviau moule
a Un Saint qui ne l'a brin été :
Qui comme moi fut entêté
De l'Autorité diſpotique ;
Qui dans le païs Gearmanique
A plus fait pleuvoüar en Enfar
D'Ames, que le grand Lucifar
N'en entrainit dans les abîmes,
Et qui, pour ſes inormes crîmes,
Gargoüille au fond du grand Cuvier,
A moins qu'au grand Penitencier
Il n'ait été ; je le deſire ;
Mais au moins, du but ou j'aſpire
Ce ſera-là le fondement.
Les Peuples ſe diront ; comment ?
De ce Pape an chomme la Fête,
Pour avoüar deſſacré la tête
D'un haut, d'un piſſant *b* Empereur !
Il goute l'éternel Bonheur,
Pour avoüar aïeu le courage
(Quoi qu'aveuc biaucoup de carnage)
D'ôter le ſcèptre de la main
D'un légitime Souverain !
Oh ! faut donc qu'aveuc ſa Quiare
Le Pape ſoit un Guieu ſus Tarre !

a Le Pape Gregoire VII.
b L'Empereur Henry IV.

Tels

Tels ſeront leux raiſonnemens.
Il eſt vrai que les Parlemens
Clabauderont, & feront rage;
Mais ayez tourjours bon courage;
Mes Sarviteurs & mes Vaſſaux
Sçauront repouſſer leux aſſauts,
Sans ſeulement groüiller de place.
Ils ſembleront plus froids que glace;
Tandis que par des Soutarrains
Ils ſçauront viſer à leux fins,
Et ne lâcheront jamais prinze,
Qu'à la fin de leux entreprinze.
Allez donc, mes pauvres Enfans;
Je me repoſe ſus mes Gens.
Il n'eſt point de recoin en France,
Où je n'en aye en abondance;
De Moyans, de Petits, de Grands,
De Violèts, de Noüars, de Blancs:
Les uns revêtus d'écarlate,
Les autres trainans la Savate;
Ceux-ci bon Caroſſe roulans,
Ceux-là de leux pié cheminans;
D'autres bian chargés de cuiſaine,
D'autres mangés par la varmaine.
J'en ay de Raſés, de Barbus,
J'en ay de Cornus, de Pointus.
Enfin j'en ay de toute eſpèce,
Qui font mille tours de ſouplèſſe,
Pour me ſarvir à qui mieux mieux.
Si tôt que je torne les yeux,

Ils ſont tretous ſus le qui-vive ;
Pour empêcher qu'il ne m'arrive
Queuque ſurprinze, ou queuque échec.
Je les meine tous par le bec ;
Je les torne, je les ratorne,
Comme Viaux qu'an quient par la corne.
Ne vous figurez pas pourtant,
Qu'il m'en coûte biaucoup d'argent,
Que je faſſe groſſe dépenſe,
Pour fournir à la ſubſiſtance
De tant de Soudars, d'Officiers.
Point du tout; tous ces Ouvriers
Vivont aux dépens de la France,
Laqueulle, tandis que je danſe
Menüets, gavotes, rigaudons,
Paye là-bas les violons.
An dit, point d'argent, point de Suiſſe :
Mais tretous ſont à mon ſarvice,
Sans qu'il m'en coûte un Carolus ;
Ou ſi queuque Gros tout au plus
Me talonne, & me fait inſtance,
Pour avoüar queuque récompenſe,
Qu'il faſſe bian le pié de viau,
J'en ſis quitte pour un Chapiau,
Et l'habiller de mes Livrées
Qui de ly ſont fort révèrées.
Les Premiers de ces grands Nigauds
Etiont autrefois mes égaux ;
J'allions de pair, j'étions Confreres ;
Même méquier, mêmes affaires ;

Je n'étois que l'Aîné d'entr'eux.
Lorſque queuque point épineux
Cauſoit queuques remumenages,
Falloit ramaſſer leux ſuffrages;
L'an n'avoit d'égard pour aucun,
Tout ſe décidoit en commun.
Mais aujourd'hui je ſis leux Juge;
S'il arrive queuque grabuge,
Ils s'en rapportont tous à moi,
Et ma volonté fait leux loi:
Aujourd'hui je ſis infaillible;
Ce qui de ſoi n'eſt que plauſible,
Quand ma bouche la proferé,
Pluſque l'Evangile eſt ſacré.
Allez encore un coup en France
Etendre ma Toute-piſſance
Sus les Peuples & ſus leux Roi;
Car c'eſt-là ſeulement pourquoi
Je vous fais faire ce voïage.
Vous voyez que votre appanage
Ne ſera pas des plus petits.
Ayant la clef du Paradis,
Que j'en fais comme de mon Louvre,
Que je le frame, que je l'ouvre
A qui me plaît, à qui je veux;
J'ouvrirai la porte à tous ceux
Qui vous feront bonne accüeillance,
Qui vous porteront révérence,
Et qui cheux eux vous recevront.
Oui tout de gaud ils entreront

Sans trouver nulle reſiſtance ;
Même ſans faire pénitence,
Et même ſans aimer un brin
Ny le bon Guieu, ni leux Prochain.
Par là chacun d'eux, quoiqu'il faſſe,
Aura tourjours aſſez de grace
Pour faire le bian qu'il voudra,
Piſque ſi peu faire en faudra.
Je rendray pour eux l'Evangile
Si doux, ſi commode & facile,
Que ni parjures, ni ſarmens,
Ny colères, ni juremens,
Ny vengeances, ni haingeries,
Ny cent mille autres drôleries
N'empêcheront aucunement
Qu'il n'entront dans le Firmament.
Et pour qu'ils n'ayont rian à dire,
Je leux déffendrai de le luire;
Car s'ils boutiont le nez dedans,
Ils pourriont croire que je mens.
Englieu que ceux (gn'en aura guère)
Qui vous torneront le darrière,
Qui de vous feront peu de cas,
Ou qui ne vous recevront pas,
Rencontreront mêmes èpeines,
Mêmes travaux, & mêmes peines,
Que l'an rencontroit ci-devant,
Sans le moindre adouciſſement.
Enfin, pour vous le faire entendre
En un mot, ſans vous faire attendre,

Leux faudra faire, ſi leux plaît;
L'Evangile tout comme il eſt.
Velà ce que j'ons oüi dire
Par des Gens qui ſçavont bian luire;
Pis là deſſus j'ons raiſonné,
J'ons dit; faut plus être étonné,
Si Monſigneur de Ventremille,
Qui ſçait ſus ſon daigt l'Evangile,
A chaſſé notre ancian Curé,
Que Piarre, & *a* Claude ont tant pleuré;
C'eſt que c'étoit un Janſiniſte,
Et qu'il a dit, Guieu vous aſſiſte,
Quand cheux ly ces Gens ont été
De la part de ſa Sainteté.
Il a fait une balle avance!
Il n'a point gagné l'indulgence,
Qu'il n'auroit pas manqué d'avoüar,
S'il ût voulu les recevoüar.
Vrament ſans votre vigilance,
(A qui Guieu baille récompenſe)
Il nous ût mins dans de biaux draps,
Et j'aurions été dans ſon cas.
Il ût donc core fallu ſuivre
Mot pour mot ce que dit le *b* Livre
De Monſigneur le Cardinal?
Nannain, nannain. Que l'animal

a Claude Fetu. Voyez la ſeconde harangue.
b Les heures de Monſeigneur le Cardinal de Noailles.

Aille courir la pretantainne.
S'il veut ſe bailler tant de peine,
Faire ſon ſalut en ſüant,
Quand an peut le faire en joüant,
Je ne ſons pas ſi fous nous autres.
An n'eſt plus au tems des Apôtres ;
An n'avoit pas dans ce tems-là
Les Papes qu'à préſent l'an a.
An n'avoit pas trouvé le ſtile
De rendre le ſalut facile ;
Mais plus an exarce un méquier,
Plus an eſt habile ouvrier.
Tous les jours en tout l'an s'aiguiſe,
L'an rafaine, l'an ſubtiliſe ;
Partant plus j'irons en avant,
Plus un Pape ſera ſçavant.
Le Curé que j'ons à cette heure
A la çarvèlle bian milleure !
Dès que cette Dame a paru,
An devant d'alle il a couru,
Auſſi bian que notre Vicaire ;
Ont fait bonne maine, & grand' chère
A la Princeſſe. Dame auſſi
Ils ſe baillont bon branle ici,
Et ſans ſcrupule. Une indulgence
Comme celle-là, pour la France
Eſt une balle invention !
Mais ſans votre protection,
Je ne l'aurions jamais aïeuë ;
Ah ! pour nous alle étoit parduë,

Et la Paroüaſſe abſolument
N'en ût tâté que d'une dent !
Auſſi, Monſigneur Ventremille,
Je ſommes venus à la ville,
Comme j'avons dit, en troupiau,
Pour vous ôter notre chapiau,
Et vous faire la révérence,
Priant Guieu qu'il vous récompenſe,
Auſſi bian que ſa Sainteté,
Comme vous l'avez merité.

Fin de la Premiere Harangue.

AVERTISSEMENT.

TOUS les fàits qu'on a réünis pour peindre les Jeſuites dans cette ſeconde *Sarcelle*, ſont ſi ſurprenans, qu'on aura peut-être peine à les croire. On prie ceux qui pourroient avoir quelque ſcrupule là-deſſus, de vouloir bien examiner & vérifier les Notes qu'on y a jointes, & ſur tout l'édifiante Lettre de Monſeigneur le Cardinal de Tournon, qu'on a imprimée à la fin. Cette Lettre eſt eſtimée digne des tems Apoſtoliques. Elle fera connoître & le ſaint Cardinal qui l'a écrite pour conſoler ſon Collègue perſécuté par les Jeſuites, & les Jeſuites qui devinrent enſuite les Accuſateurs, les Geoliers & les Bourreaux de cet illuſtre Témoin de la Religion de JESUS-CHRIST.

LES HABITANS DE SARCELLES DESABUSEZ AU SUJET DE LA CONSTITUTION *UNIGENITUS*.

DEUXIÈME HARANGUE A MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

HE' BIAN ! Monſigneur Ventremille,
Nous revelà core à la Ville ;
Tourjours diſpos, ligers d'argent !
Si vous ſçaviais queuque comment,
Ou queuque bonne manigance,
[A cauſe de la connoiſſance,]

Pour nous faire avoüar plus d'écus
Que je n'en ons, je ſerions plus
Endimanchés que je ne ſommes,
Et boirions plus que je ne ſommes.
An dit que vous avez trouvé,
Dès que vous êtes arrivé,
C,artain *a* ſecret, dont la reſſource
Fait marveille pour votre Bourſe.
J'ons oüi dire à de nos Gens,
Que ça vous valoit tous les ans
Plus qu'une bonne Métarie.
Vive ceux qu'ont de l'induſtrie!
An dit que c'eſt un vras Pérou.
Morguié ſi vous pouviais itou
Faire pour nous queuque trouvaille,
J'aurions de quoi payer la Taille;
Je ſerions gros Monſieux auſſi,
Et je vous dirions grand-marci.
Quand vous aurez payé vos dettes,
Que vos affaires ſeront nettes;
[Ce qui ne ſera pas demain,]
Parguié ruminez-y un brin.
Pourtant ne croyez pas morguienne,
Que ce ſoit ça qui nous ameine.

a Tarif affiché au Secrétariat de l'Archevêché pour tous les Actes qui ſe délivroient gratuitement ſous Monſeigneur le Cardinal de Noailles, comme renouvèllement de permiſſions des Chapèlles domeſtiques, *Viſa* des Benefices, *&c.*

De cette Dame *Unigentrus*
Dont l'an prônoit tant les vartus ?
Morguienne an auroit peine à croire
Tout ce qu'an dit de ſon Hiſtoire.
Après ça faut par ſaint Lubin,
Que le Guiable ſoit bian malin !
C'étoit, à ce qu'an diſoit d'elle,
Uue Sainte ſus une pèlle,
Qui ne pouvoit voüar un chapiau,
Qui ne ſçavoit pas troubler gliau :
C'étoit une Sainte Mitouche,
Qui faiſoit la petite bouche ;
Qui devoit tant de bians cauſer,
Et qu'an alloit canoniſer.
Ce n'eſt plus ça par la marguienne ;
C'eſt à préſent une Vaurienne,
(Comme na guère j'ons apprins,)
Qui rôde par les grands chemins ;
Qui va de Royaume en Royaume ;
Qui les Grands, & Petits empaume,
Et qui promet à toute main
Bian plus de Beurre, que de Pain.
C'eſt une Chienne de Coureuſe,
Une Boüamiane, une Affronteuſe,
Qui ſe dit de grande maiſon,
Et qui n'eſt qu'une Saliſſon.
Maugré cela, cette Sorcière,
Par çartains tours de geubecière,
Enſorcèlle ſi bian chacun,
Qu'an n'en voit quaſiment aucun,

Qui

Ce que je vous en avons dit,
N'eſt que par magnière d'aquit.
Il ne faut pas que ça vous fâche,
Vous ſçavez bian que chacun tâche
De parler pour ſoi tant qu'il peut,
Et que n'attrappe pas qui veut.
Igna bian des Gens par le monde,
Aveuque leux parruque blonde,
Qui faiſont bian les quant-à-moi,
Et qui devant notre bon Roy,
Afin d'attraper queuques graces,
Ne ſont pas chiches de grimaces:
Mais notre bon Roy vartiguié,
Qui ne ſe mouche pas du pié,
Voyant ces Quémandeux de charge,
Se moque d'eux, & s'en gobarge.
Mais laiſſons ça. Votre Santé
Parguienne a tourjours bian été,
Comme il paroit? Votre bedaine
A bian paſſé la Quarantaine?
L'appetit va tourjours ſon train?
Point d'embarras, point de chagrin?
C,a fait plaiſir; car dans la vie
Faut tourjours plutôt faire envie,
Comme dit l'autre, que piquié;
An s'en trouve mieux de moiquié.
Vous ſçavez ce que je vous dîmes
L'autrefois, *a* quand je vous parlîmes

a Premiere Harangue à M. L'Archevêque.

Qui ne ly porte révérence
Autant qu'a la Reine de France.
Tout ça ne ſeroit core rian,
(Quoique ça ne ſoit pas trop bian)
Mais cette maudite Guiablèſſe,
Qui veut être Dame, & Maîtreſſe;
Faire la plye, & le biau tems
A la Ville, auſſi bian qu'aux Champs,
Briſe les Portes, les Sarrures,
Et fait ſouffrir mille tortures
A quantité d'honnêtes Gens,
Qui ne ſont pas les Chiens couchans;
Qui refuſont de la connaitre
Pour tout ce qu'alle ſe dit être.
An diſoit que ſes *a* Hoquetons
N'aviont ni varges, ni bâtons.
Si fait parguienne! la Droléſſe
Se fait obaïr en Princeſſe:
A Soudars, Corporals, Sargens,
Et tretous armés juſqu'aux dens.
Tous ces Vendeux de char humaine
Sont *b* gagés à tant la ſemaine,
Et ne faiſont d'autre méquier,
Que rôder dans chaque quarquier,
Dans les Villes, dans les Provinces,
Et même juſque cheux les Princes.

a Premiere Harangue. vers. 347.
b Eſpions. Il y en a qui ont eu 1000 livres. 500 livres. 300 livres. 200 livres. 100 livres. & les moins 50 livres.

Ceux-ci ſont boutés en Priſon ;
Ceux-là chaſſés de leux Maiſon :
D'aucuns comme des Rianquivailles
Mins, au Carcan par ces Canailles :
D'autres qu'étiont en biau chemin,
Réduits à demander leux pain.
Encore en voulont-ils ces Traitres
Principalement aux bons Prétres ;
A tous ceux-là qui vivont bian,
Et font leux devoüar de Chrequian.
Enfin, Monſigneur Ventremille,
Igna ni Village, ni Ville,
Paroüaſſe, Eglife, ni Couvent,
Qui n'ait des marques de ſa dent.
C'eſt une piquié ! Queu domage,
Que notre Prince qu'eſt ſi ſage,
Si bon, ne ſ'ache pas tout ça !
Comme à cette Carogne-là
Il épouſteroit les épaules,
A coups de bâtons, ou de gaules !
Comment, Madame la Guenon,
Méchante petite Avorton,
S'en iroit-il, dans mon Royaume
Du blé vous en faites du chaume !
Vous traitez mes milleurs ſujets,
Comme s'ils étions vos Valets !
Ventre ſaint gris ... Notre Roy dame
Nous ume de toute ſon ame,
Et nous je l'umons bian itou.
Mais morguienne igna point de trou,

Point de brèche, point de couliſſe,
Par où venir à ly l'an piſſe,
Que par dehors, & par dedans
Alle ne bouche aveuc ſes Gens.
Il ne ſçait pas le brigandage,
Les violences, le pillage
Que l'an commet de bout en bout
De ſon grand Royaume; & le tout
Pour les biaux yeux d'une Friponne.
Notre Roy qu'eſt bonne parſonne,
N'a garde de s'en méfier;
Palſanguienne il n'eſt pas Sorcier.
Autour de ly comme une haye,
Ils ly font croire & boute & haye,
Ce qu'ils voulont; que ces Milliers
Qu'an chaſſe, ou qu'an met Priſongniers,
Sont des Coupe-jarets à pendre.
Gna qu'eux qui ſe faiſont entendre;
Parguié, comme l'an dit fort bian,
Qui n'en entend qu'un, n'entend rian.
L'Eté paſſé par la marguienne,
Je la croyins bonne Chréquienne.
Tout partout l'an nous rebattoit,
Que cette Pumèlle venoit
De Rome, & que c'étoit le Pape
Qui l'avoit envoyée. Attrappe!
Comme bian d'autres je l'ons crû;
Mais ſanguié dampis que j'ons vû
Comme tout ſe paſſoit, ah! dame,
J'ons bian vite changé de gamme.

Oh ! qui nous attrappe eſt bian fin,
Et dait ſe lever bon matin !
J'ons dit ; comment ſepeut-il faire
Que le Pape, qu'eſt le Vicaire
Du bon Guieu, nous piſſe envoyer
Comme ça de pareil Gibier ?
Mais après ça, tout homme eſt homme,
Et bian que Saint Pere an le nomme
En cette vie, en l'autre helas !
Il pourroit bian ne l'être pas.
Mais un Pape eſt un Pape ? à d'autres !
Un Camarade des Apôtres
Fut un Vaurian dans l'ancian tems ;
Hé ! pourquoy pas leux Deſcendans ?
Comme diſoit fort bian naguère.
Claude Fetu notre Biau-frere,
Ces Grandes-chauſſes que velà.
Ce n'eſt pas parce qu'il eſt-là ;
Mais morguiene dans la Paroüaſſe,
Ign'en a pas un qui le paſſe.
Sans avoüar lû dans le Latin,
C'eſt ly qui meine le Lutrin,
Qui fait aller tout le Sarvice.
An le prendroit pour un Jocriſſe ?
Tidié ! c'eſt un Drôle qui ſçait
Quand il faut torner le feillet !
Pour revenir donc au Saint-Pere
(Piſque Saint y a) c'eſt ſon affaire ;
Mais je ne baillerions pas ça
De cette Sainteté qu'il a,

S'il

S'il eſt vrai qu'il pouſſe à la roüe
Dans la manœuvre que l'an joüe ;
Ou s'il ſouffre que ſous ſon nom
L'an faſſe tout ce carillon.
C,a n'eſt point ſaint, an a biau dire.
Gna queuque choſe de plus pire.
Vous reſſouviant-il, Monſigneur,
Quand je nous baillîmes l'honneur
De vous faire la révérence ?
Je vous faiſîmes confidence
Que cette Dame *vnigentrus*
Et ſon Compère, étiont venus
Pour faire accroire au pauvre Monde
Que le Pape étoit à la ronde
Maitre de la Tarre & la Mar :
Falloit croire dur comme far
Qu'au Bonhomme il étoit loiſible
(Comme il eſt écrit dans ſa Bible)
Des Empereurs, comme des Rois,
D'en faire de ſimples Bourgeois ;
De les traiter comme Belîtres ;
De leux ôter pouvoüars, & titres ;
Et pis les envoyer tretous
Planter des Navèts, & des Choux.
Encore un coup ſi le Saint Pere
Tricotte tout ce biau Myſtère,
C'eſt un à ſçavoüar : mais enfin
Tout ça prend un bian méchant train.
Cette maudite Paronnèlle
A bian retorné la çarvèlle

A des Gens, & par ſes Sarmons
S'eſt fagotté bian des Patrons.
O ! que les maines ſont trompeuſes !
Et qu'igna de Brebis galeuſes,
Qui ne diſant pas oüi tout haut,
Ne diſont pas non comme il faut !
Qui n'oſont pas caſſer la vitre,
Mais qui, *a* quand l'an chante au Pupitre
Domine Salvon fac Regen,
Diſont à contre cœur, *amen*.
Faudroit jetter à la voüarie
Toute cette Race pourrie,
Qui de ſon Roy mangeant le pain,
Monſigneur, le trahit ſous main.
Ventreguié c'eſt une varmaine
Qui fait des œufs, & qu'ont la maine;
S'il faut qu'an les laiſſe en repos
Juſqu'à tant qu'ils ſaïont éclos,
De bailler bian du fil à tordre,
Quand ils viandront tretous à mordre.
Comme je n'ons pas grand çarviau;
J'avions baillé dans le panniau;
Mais hanni ſoit qui mal y penſe.
Je ne ſongions qu'à l'indulgence,
Qu'au bon marché qu'an nous diſoit
Que du Paradis l'an avoit.

a Les Placiſtes Eléves des Jeſuites liſoient le Calendrier de leurs livres, ou recitoient l'Office de la Vierge pendant qu'on prioit Dieu pour la proſperité du Regne de Louis XV. dans l'Egliſe de Saint Eſtienne du Mont.

Cette marveilleuſe nouvèlle
Nous avoit broüillé la çarvèlle :
Mais dampis qu'an y ruminant,
J'avons vû tout fixiblement
Que j'avions eu trop de ſimplèſſe,
Et qu'an nous vendoit de la vèſce
Englieu de poüas, oh ! dame alors
J'ons bouté notre cœur dehors.
(Car nous j'allons à la franquètte)
Que je devrins ſus l'étiquétte
Depis la tête juſqu'aux piés
Etre tretous excommegnés,
J'ons-t-il fait, que cette Coureuſe,
Qui viant faire ici l'Engeoleuſe,
Aille charcher queuques Berêts,
Pour vendre ſa graine de guais.
Vartiguienne, comme dit l'autre,
Pren le Quien, laiſſe-nous le Notre.
Ha, ha, Madame, vous vouliais
Faire accroire que vous veniais
Ici pour enfiler des parles ?
A d'autres Dénicheux de Marles !
Morguié je ſons de bonne foy,
Et voulons ſarvir notre Roy.
Que le Bonhomme de Saint-Pere
Songe à bian dire ſon Breviaire,
Et ſe mêle de ſon méquier.
Auſſi bian que le Charbongnier,
Notre Roy mérite bian d'être
Parguié cheux ly tout ſeul le Maître !

Faut le dire; j'étions auſſi
Bian ébahis, qu'on pût ainſi
Démantibuler l'Evangile.
Oüais! le Pape eſt-il plus habile
Que le bon Gnieu? çartainnement
Notre Curé nous en revend.
Igna qu'à voüar le Catechime.
Faut tourjours ly payer ſa Dîme,
Ses Meſſes, les Entarremens,
Les Sarvices, les Sacremens;
C'eſt tourjours la même turlure:
Pourquoi donc changer l'Ecriture?
Il n'a morguié rian rabbatu
De ſes droits, de ſon revenu;
Au contraire le bon Apôtre
Se fait bian mieux payer que l'autre.
Si queuqu'un n'avoit pas de quoi
Le payer, priez Gnieu pour moi,
S'en alloit-il; mais palſanguienne
Stici pour la plus moindre anquienne
Vous fait cracher. N'avez-vous rian?
An vous entarre comme un Chian.
Quand il vous boute dans la tarre,
A peine les dens il dèſſarre,
Pour dire un pauvre *Libera*.
Mais quand il ſçait qu'an payera,
Tuchoute il a bonne loquence!
Sçavez-vous bian la manigance
De tous ces bons Apôtres-là?
Tenez, Monſigneur, la velà.

Ils vous disont que l'Evangile
Est à présent bian plus facile,
Qu'il ne l'étoit anciannement?
Pourquoi, Monsigneur? Ah! vrament
Les Drôles sçavont bian leux compte!
C'est morguienne qu'ils aurions honte
Qu'an leux vît prêcher le rebours
De ce qu'ils faisont tous les jours.
C'est-il pas-là comme le Pape,
Tout Pape qu'il est, nous attrappe
Par ces mots, qui ne sont pas chûs
A tarre, & que j'ons retenus?
Et pour qu'ils n'ayont rian à dire,
Je leux défendrai de le luire,
Car s'ils boutiont le nez dedans,
Ils pourriont croire que je mens.
C'est-il-là se bian faire entendre?
Mais ce qui nous a fait comprendre
Tout ce Maquignonnage à nû,
C'est notre Biau-frere Petu.
C'est, an peut dire sans hablure,
Un rude Homme pour la lecture!
Quand comme ça viant le biau tems,
Je nous en allons dans ces champs;
Je nous pourmenons troüas, ou quatre,
Pour un petit brin nous ébattre:
Mais ly toutes les fois qu'il sort,
Tout son plaisir & réconfort,
C'est de s'assire-là sus l'harbe,
Ou dans un champ sus une gearbe;

Pis le velà qui luit, qui luit
Juſqu'à tant que vianne la nuit.
Bian que je ne ſçachions pas luire,
J'umons pourtant à nous inſtruire.
Autour de ly je nous boutons,
Il luit tout haut, je l'écoutons.
Jarniguienne que la lecture
A l'Eſprit baille d'ouvarture!
Morguié je ne ſons plus ſurprins;
Si les Egliſiers qu'ont apprins
Le Rudiment, le Diſpautaire,
Et tant de trains au Suminaire,
Sont ſi téllement eſprités.
Que l'an apprend de nouviautés
Quand an luit, ou qu'an entend luire!
Ce n'eſt rian que les oüi-dire,
Il n'eſt que luire, Monſigneur,
Ou bian d'avoüar un bon Luiſeur,
Comme Fetu notre Biau-frere.
C,'ût été pour nous forte affaire
De bouter dans notre çarviau
Tout ce qu'il nous a lû de biau.
Je n'ons pas aſſez de loquence
Pour apprendre tant de Science,
Mais de tout ce qu'il nous a lû,
Voici ce que j'ons retenu.
An voit depis nombre d'années
C,artainnes Bêtes écornées,
Qu'ont des piés, des bras & des mains
Aveuc des viſages humains;

[a] Trainant grands mantiaux & jaquéttes
Toutes ſus même patron faites :
Jabotant de tous les patoüas,
Latin, Grec, Allemand, Françoüas.
Alles ſont tout comme des hommes ;
Bûvont, mangeont comme je ſommes.
Le Monde entier en eſt couvart,
Car il en pleut de toute part.
On'en a dans les Bourgs, dans les Villes ;
Dans les Provinces, dans les Iſles ;
Dans l'air, ſus la Tarre & la Mar,
Et bian plus core dans l'Enfar :
Car c'eſt-là qu'eſt la Pepigniere,
D'où, comme d'une Fourmigliere,
Alles ſortont par gros Eſſains,
Pour faire enguiabler les Humains ;
Pis alles vont par les contrées
Montrant des maines détarrées ;
Penchant le coû, baiſſant les yeux,
Faiſant les Saints à qui mieux mieux.
Faut vous dire que cette Engence,
Dont igna ſi grande abondance,
Eſt, comme je le comprenons,
Une magnière de Demons,
Que le bon Guieu ſouffre ſus tarre.
Ceux-là qu'aveuc ſon cimetarre

[a] Il eſt remarquable que les Jeſuites ne retrouſſent jamais leurs manteaux longs, comme les autres Prêtres, quand ils marchent dans les ruës, quelque crotte qu'il faſſe.

Le bon Saint Michel fit jadis
Char du fin haut du Paradis,
Sont là-bas au mitan des Flames,
Les Maitres de ces pauvres Ames,
Qui ſont-là pour l'étarnité.
Dame ceux-ci de leux côté,
Font ici haut le tintamare,
Pour l'être des hommes ſus Tarre.
N'étant pas core bian piſſans,
Vrament ils font les Chiens-couchans;
Pour mieux tromper le Monde, & même
An dit qu'ils jeunont le Carême,
Cajolont les Saints comme tout,
Et la bonne Vierge ſurtout;
Ly contant fagots, & ſornéttes,
Comme l'an en conte aux Coquéttes;
Ly baillant des *a* noms ſaugrenus,
Comme l'an en baille à Venus;
Pout ça, Monſigneur, tout fin comme.
Gn'a qu'à luire un *b* Livre qu'an nomme.

a Ces noms ſaugrenus furent donnez à la ſainte Vierge dans un Sermon prononcé à Maſley en preſence de grands Magiſtrats en 1729.

b Le Paradis ouvert à Philagie par cent dévotions à la Mere de Dieu, aiſées à pratiquer, qui ſont autant de clefs du Ciel. *Par le Pere Paul de Barry, de la Compagnie de Jeſus.* Voyez encore un Livre intitulé, Marques de Prédeſtination, *par le P. Etienne Binet, de la même Comp.* La Dévotion aiſée, *par le P. le Moine, &c.*

Foin.

Foin . . . je ne ſçaurions dire ça. . . . .
Mais c'eſt un çartain Livre où gna
Un Trouſſiau de Clefs de cent ſortes ,
Qu'ouvront du Paradis les portes ;
E ça comme pour l'engeoler ,
Et dans leux parti l'enroller.
Vrament ils avont des Chapèlles ,
Brûlont des Cierges , des Chandèlles
A l'honneur de Guieu , de ſes Saints ,
Vous diſont-ils ; joignont les mains ,
Comme nous , devant les Images :
Marchont ſans trains , ſans èquipages ;
(Tout du moins dans *a* ce Païs-ci)
Pour un rian diſont grand-marci :
Avont une maine rampante
Devant la plus moindre Sarvante ,
Lorſque cheux le Monde ils allont ;
Tandis qu'en ſecret ils creuſont
Partout des Tarriers , & des maines ;
Drèſſont mille & mille machaines ,
Pour être adorés en tout glieu ,
Et faire oubelier le bon Guieu.

a Il eſt à préſumer qu'ils ne vont pas ſans trains & ſans équipages dans la Chine où ils ſont les Mandarins de l'Empereur ; ni dans la nouvelle Eſpagne , où ils font ſeuls le commerce , & où ils poſſedent des richeſſes immenſes.
En Pologne ils ne vont jamais qu'en caroſſe, & il faut que ce ſoit toûjours un Frere Jeſuite qui ſoit leur Cocher.

Faudroit avoüar bonne mémoire
Pour avoüar bian retint l'hiſtoire
De tout ce que d'eux an a vû,
Dudepis qu'ils ont apparu.
Pour bian comprendre leux affaire ;
Faut ſçavoüar, qu'à Notre Saint-Pere,
Qu'eſt un ſeul Homme en l'Univars ;
Ils voudrint que Tarres & Mars,
Bêtes & Gens, Sujèts & Princes,
Villes, Royaumes & Provinces,
Tout fût ſoûmins ; car cela fait,
Il s'enſuit tout clar, & tout net
Que la Piſſance Univarſèlle
Etant toute dans la çarvèlle
D'un ſeul homme, qui bian ſouvent
N'eſt pas trop bonne, aſſûrement
Ils pourriont (ce qu'à Guieu ne plaiſe)
Couper, rogner tout à leux aiſe ;
Etant bian ſûr & bian çartain,
Suivant le Grec & le Latin,
Qu'il eſt bian plus moins difficile
De n'en gouvarner qu'un, que mille.
Dame auſſi, Monſigneur, Guieu ſçait
Tout ce qu'ils avont déja fait,
Pour mettre à fin cette entreprinze !
Révoltement, ruſe, ſurprinze,
Détours, Souplèſſe, trahiſon,
Sortilège, meutre, poiſon,
Oh ! tout y va ! Vierge Marie !
Que j'ons aïeu l'ame attendrie,

Que j'ons pleuré, Pere éternèl,
En oïant le recit cruèl
De ce qu'ils avont igna guère
Fait, ou pour mieux dire fait faire
A l'endroit d'un pauvre *a* Couvent,
Où l'an ſème annuy du froment!
C'étoit des Parſonnes pieuſes,
Et de bonnes Religieuſes,
Qui dans cette maiſon étiont,
Et comme des Anges vivіont.
Hébian! ces pauvres Malheureuſes
Ont été comme des Coureuſes
b L'une minze-là, l'autre ici,
Et réduites à la marci
De miſerables Criatures,
Qui leux faiſiont mille tortures.
Helas! ça fait frémir d'horreur,
Quand l'an rapenſe, Monſigneur,
Que quand l'an ût tiré les bières,
Bêché, harſé les Cimetières,
Où repoſiont tant de Corps ſaints,
L'an rencontroit par les chemins
Tantôt des Bras, tantôt des Têtes,
Ou d'autres membres, que les Bêtes,

a Le Monaſtère de Port-Royal détruit en 1709.

b Les Religieuſes de Port-Royal ont été diſperſées en différens Convens, où elles ont été traitées comme des criminelles.

Voyez les Relations, & les Gemiſſemens de Port-Royal.

Comme Corbiaux, Chiens, Loups-çarviers,
Ou tels animaux carnaciers
Mangiont en guiſe de charogne !
Pourquoi cette balle Beſogne ?
C'eſt qu'ignavoit eu-là la *a* ſœur
D'un ſaint, & bian ſçavant *b* Docteur
Qu'exprès le bon Guieu mint au Monde
Pour vaincre cette Race immonde.
Auſſi tout comme un Eparvier,
Qui ne lâche point ſon Gibier,
Il les pourchaſſit de magnière,
Qu'ils rentrirent dans leux Tagniere,
Reniant Guieu, grinçant les dens,
Mais faiſant d'horribles ſarmens,
D'emplaïer toute leux piſſance,
Pour afin d'en avoüar vengeance.
Or jamais ne ſe parjuront,
Quand il faut venger un affront.
Ce Docteur par leux manigance,
A la parfin banni de France,
Eſt mort en *c* païs étranger
Plus pauvre qu'un pauvre Barger ;

a La Mere Angelique, ſœur de M. Arnauld, Abbeſſe & Réformatrice de Port-Royal.

b M. Arnauld, Docteur de Sorbonne, qui a terraſſé les Jeſuites par pluſieurs Ecrits qu'il a faits contr'eux.

c M. Arnauld eſt mort à Bruxelles le 8. Août 1694. agé de quatre-vingt-trois ans. Son cœur fut apporté à Port-Royal. Les Jeſuites ont publié qu'il avoit été chaſſé de France comme un

Car,

Car, Monſigneur, les vras Apôtres
Ne mouront pas comme les autres.
Vous ſçavez que j'ons eû deux Rois,
Qui ſont Henry quatre, Henry trois,
Qu'avont tous deux pardu la vie
Par le far, & la felonie,
L'un d'un Moine nommé *a* Clément,
L'autre d'un çartain *b* Garnement,
Qu'étoit né natif d'Angoulême ?
Vous dirais peut-être vous-même
Que ces deux miſérables-là
Ont été pouſſés à cela
Par les Demons ? oui, oui morguienne
Par les Demons ; mais palſanguiene
Sçavoüar les queuls ! ah ! ces Demons
Etiont ceux de qui je parlons !
Les Vieux & toute leux Caballe
N'ont pas l'ame ſi déloïale.

Broüillon & un homme dangereux à l'Etat par ſes cabales ; mais la vérité eſt que ſa retraite a eté très-volontaire, du moins en la conſidérant en elle.même, & non dans les calomnies qui en furent l'occaſion, & qui le forcérent en quelque façon à s'exiler lui-même pour le bien de la paix, comme on le peut voir par les deux Lettres qu'il écrivit, l'une à M. l'Archevêque de Paris, & l'autre à M. le Tellier, Chancelier de France avant ſon départ en 1679.

a Frere Jacques Clement Jacobin, qui a aſſaſſiné Henry III. à ſaint Cloud le premier Août 1589.

b Ravaillac, natif d'Angoulême qui a aſſaſſiné Henry IV. le 14. May 1610.

N'eſt pas qu'itou vous n'ayais lû
Dans les biaux Livres de Fetu ?
Vous avez cor queuque memoire
De *a* Guignard, & de ſon Hiſtoire ?
Comme il fut par un biau Jeudy
Par ſon coû pendu tout brandy ?
Il vous ſouviant du parricide
De *b* Chaſtel, de la *c* Pyramide ?
De Jean *d* Gueret ſon Précépteur ?
Qu'étiont ces Gens-là, Monſigneur ?
Il vous ſouviant de ce *e* Barriére
Que l'an attrapit par darriére,

a Jean Guignard Jeſuite, natif de Chartres, pendu par Arrêt du Parlement du 7. Janvier 1595. comme Auteur de Libelles diffamatoires contre Henry III. & Henry IV. dans leſquels il enſeignoit que l'action de Jacques Clement etoit bonne & loüable, & qu'il falloit aſſaſſiner Henry IV. Pluſieurs Jeſuites ont fait le panegyrique de Jacques Clement, entre autre Mariana dans ſon Livre *De Rege & Regis inſtitutione*, où il l'appélle *Æternum Galliæ decus.*

b Jean Chaſtel Ecolier des Jeſuites, écartelé par Arrêt du Parlement du 29. Décembre 1594. pour avoir donné un coup de couteau à Henry IV. dans la lèvre d'en bas, qui lui fit ſauter une dent.

c Pyramide élevée devant la porte du Palais, en la place de la Maiſon de Jean Chaſtel, qui fut démolie. La place eſt encore vuide.

d Jean Guéret Jeſuite, Regent de Philoſophie de Jean Chaſtel, banni à perpetuité du Royaume par Arrêt du Parlement.

e Pierre Barriere natif d'Orleans, Batteliér de ſa premiere vacation, puis Soldat, fut

Tout comme il alloit le Pendard
Parcer le Roy de ſon poignard ?
Qui *a* l'avoit payé pour le faire ?
Vous ſçavez core bian l'affaire ?
D'un Roy que Jaques l'an nommoit,
Qui dans l'Angletarre régnoit,
Qu'un *b* Garnet ſurnommé Tricorne
Et ſon camarade *c* Oldecorne,
Avoient enſemble comploté
En un çartain jour arrêté,

ſurpris avec un couteau dont il alloit frapper Henry IV. le 27. Août 1593. à Melun. Il fut écartelé. Il avoit été inſtruit par Varade Jeſuite, & confeſſa avoir reçû la Communion ſur le ſerment fait entre ſes mains d'aſſaſſiner le Roy. Diſc. d'Achilles, de Harley au Roy Henry IV.

a Payé par les Ligueurs : inſtruit & encouragé ainſi que Jacques Clement, J. Chaſtel & Ravaillac par les Jeſuites. Ils avoient un endroit ſecrét appellé la Chambre des Méditations, où étoient repreſentées des figures horribles de Damnez tourmentez par les Démons, où ils introduiſoient ceux qu'ils vouloient engager à commettre quelque attentat, pour leur faire craindre le ſort des Damnez ; & leur perſuadoient que s'ils délivroient les Peuples du Tyran, (c'eſt ainſi qu'ils appelloient le Roy,) ils mériteroient la Couronne du Martyre.

b Garnet Jeſuite, complice d'une conſpiration en Angletérre ſur la fin de l'année 1605. & executé à mort au mois de May 1606.

c Autre Jeſuite en Angletérre executé comme Garnet pour avoir ſoûtenu que l'entrepriſe-

De faire ſauter par des Maines
De charbons & de poudres pleines?
An ne voüarroit jamais le bout,
Si l'an vouloit ramaſſer tout.
An nomme une cartainne ville
Dont le nom eſt bian difficile.
An l'appèlle... ça qui fait reſt...;
Attendez.... le velà, c'eſt Breſt.
Sibian, Monſigneur Ventremille,
Gn'apas long-tems qu'en cette Ville
a Un homme de bian loin venu,
Que ſes Parens croïint pardu,
En arrivant tombit malade,
N'ayant Ami, ni Camarade;

de celui-ci étoit bonne & loüable. Ils ſont tous deux appellez Martyrs par Bellarmin, Cardinal Jeſuite, approuvez par leur General Aqva-viva, & inferez au Catalogue des Martyrs Jeſuites imprimé à Rome.

a Ambroiſe Guys, originaire d'Apt, revenant du Breſil avec 1900000. en or, une ſomme conſidérable en argent & huit coffres remplis de pierreries & autres marchandiſes précieuſes fut obligé de relâcher à Breſt, où ſe voyant prêt de mourir, il demanda un Notaire. Les Jeſuites qui l'avoient attiré chez eux, firent traveſtir leur Jardinier en Notaire, & quatre ou cinq de leurs Religieux en Bourgeois, en preſence deſquels le Malade crût dicter ſon Teſtament. Voyez le Mémoire de M. Soyer imprimé chez Babuty en 1725. pour les Heritiers du ſieur Tardif.

Mais tout plein de biaux guiamans,
D'écus de lingots. Ces Truans,
Qu'avont tourjours des Sentinèlles
Pour ſçavoüar toutes les nouvèlles
De ce qui viant, de ce qui va,
S'en allont cheux cet homme-là;
» Sarviteur, notre très cher Frere,
» J'ons une douleur bian amère,
» Qu'un Monſieur noble & liberal
» Comme vous, ſoit logé ſi mal.
» Queu lit! queulle chambre! une étable
» Parguienne ſeroit plus duiſable!
» Et, qui plus eſt, cians dedans
» Il va toute ſorte de Gens.
» Le Méchant en Bon ſe déguiſe.
» Hon... gare pour votre valiſe.
» Vous ſeriais bian plus mieux cheux nous:
» An auroit bian du ſoin de vous,
» Et de vos petits uſtenciles.
» J'ons des Médecins fort habiles;
» Vous trouveriais lit bian mollet,
» Bons œufs fras, bonne ſoupe au lait....
Tantia ſi bian le Sarmonnirent,
Qu'en leux Maiſon ils l'emmenirent,
Ly, ſon argent, & ſes lingots,
Sa valiſe, & tous ſes ballots.
Le velà donc-là le pauvre homme,
Ne ſçachant ni par où, ni comme
Leux faire ſon remarciment
Pour un ſi loyal traitement.

Oh ! Palſanguienne il ni fut guère !
En peu de jours le très-cher Frere
De tous pèchés bian netaïé,
Fut en l'autre Monde envoïé,
Tout ſeul, qui s'entend ; la valiſe
En glieu ſûr fut bian à point miſe,
Aveuc les nippes & ballots,
Qu'ils retinrent ſous leux argots,
Stenpendant venont dans la Ville
Couſins & Neveux à la file,
Pour s'enquêter de leux Parent,
Et pis itou de ſon argent.
Les velà donc à ſon aubarge.
» Sarviteur, Madame le *a* Large,
» Je venons de bian loin tretous,
» Pour voüar notre Oncle qu'eſt cheux vous.
Là deſſus l'Hôteſſe ruſée,
Qu'avoit la pate bian graiſſée ;
Helas ! ſfait-alle, mes Enfans,
Il eſt vrai qu'il logeoit cians.
C'étoit, an peut dire, un brave homme,
Bian craignant Guieu, mais pauvre & comme
Guieu ne m'a pas fait le moyan
De loger le monde pour rian,
Les Jeſuites, Gens ſarviables,
(C'eſt le nom de ces malins Guiables)
L'ont prins cheux eux par charité,
Où long tems il n'a pas été.

a Cette Hôteſſe s'appelloit la Guimard.

Il eſt hors de bian des miſères ;
Il eſt mort-là cheux ces bous Peres.
Que le bon Guieu ly faſſe paix,
Et miſericorde à jamais.
Ces Gens tout de leux haut tombirent,
Quand cette nouvèlle ils oüirent.
Ils s'en allont cheux ces Larrons ;
Même rapport, mêmes raiſons.
Stenpendant de toute la Ville
An leux viant dire qu'une pille
De mille ſortes de bijoux,
De l'aubarge cheux ces Filoux
Avoit paſſé. Comment donc faire ?
Ils allont conter leux affaire
Aux Proculeux, aux Avocats.
Graud brit, grand éclat, grand fracas,
Procès enfin. Dans cette affaire
Qu'ont-ils fait ? de gliau toute claire.
Les Avocats en biau chemin
Qui deviont mener ça bon train,
Par une avanture inconnuë
Ont aïeu la goule couſuë
Pour le Neveu, pour le Couſin,
Et les Brigands ont leux butin.
Si c'étoit auſſi bian des hommes,
Qu'euſſiont prins comme ça des ſommes,
Ils ſeriont, comme de raiſon,
Biantôt pendus par leux chignon.
Gn'aroit point de miſericorde ;
Ce ſeroit la rouë, ou la corde.

Mais ces maudites Bêtes-là
Depis çartain tems, avont ça,
Qu'an n'en peut plus faire juſtice.
An n'en a point mins au ſupplice,
Qu'an ſçache, depis leux Guignard;
Et ſi dudepis ce Pendard,
Que de crimes de toute ſorte!
Contr'eux toute pourſuite avorte.
Voyez encore leux Girard,
Qu'eſt un exècrable Paillard!
Il vous dit la Meſſe, il ſarmonne,
Il confêſſe, ſans que parſonne
Oſe ly dire, Guieu vous gard:
Stenpendant velà de ſa part
Une *a* fille à forfait parduë,
Et par toute Tarre connuë,
Pour avoüar été la Guenon
D'un abominable Demon.
Encore ſi cet impudique,
Pour la pardre, ût mins en pratique
Les fariboles, les biaux mots,
Par leſqueuls tous les jours ces Sots
Embarbificoront ces Sotes,
Ou bian ces pauvres Indiotes,
C,a ſeroit bian mal, Monſigneur,
Mais morgoy tout Homme eſt Pecheur.

a La Demoiſelle Cadiere, Penitente du Pere Girard, Recteur du Couvent des Jeſuites à Toulon.

An ſçait bian que la char fragile
Porte au mal comme tous les mille.
C'eſt notre état qui le parmet ;
Stilà qui le moins en commet,
Doit à Guieu bian des graces rendre.
Mais pour une Fille ſurprendre,
Faire du Confeſſionnal,
Qu'an nomme Sacré Tribunal,
Une Ecole de Sacriléges ;
Faire paſſer tous les manèges
D'une parvarſe paſſion,
Pour une anticipation
Des Bians de là-haut ; faire accroire
Que c'eſt Oeuvre bian méritoire,
Que de s'abandonner à ly ;
Qu'il faut être en un ſaint oubli
De ſon corps ; que l'obaïſſance
Eſt au deſſus de l'Eſperance,
De la Foy, de la Charité ;
Qu'igna point d'autre Chaſteté,
Que celle du Cœur & de l'ame ;
Que ce qu'an croit le plus infame,
Entre les pechés n'a point glieu,
Parnan que l'Eſprit *a* foit à Guieu.
Faire aller cette miſérable
Tous les jours à la ſainte Table ;
Farcinet ſi bian Magiſtrats,
Prêtres, Curés, Peuples, Prélats,

a Maximes du Quietiſme.

Que cette Fille en là contrée
Comme Sainte étoit révérée ;
Si bian que l'Evêque *a* hèbèté
A ſus ly bian long tems porté
Une Croix mignonne & gentille,
Que cette malheureuſe Fille
Diſoit que l'Ange Gabriel,
Un biau jour deſcendu du Ciel,
Avoit ſus ſa poitraine minze,
Entre la char, & la cheminze.
O ! velà, Monſigneur, velà
Ce qu'aucun homme ne fera !
Ou s'il le faiſoit palſanguienne,
Il ſeroit brûlé pour ſa peine.
Tout le rebours eſt adveuu.
Sans en être un brin plus emû,
Girard & tous ceux de ſa Clique
Ont ſi bian fait leux art magique,
(Car ils ſe renont ces Demons
Tretous comme des hannetons)
Que *b* les Juges pardont la vuë,
Ou du moins avont la barluë.

a Loüis de la Tour du Pin de Montauban, Evêque de Toulon, a porté cette Croix par rèvèrence comme une Relique. Elle avoit été faite par un Forçat, & avoit été miſe dans le lit de la Demoiſélle Cadiere pendant une de ſes extaſes par le Pere Girard, qui lui fit accroire que c'étoit un Ange qui l'avoit apportée du Ciel.

b Les Commiſſaires du Parlement d'Aix.

Ce qui leux sembloit qu'un Etang
N'ût pû laver, leux paroit blanc :
La pauvre Fille diffamée
En un Couvent est renframée,
Tandis que le Ribaut est plaint,
Et le font passer pour un Saint.
Le bon Guieu qu'est des Saints le Maitre,
Dans sa compagnie ût un Traitre,
Un Scèlèrat qui le vendit :
Cheux eux ne faut pas qu'il soit dit,
Qu'un chetif Marmiton malvarse ;
Et quand queuque Aposteumme parce,
Quand queuques-uns de leux mèfaits
Ne pouvont demeurer secrèts,
A force d'être abominables,
(Preuve que ce sont de vras Guiables)
Faut plûtôt que mille Innocens
Perissiont, qu'un seul de leux Gens
Soit jamais déclaré coupable.
Le Tic de cet ordre éxécrable,
De ces Annemis des Humains,
Est qu'ignait cheux eux que des Saints ;
C'est-à-dire que l'an le croye.
Parguié faut qu'ils ayont bon foye,
De croire que l'an le croira,
Tant que, ce qu'an voit, l'an voüara.
Oh ! tout le monde vartuchoute,
N'est pas payé pour ne voüar goute !
Ils ûrent biau sonner bian fort,
Aveuc du Carton faire un Mort,

Pour ce Carton faire un Sarvice,
Dire des *Libera*, l'Office,
Et des Meſſes de *Requian*,
Comme s'il ût été Chrequian;
Par la marguié l'an ſçût bian vîte
Que leux *a* Mena ce ſaint Jeſuite,
Ce grand Diſeux de Chapelet,
Qui dévotement avoit fait
Sa femme de ſa Penitente,
Un biau jour à la nuit framante,
S'étoit enfoüi ſecrétement
Sus une Mule du Couvent;

a Le Pere Mena, Jeſuite à Salamanque, d'une grande réputation de ſainteté, & Directeur renommé, étant devenu amoureux d'une de ſes Pénitentes, fille ſimple & d'une conſcience timorée, lui fit accroire que Dieu lui avoit révelé que ſa volonté étoit qu'ils vécuſſent enſemble dans l'union conjugale, mais qu'il falloit que la choſe fût ſecrète. Il parvint à la ſéduire: il en ût des Enfans. L'Inquiſition en ayant eu connoiſſance, le fit mettre dans les priſons de Valladolid. Ses Confreres, ſur de faux Certificats de Medecins, obtinrent de le faire revenir chez eux ſous prétexte de maladie, en s'obligeant de le répréſenter toutes fois & quantes. Peu de tems après ils firent courir le bruit qu'il étoit mort. Ils firent ſonner les Cloches; & avec un viſage & des mains de carton, ayant fait un Corps de bâtons, revêtu d'un habit de Jeſuite, on mit ce feint Mena dans la bierre, & on fit monter le vrai Mena ſur une mule, qui ſe ſauva pendant la nuit à Génes, où il enſeigna la Loy de Moyſe aux Juifs.

Et

Et pis après que l'Hypocrite,
Etant soû du froc de Jesuite,
Et se voyant loin de cheux soy,
Aux Juifs prêchoit l'ancianne Loy.
(Car faut qu'ils prêchiont, c'est leux vie,
N'importe quoi.) Leux Compagnie
Sçait morguié bian à quoi ça sart,
Alle ne fait rian au hazard.

An n'a pas prins nan plus le change
Sus ce qu'ils avont fait d'étrange,
Pour rendre bianc comme du lait,
Leux *a* Balthazar prins sus le fait.
Ce Lustucru n'étant que Frere,
Dame voulit devenir Pere.
Comme il étoit le Factoton,
Le Jean-faitout dans leux Maison,
C'étoit ly qu'avoit soin des Farmes,
De faire payer tous les tarmes,
De compter aveuc les Farmiers,
De faire aller les Ouvriers.
Au Couvent il ne restoit guère.
Tourjours le Drôle avoit à faire

a Le Frere Balthazar des Rois fut choisi par les Jesuites de Grenade pour avoir l'aministration du Bien qu'ils ont à Caparacena. Ce Frere Jesuite devint amoureux de la femme d'un Laboureur, qui ayant été averti de ce qui se passoit, prît si bien ses précautions, qu'il surprit le Frere en flagrant délit, & le tua sur le champ. La Societé ayant corrompu les Juges, & fait entendre de faux Témoins, fit pendre le Laboureur pour réhabiliter la mémoire de leur Frere.

A la Campagne, & plus ſouvent
Sus la fin qu'au commencement.
Ce qu'il avoit à faire, ah ! Dame !
C'étoit de courtiſer la Femme
D'un bian honnête Laboureur.
Ils ſe traitiont de Frere & Sœur,
Et s'entendiont, comme an peut croire,
Tous deux comme Larrons en Foire.
Mais le Farmier ſoir & matin
Les guéttit tant, qu'à la parfin
Il trouvit mon Gars aveuc elle ;
Ly baille un coup par la çarvèlle
Qui l'étendit tout roide mort.
Eut-il, Monſigneur, ſi grand tort ?
Palſanguié ça fait-il bian rire,
Quand l'an ſe voit.... je n'oſons dire ?
Je ne ſons pas plus qu'un Farmier,
Mais ſanguié ſi queuque Ouvrier
Venoit lorgner nos Minagères,
Leux conter çartaines affaires,
C,artains propos qu'il ne faut pas ;
Faudroit qu'ignût point d'échalas,
Point de gourdin par la marguienne...
Suffit ; à ça près qu'il en vienne !
An ſçait qu'igna de gros Monſieux,
Qui ſus tout ça framont les yeux,
Et qui ſont d'une himeur fort ſouple.
J'en connoiſſons plus d'une Couple,
Qu'umeriont mieux, à ce qu'an dit,
Trouver un homme dans leux lit,

Qu'un Chien chaſſer deſſus leux Tarre.
Parmi les Grands ça n'eſt pas rare ;
Mais pour quant à l'égard de nous,
J'ons ça, que je ſerions jaloux.
Il avoit notre maladie ;
Mais la maudite Compagnie
Par faux Temoins & par argent,
Fit juger le Mort innocent,
Par la vartu d'une Sentence,
Et condamner à la Potence
Le pauvre malheureux Farmier.
An dit qu'ils faiſont un méquier
Entr'eux, un çartain Miquemaque,
Qui Guieu, qui la Nature attaque.
Je ne ſçavons point ce que c'eſt ;
Mais an dit que tant ça leux plaît,
Qu'il eſt bian rare quand ces Peres
Faiſont la Cour aux Minagères.
Igna point de mal ſans un bian ;
Car, Monſigneur, par ce moïan
Ils laiſſont le monde tranquille :
Si non, aux champs, comme à la ville,
Aveuc eux l'an ſeroit C ***
Et par ſus le marché pendu.
Faut que ça ſoit bian véritable ;
Car ce qu'igna de remarquable,
De ſinguglier dans leux amours,
C'eſt qu'il leux faut preſque tourjours
Des ragoûts, des raffaineries.
Ces ragoûts, ſont des Guiableries,

Des Sorts, & des Enchantemens ;
Car ſans ces aſſaiſonnemens,
Ils n'umeriont point la Fumèlle.
En un mot pour qu'une Hardèlle
Leux plaiſe par quenques dehors,
Il faut qu'alle ait un Guiable au corps,
Tout au moins. Sçavoüar à cette heure
Si ce ſont des Vieux, que je meure :
Mais ça n'eſt pas fort curieux,
Les Nouviaux valont bian les Vieux.
C,a qui nous rappélle l'idée
De leux *a* fameuſe Poſſedée,
Qui l'an paſſé vers les *b* poüas vards
Fit tant de fracas dans Nevars.
Cette Brelandiere ou Coureuſe,
De ſon mèquier étoit Chanteuſe,
Du moins en faiſoit les ſemblans.
Allé amuſoit tous les Paſſans.
Ignavoit pas juſqu'aux Sarvantes,
Qu'allions voüar ſes maines plaiſantes,
Tandis que leux pot écumoit.
Alle danſoit, ſe demenoit,
Morguié qu'ignavoit rian de même.
Un biau jour de l'autre Carême,
Stilà de devant le darnier,
c Pere Duboüas de ſon gregnier,

a Voyez les Nouvélles Eccleſiaſtiques des 17. & 29. Juin & 16. oût 1730.

b L'affaire éclatta vers le mois de May mil ſept cens trente.

c Le Pere Dubois, Regent de Philoſophie au Collége des Jeſuites de Nevers.

Par un trou qu'an nomme Chaquiere,
Lorgne à ſon go l'Avanturiere.
Il ût de bon cœur tric pour troc,
Contre un Sarrot changé ſon froc;
Prins des Sabots, une mandille
Pour de plus prés voüar cette Fille,
S'il ût oſé; tant ce Grigou
De cette Droléſſe étoit fou.
Mais que fit-il? par ſon adréſſe
Il ût ſa pratique à confeſſe.
O! cheux eux la Confeſſion
Du monde eſt la pardition!
En leux mains alle ne fut guère,
Qu'alle apprint bian du ſçavoüar-faire!
Les Féves n'étiont pas en fleur,
Qu'an fut tout ſurprins, Monſigneur,
De voüar tout à coup cette Fille
Se tortiller comme une Anguille.
Alle avoit des concluſions,
Faiſoit mille contorſions;
Ecumoit, crachoit aux viſages,
Et juroit devant les Images.
Tout le Monde en foule y venoit;
Parſonne, au train qu'alle menoit,
N'entrit dans la moindre doutance,
Que cette Chanteuſe en ſa panſe
De Demons n'ût un Regiment.
Tous ceux de dedans le Convent
Jour & nuit étiont autour d'alle;
La gardiont comme leux prenalle.

Lorſque queuqu'un d'eux la quittoit,
Un autre ſa place prenoit.
Si tôt qu'alle gigottoit, vîte
Ils ly jettiont de gliau benite;
Marmotiont dans le Rituel,
Nommant Janſignius, Queſnel,
Qu'aux Aſſiſtans ces Miſérables
Faiſiont croire être les deux Guiables
Que cette Poſſedée avoit.
O! les Vilains! qui le croiroit?
Helas! Monſigneur Ventremille,
En peu de tems toute la Ville
Sçût que c'étoit un de leux tours!
Alle accouchit dans les Fauxbourgs
D'un gros garçon, où chaque Pere
Avoit bouté ſon ſçavoüar-faire;
Entr'autres Duboüas le Regent,
Aveuc Languet, qu'eſt un Parent
D'un çartain Evêque à la Coque,
De qui tout partout l'an ſe moque,
A cauſe d'un çartain Ecrit
Qu'a tant fait de train & de brit.
J'ons aïeu biau dire, & biau faire,
Au grand jamais notre Biau-frere
Nous en luire un mor n'a voulu.
Dame auſſi c'eſt Claude Fetu!
Il ume ſa ſoupe trempée,
Et ne boit point de Ripopée.
Le Drôle vous dit bal, & bian,
Tel Livre eſt bon, ou ne vaut rian.

Stici dévartit & fait rire ;
Dans ſtilà l'an trouve à s'inſtruire.
Le Catéchime vaut de l'or ;
Les Nouvalles ſont un treſor ;
Faut plûtôt aller ſans culottes,
Que ſe paſſer des *a* Anecdotes.
Cèt autre que l'an prône tant,
Eſt écrit par un Ignorant.
Pour ce qu'eſt de cette Breloque,
Qu'an nomme Marie à la Coque,
C'eſt un Piaud'âne des plus francs,
Où gn'a ni raime, ni bons ſens ;
Qui fait la honte de l'Egliſe ;
Que ſtenpendant l'an autoriſe,
Tandis qu'an nous ôte des mains
L'Evangile, & les Livres Saints.
Dame velà comme le Drôle
Sus tout ça jargonne & controlle !
Mais pour nous, je nous y pardons :
Du blanc & du noüar j'y voïons,
Jtan c'eſt tout ; mais patience,
J'ons un bon Guide en recompenſe ;
C'eſt demi mal, quand, Monſigneur,
L'an ſçait ſuivre un bon Conduiſeur.
Mais ce n'eſt pas (Guieu nous en garde)
Notre biau Curé de moutarde.
Je croyîmes, qnand il venit,
Avoüar trouvé la Pie au nid.

a Anecdotes, on Memoires ſecrets de la Conſtitution *Unigenitus*.

Plus de Sarmons, plus de Sarvice ;
Longs déjeuners, & court Office.
C,a qu'étoit biau ; mais palſangoy
J'ons là-dedans je ne ſçay quoy,
Qui nous diſoit à la ſourdaine,
(L'an entend ça quand l'àn rumaine)
Qui nous diſoit, dans le bourbier
Qu'il s'empêtroit tout le premier.
Quand il voudra, qu'il aille au piautre.
J'ons pardu tout, en pardant l'autre ;
J'en pleurons cor, quand j'y ſongeons ;
Mais revenons à nos Moutons.

Igna pas cor bian des années,
Que dans des Tarres éloignées,
Oú les Gens n'ont ni Foy, ni Loy,
Cartain *a* Cardinal que leux Roy,
Bian que né dans l'idolatrie,
Reſpectoit pour ſa ſainte vie,
Ayant grand regret comme ça,
Que ces pauvres Nations-là
Fuſſiont pour tout jamais parduës
Par faute d'être ſecouruës,
Après avoüar quitté les Sians,
Son pays, & tous ſes moyans,

a Charles-Thomas Maillard de Tournon, Cardinal, Patriarche d'Antioche ; Legat *à Latere* pour les Miſſions de la Chine, mort à Macao le 8. Juin 1710. âgé de quarante-deux ans. Le Pape Clément XI. a fait ſon Oraiſon funèbre en preſence des Cardinaux.

Se

Se fiant ſus la Providence,
Leux montroit la bonne Croyance,
La vras chemin qu'an dait tenir,
Pour un jour là-haut parvenir.
Il portoit le vras Évangile
De Bourg en Bourg, de Ville en ville.
Guieu beniſſoit ſes fonctions;
Car an voyoit des Millions
De Gens qui, quittant leux Idoles,
Venioient entendre ſes paroles.
Le Roy ly-même l'honoroit,
Comme j'ons dit, & ly faiſoit
Bonne maine, & bonne accüeillance.
Ça fait frémir, quand l'an y penſe!
Que font ces Guiables incarnés?
Tout ainſi que des forcenés,
Ils allont trouver le Roy: Sire,
Ah! c'en eſt fait de votre Empire,
S'en allont-ils; tout eſt pardu,
Si bian-tôt ce Nouviau-venu
N'eſt puni comme il le mèrite.
Bian-tôt la Nation ſèduite
Par ce Traître, ne voudra plus
Vous payer Tailles, ni Tributs.
Il viant prêcher une Doctraine
Qu'an ne connoit point dans la Chaine.
Penſez-y bian. Le Roy ſurprins,
Et levant au Ciel les deux mains,
Entrit en étrange colère
Contre le Saint Miſſionnaire.

Il voulit le punir soudain ;
Mais boutant de gliau dans son vin ,
Il rapensit qu'un si Saint Homme
Parguié ne pouvoit être comme
An ly disoit : mais ces Judas
Ventreguié qui ne voulions pas
Etre surprins en menteries ,
Forgirent tant de fourberies ,
Que le Roy , s'en lavant les mains ,
a Fit livrer à ces Inhumains
Ce daigne , ce Saint Parsonnage.
Vous allez croire que de rage ,
Comme des Lions transportés ,
Ils se sont dessus ly jettés ,
Pour contenter leux barbarie ,
Et passer sus ly leux furie ?
Qu'ils l'avont empoigné , lié ,
Et sans quarquier crucifié ?
Nanain , nanain-dà ; ces bons Péres
Oh ! ne sont pas si sanguinaires !
Ils ne l'ont point assassiné ,
Non , mais ils l'ont empoisonné

a L'Empereur fatigué des importunitez d
Jesuites , leur livra le Cardinal de Tournon. Il
le gardérent pendant quelque tems en priso
chez eux à Macao , puis ils l'empoisonnéren
Ils ont fait le même traitement à l'Evêque d
Conon , Vicaire Apostolique d'une des Pro
vinces de la Chine , à l'Evêque de Vaison , &
une infinité d'autres. Voyez le septiéme Mé
moire du Pere Quesnel.

Tout doucement, à la ſourdaine,
Suivant leux loüable routaine.
Les coups hardis, ils les payont;
Les coups fourrés, ils les faiſont.
Bon! ce ne ſont-là que des roſes!
J'ons bian entendu d'autres choſes!
Mais ſanguié je ne ſçavons point
Ramager tout ça bian à point.
En France ils ont l'air Catholique;
Ils ſont Renégats en Afrique,
En Angletarre Huguenots,
A Rome, en Eſpagne Bigots,
Ou Farceurs, & Gens de Thiâtres;
A la Chaine ils ſont Idolâtres.
Aveuque les *a* Bœufs ils beuglont;
Aveuque les Loups ils heurlont.

a Les Jeſuites permettent aux Chinois convertis de rendre à Confucius & aux Mânes de leurs Ancêtres certains cultes qu'ils avoient coûtume de leur rendre étant Idolâtres. Les Habitans de Coromandel ont une ſinguliere vénération pour la Vache. Ils en ramaſſent religieuſement les excrémens qu'ils font deſſécher; puis ils les delayent, & en font des figures ſur leur front. Les Jeſuites pour ne pas manquer la converſion de ces Peuples, aiment mieux leur permettre de ſe barboüiller de cette fiente après leur Baptême, que de riſquer qu'ils renoncent au Chriſtianiſme. Il eſt vrai que pour en rendre l'uſage legitime, ils ont la précaution de la benir auparavant. Qui oſera dire après cela, que les bons Peres ne ſe font pas tout à tous?

Ils ſarvont chacun à ſa guiſe,
Parnan qu'à leux but ça ne nuiſe.
Un Prince eſt-il un débauché ?
La débauche n'eſt point pèché.
Eſt-il un vras Sacramoname,
Jureur, Blaſphemateur, infame ?
Pour la fremme ils le prêchottont,
Mais à ſon crime ils ſe prétont.
Eſt-il Payan comme à la Chaine ?
D'être Payans ils faiſont maine.
Eſt-il bian devot, bon Chrequian,
Bon Roy comme le notre ? hé bian !
Ils vont au Sarmon, à la Méſſe :
Devant ly marmotont ſans cèſſe,
Roüillant les yeux, & ſe baillant
De grands *mia culpa* ſouvent.
Oh ! Monſigneur, rian ne leux coûte !
Ils umont la mie & la croûte ;
Ils mangeont froid, il mangeont chaud,
Et leux pain ſec, quand il le faut.
Pour faire aboutir leux Manœuvres,
Ils avalont bian des Couleuvres,
Il eſt vrai. Les cent *a* un Tabliaux
Par exemple, qu'étiont ſi biaux,

a L'affaire des cent un Tableaux fut jugée aux Requêtes de l'Hôtel le 9. Août 1729. Le ſujet de la conteſtation étoit un titre laconique conçû en ces termes. *Je donne au Nôviciat des Jeſuites tous mes Tableaux, en conſidération du P. Dequet mon ami, qui peut les enlever dès à preſent. Ce 20. May*, 1728. *Signé*, *TARDIF*. M. Tardif

Et

Et qui leux faiſiont tant d'envie,
Les ont couvarts d'ignominie;

étoit ancien Ingenieur, & Sécretaire de M. le Maréchal de Bouflers. Le Pere Dequet muni de ce titre, qui étoit en effet écrit & ſigné de la main de M. Tardif deux jours avant ſon decès, fit enlever du premier coup cent un Tableaux pendant que M. Tardif vivoit encore, & auroit tout enlevé, s'il n'en eût été empêché par un Cavalier du Guet voiſin du Malade. Le Pere Dequet, qui étoit Procureur du Noviciat, avoit, dans l'oppoſition au ſcellé, qualifié cet Acte de *Donation entre-vifs*; mais les Peres du Noviciat s'étant apperçû que malheureuſement pour eux un Malade ne pouvoit, ſelon la Coûtume de Paris, *donner entre-vifs* dans la maladie même dont il meurt, il fallut preſenter *la Donation entre-vifs* ſous le nom de *Teſtament olographe*. Autre inconvénient. Les Teſtamens n'ont d'éfet, & ne peuvent avoir leur accompliſſement qu'après la mort du Teſtateur. L'Acte au contraire portoit: *qui peut les enlever dès à preſent*, clauſe que le Pere Dequet n'avoit pas manqué de mettre a execution; de ſorte qu'après trois Audiences de près de deux heures chacune, les Révérens Peres furent condamnez a reſtituer les cent un Tableaux, & aux dépens. Il eſt aiſé de comprendre que ce prétendu titre avoit été ſuggéré & dicté par le Pere Dequet a M. Tardif dans un moment où les ardeurs de la fiévre ne lui laiſſoient pas le libre uſage de la raiſon. Voyez le Memoire de M. Soyer Avocat, imprimé chez Babuty en 1729. & les Nouvélles Eccleſiaſtiques du 10. Août 1729. On trouve auſſi dans ce Memoire le ré-

Et D'autres çartains accidens
Qu'ils ont aïeus de tems en tems.
Mais englieu de pardre courage,
C,a les anime davantage.
S'ils pardont un pié de tarrain,
Ils en regagnent ſix demain.
Un Duc de ſa maiſon les chaſſe ?
Un Prince en la ſienne les place.
Ils ſont par Arrêt exilez ?
Ils ſont par Edit *a* rappellez.

cit d'un autre trait de friponnerie du même Pere Dequet, à l'égard du ſieur Grillet de Nantes, en qui ce zélé Religieux trouva une vocation des plus marquées pour devenir Membre de la Societé, par la confidence qu'il lui avoit faite, qu'il avoit dans un coffre 60000. livres en argent qu'il avoit apportées des Iſles. Auſſi-tôt après cette heureuſe expédition, le Pere Dequet, pour prévenir l'interrogatoire, ſe fit réléguer dans une autre Province, comme dans l'affaire des cent un Tableaux il s'eſt fait réléguer à Rome, & la fille de Grillet, qui étoit dans une affreuſe indigence, & hors d'état de pourſuivre le procès, fut obligée de tranſiger avec les bons Peres, moyennant 10000. livres en argent, & 3000. livres en effets. Il falloit que les Jeſuites trouvaſſent leur affaire bien mauvaiſe, pour avoir tranſigé avec une pauvre fille. Leur Pere Guimont Viſiteur, qui leur donna ce bon conſeil, étoit plus prudent que leur Pere Sabatier.

a L'Edit de rappel des Jeſuites fut donné par Henry IV. à Metz en 1603. Achilles de Harlay Premier Preſident, ne le fit vérifier en Parle-

Queuques-uns de leux Compagnie
Au Gibet pardont-ils la vie ?
Euſſiont-ils plus de crimes fait,
Et que Cartouche, & que Nivet,
Aveuc grandes çarimonies
Ils ſont mins dans les *a* Litanies ;
Temoins leux Garnet, leux Guignard,
Et bian tôt leux Pere Girard.
Car en parlant de ces Vipères,
An les appèlle tourjours Pères.
An a raiſon : depis un tems
Ils avont guiantrement d'Enfans !
Parce que vous venez d'entendre,
Qui n'eſt rian, vous pouvez comprendre,

ment, qu'après y avoir été forcé par les menaces réïterées du Roy. Ce Prince, dit un Auteur contemporain, qui n'avoit jamais eu peur en guerre, avoit peur de ces Gens-là en paix. M. le Duc de Sully lui diſſuadant le rappel des Jeſuites, il lui répondit : *aſſûrez-moi donc ma vie*. S'ils étoient craints dès le tems de Henry IV. & par Henry IV. même, combien le ſont-ils plus à preſent, & que ne ſeront-ils pas en état d'entreprendre à l'avénir, ſi on leur laiſſe prendre de nouvélles forces de jour en jour ? N'ouvrira-t-on jamais les yeux ſur cette nouvèlle eſpèce de Conquérans ?

a Hiſtoire de la Compagnie de Jeſus, par le Pere Joſeph Jouvency, imprimée a Rome chez George Plachi, avec Privilège en 1710. & ſupprimée par Arrêt du Parlement de Paris du 24. Mars 1713.

Vous qu'avez plus d'eſprit que nous ;
Ce que c'eſt que ces vilains Loups.
Hé bian ! cette bonne Droléſſe,
Qui fait tant de tours de ſouplèſſe,
Tant de maux, tant de malotrus,
En un mot cette *vnigentrus*,
Par la marguienne eſt leux Bâtarde.
Quand de bian près en la regarde,
Alle eſt laide comme péché ;
Mais c'eſt leux Portrait tout craché.
Oh ! Monſigneur, par la ſemblure,
C'eſt leux daigne Progeniture !
En alle ils ſe ſont copiés
Depis la tête juſqu'aux piés.
Si tôt qu'alle fut enfantée,
Alle fut du Pape adoptée :
Alle paſſe pour ſon Enfant,
Mais au guiantre qui s'y mépreud !
Ce grand Benêt de Famulaire,
Qu'a l'air d'un Bailleux de cliſtére,
Eſt encore un de leux Bâtards.
Il a bian fait de routes parts
Du train, & du remumenage,
Quand il étoit ſeul à l'ouvrage :
Mais, Monſigneur, ce qu'il a fait
N'avoit point core ſatisfait
Leux ambition, & leux rage.
Ils avont donc mins hors de cage
Cette balle Conſtruction.
Il n'eſt pour l'éxécution,

Que d'emplaïer une Fumèlle.
Alle eſt mille fois plus cruèle,
Quand à mal faire alle s'ébat,
Que l'homme le plus ſcèlèrat.
Auſſi, Monſigneur Ventremille,
Comme j'ons dit, gna point de Ville,
De Bourg, de Village, ou Hamiau,
Dont alle ne ſoit *a* le Fliau.

a Les Jeſuites ont toûjours perſiſté dans le refus de ſe ſoumettre aux Decrèts du Pape de 1704. & 1710. & à celui du Cardinal de Tournon de 1707. au ſujet des Cérémonies Chinoiſes. Le Pape a confirmé ces Decrèts en 1715. par la Conſtitution *Ex illâ die*. En 1716. les Jeſuites ont établi dans une Thèſe qu'ils ont fait ſoûtenir à Lisbonne, qu'avant de recevoir cette Conſtitution, il falloit qu'elle fût expliquée. On demande ici pourquoi les Jeſuites ſont ſi conſtans dans leur oppoſition à cette Bulle, eux qui dès le commencement que la Conſtitution *Unigenitus* a paru, ont excité & excitent encore aujourd'hui la plus ſanglante perſécution contre ceux qui refuſent de la recevoir? Eux qui regardent & font regarder ceux-ci comme des Schiſmatiques, Hérétiques, &c. C'eſt que de ces deux Bulles, l'une eſt leur Ouvrage, & l'autre n'eſt que celui du Chef de l'Egliſe: l'une condamne leurs Erreurs, & l'autre les favoriſe. Cependant il n'y a aucun Evêque, aucun Prêtre, aucun Fidéle, qui ne ſouſcrive ſincérement, unanimement, de cœur & d'eſprit aux déciſions de la Bulle *Ex illâ die*; au lieu que celles de la Bulle *Unigenitus* ne ſont & ne peuvent jamais être reçûes de l'Egliſe. On ſçait que par un juſte, mais terrible jugement de Dieu,

Parguienne ſi queuqu'un en doute,
Il peut aller ſus chaque route,
Il voüarra bian ſi je mentons.
An ne voit dans tous les Cantons',
Qu'Archers aveuc leux brandouglieres,
Que Priſogniers, & Priſognieres
Qu'an traite pis que Huguenots,
Et qu'an conduit dans les cachots.
Ce qu'igna core de plus pire,
Comme je l'ons entendu luire
Par notre Biau-frere Fetu,
(Ce qu'eſt moulé dait être crû)
C'eſt que préſque tous les Chapitres,
Preſque tous les Porteux de mîtres
Sont parvartis & corrompus,
Dans l'eſperance d'être plus
Qu'ils ne ſont; car cette Sorciére
De tous bians eſt la Treſoriere.
Ceux-ci par un maudit complot,
(Dont ne faut core dire mot)
N'avont-ils pas, ces Marcenaires,
Proſcrit un aint de leux *a* Confreres?

le grand Nombre dans l'Egliſe a fléchi le genoüil devant cette Béte; mais les Payſans de *Sarielles* nous apprennent pourquoi & comment tout cela ſe fait. Tout ce qui ſe fait, & tout ce qui eſt autoriſé dans l'Egliſe, n'eſt pas fait & autoriſé par l'Egliſe. On a ſouvent beſoin dans ce tems-ci, de ſe ſouvenir du Champ de l'Evangile.

a Jean de Soanen, Evêque de Senez, exilé à la Chaiſe-Dieu.

Pourquoi ? parce qu'il déplaiſoit
A Madame, & qu'il enſeignoit
Et faiſoit le Bian qu'il faut faire.
Ces Malheureux, pour ly complaire,
Se ſont amaſſés *a* ſix ou ſept,
Dix ou douze, cela n'y fait ;
Pis pour toute çarimonie,
Et comme des Loups en furie,
Avont crié *Crucifige*,
Et pis crac le velà jugé.
Dame, Monſigneur Ventremille,
Aveuc alle faut être habile !
Le *b* Pilate de ce Senat,
Ou plûtôt de ce vras Sabat,
Etoit un çartain Nicodême,
Qu'an a vû du tems du Syſtême,
Dans l'agiotage entarré,
Et toute heure du jour fourré
Cheux ce grand *c* Ruineux de monde,
Qu'à tant fait de brit à la ronde.
[Andit qu'il étoit Huguenot]
Ly, pour endormir le Mulot,
Vous l'a *d* fait aller à confèſſe,
Sans le faire aller à la Meſſe.

a Conciliabule d'Embrun, tenu en 1727.

b Pierre Guerin de Tencin, Archevêque d'Embrun.

c Jean Law, Auteur du fameux Syſtême.

d C'eſt M. de Tencin qui a fait faire abjuration à Jean Law pour être Controlleur General des Finances en 1720.

Faiſeux de ces convarſions,
Grand agioteux d'Actions,
Et pis itou de Bénéfices,
Chargé comme un Baudet de vices,
Il eſt allé, le bon Fripon,
A Rome charcher ſon pardon;
Pis le velà ſus le pinacle,
Et regardé comme un Oracle.
Non, les Evêques d'à preſent
Oh! ne valont pas grand argent!
La Droléſſe par ſes largèſſes,
Et core plus par ſes promeſſes,
A ſçû ſi bian porter ſes coups,
Qu'en ſa manche alle les a tous.
Excépté pourtant troüas, ou quatre,
Que Guieu conſarve pour combattre
Tous ces malheureux Antechriſts.
L'an dit qu'un *a* d'eux dans ſes Ecrits
Montre ſi bian la fourberie
De toute cette Guiablerie,
Qu'il faut en plein jour ne pas voüar,
Ou de ſe pardre envie avoüar,
Pour dans tout cela ſe mèprendre,
Et ne pas le bon côté prendre,
Quand une fois lûs an les a.
Oh! Fetu nous les luira dà.
Hé! vous ne feriais point tant pire,
Monſigneur, itou de les luire.

a Charles-Joachin Colbert de Croiſſy, Evêque de Montpelier.

Quand

Quand l'an ne veut point s'entêter,
Gna pour tretous à profiter.
Chacun les connoit à marveille,
Et ſurtout *a* Monſieur de Marſeille.
An dit qu'il les reſpècte tant,
Morguié qu'il tremble en les voïant.
Faut que ça ſoit biau vartuchoute !
Pour ça je les voüarrons ſans doute.
Je ne voulons rian d'alle avoüar,
Qu'alle garde tout ſon pouvoüar,
Tous ſes bians, toutes ſes richèſſes,
Toutes ſes faveurs & caièſſes,
Pour Magiſtrat, pour Egliſier,
Pour ſon craſſeux de *b* Savequier.

a Henry-Xavier de Bel-Sunce de Caſtel-Moron; Evêque de Marſeille, Ex-Jeſuite.

b Le fameux Neuclet, Savetier, de la Paroiſſe ſaint Sulpice, vulgairement appellé *le Savetier de la Conſtitution*. Un de ſes emplois, eſt d'aller dans les Egliſes de Paris écouter les Catéchiſtes & les Prédicateurs, pour les inſulter quand il le juge à propos. Il eût un jour l'éfronterie d'en faire taire un en Chaire dans l'Egliſe de ſaint Benoît, parce que la Doctrine de ce zélé Vicaire, interdit depuis, ne lui parut pas orthodoxe. Quelques jours de priſon furent la ſeule punition d'un pareil fanatiſme.

La familiarité avec laquelle Noſſeigneurs les Evêques Conſtitutionnaires traitent avec lui, fait qu'il parle d'eux & des autres d'une maniere indécente. Un Eccléſiaſtique de Laon voulant un jour le réjoüir, & lui demandant, en ma préſence, des nouvélles ſur les affaires du

Tout ça ne nous fait point envie,
An n'a que l'habit, & la vie;

tems : *J'allai hier*, répondit le Savetier, *voir le Cardinal de Biſſi, & j'ai vû ce matin l'Evêque de Laon. Il m'a dit qu'on méditoit quelque choſe contre l'Evêque de Montpelier.* L'Eccléſiaſtique entendant avec indignation ces termes familiers, ne put s'empêcher d'éclater, & lui dit: *Il vous convient bien de traiter ainſi des Evêques, & ſurtout un auſſi grand Evêque que Monſeigneur l'Evêque de Montpelier. Mêlez-vous*, lui ajoûta-t-il, *de rapetacer vos vieux Souliers, & ſongez que vous n'êtes qu'un Savetier! Ha!* s'écria Neuclet en furie, *ſçachez-vous, Monſieur, qu'un Savetier qui eſt ſoumis au Pape, vaut bien un Evêque qui lui eſt rebélle.*

Il faut que ce Savetier, qui traite ſi mal Noſſeigneurs les Evêques, ait rendu de grands ſervices aux Conſtitutionnaires, puiſque dans l'Aſſemblée de..... ils retranchérent au ſçavant Pere Alexandre Jacobin, deux cens livres de ſa penſion ſur le Clergé, pour les donner au vénérable Neuclet.

Ce Savetier eſt du Conſeil ſecrèt du Cardinal de Biſſi, pour les affaires épineuſes qûi regardent la Conſtitution. On a vû plus d'une fois cette Eminence & quelques autres Prélats, l'aller prendre dans ſa Boutique, & le faire monter dans leur Caroſſe, ſoit pour conférer enſemble avec plus de liberté, ou pour le conduire dans les endroits où ſa préſence & ſes avis étoient néceſſaires. Car il eſt de l'*Egliſe enſeignante*.

Il porte une Médaille qu'il ſe vante que le Pape lui a envoyée, du moins le Cardinal de

An eſt plus couché que debout ;
Et par ainſi je luirons tout.
Hé ! ſans ça par la vartiguienne ,
Où j'en ſerions-t-il ? la Vaurienne
N'avoit-alle pas ſi bian fait ,
Que j'etions prins au tribuchet ,
Par faute de la bian connaitre ?
Après ça ne faut point de Maître ,
Quand l'an deſire d'être inſtruit.
An connoit l'arbre par le fruit.
Igna qu'à voüar ce qui ſe paſſe ,
Et ce qu'alle veut que l'an faſſe.
En faiſant ce que l'an faiſoit
Igna cent ans , l'an ſe ſauvoit ;
A préſent ceux que l'an voit faire
Comme en ce tems-là , pour ly plaire
Paſſont pour annemis de Guieu ,
Et n'avont plus ni feu , ni glieu.

Biſſi , qui la lui a donnée à ſon retour de Rome , le lui a ſi fortement perſuadé , qu'il ne ſeroit pas facile , ni même ſûr de le déſabuſer.

Il eſt ſi brûlant de zéle pour l'éxaltation de la Bulle , qu'il n'attend pas toûjours que les Evêques viennent implorer ſon ſecours ; il les prévient quelquefois. Au mois de Décembre de l'année derniere , ce Fanatique autoriſé alla ſaluer M. l'Evêque de Digne , pour lui offrir ſes ſervices. Il ſe fit annoncer *le Savetier de la Conſtitution*. Il vanta au Prélat ſes proüeſſes paſſées , en lui montrant ſa Médaille , qui en étoit , dit-il , la preuve autentique ; & jura par ſon Tirepié , qu'on entendroit encore parler de lui.

Gnavoit un çartain *a* Suminaire,
Où l'an continuoit de faire
Ny plus ny moins que l'an faiſoit,
Quand un chacun le regardoit
Pour un ſaint Glieu, tant pour les Maîtres,
Que pour tous les Apprenti-Prêtres
Que l'an élevoit là-dedans.
Il ne plaiſoit pas à nos Gens.
Qu'avont-ils fait ? ça va ſans dire.
Parguienne ils l'avont fait détruire :
Chacun a plaïé ſon grabat ;
An a tout chaſſé juſqu'au Chat.
Rian n'eſt ſi ſûr que l'Evangile ?
Parguié, Monſigneur Ventremille,
C,a parle tout ſeul ; ou ſi non,
Le reſte n'eſt qu'une chanſon.
Hé bian ! un çartain *b* Tornemaine
Ne court-il pas la pretantaine,
Pour vous dire dans ſes Sarmons,
Que l'Evangile que j'avons,
N'eſt pas le même que prêchîrent
Ceux qui de Guieu le recevîrent ?
Que l'an peut être bon Chrequian,
Et ſtenpendant n'en croire rian ?
C,a qui ſe dit en pleine Chaire :
An voit les Evêques ſe taire ;

a La Communauté de Sainte Barbe, détruite le 7. Octobre 1730.

a Le Pere Tournemine Jeſuite, dans une Miſſion à Caën. Voyez les Nouvelles Eccleſiaſtiques du 5. Juin 1730.

Aucun

Aucun d'entr'eux ne le reprend,
Partant qui ne dit mot, consent.
Tout ceci, quand an l'examaine,
Fait trop bian voüar que la Coquaine
Préte sa patte à nos Démons,
Pour tirer du feu les marons.
Ces Démons voulont à leúx guise
Maittiser l'Etat & l'Eglise,
Le Roy, le Pape, le bon Guieu.
Ce desir ardent leux quient glieu
De Var qui les maine, & les ronge;
Et c'est ce Var-là qui les plonge
Dans ces abominations
Qu'à cette heure je vous contions.
Il faut que tout aille en rüaine,
Amoins qu'an ne les extarmaine.
Mais qui les extarmainera,
Diiez-vous, & qui le pourra?
An dit qu'ils ont la piau recuite;
Qu'ils se moquont de glıau benite:
Qu'an a biau les exorciser,
Qu'an ne peut jamais les chasser.
Vous qu'avez apprins des Apôtres,
Comme an fait pour chasser les autres,
Ne pourriais tant seulement pas
Les faire reculer d'un pas.
Ils tenont plus fort que la teigne.
Oüi, mais le grand Roy de Sardaigne,
Qu'est un Roy qui sçait son méquier,
Sans Etole & sans Béniquier,

Sarpeguié leux a fait bian vîte
Hors de ſon pays charcher gîte.
C,a n'a pas fait le petit pli.
Le Nôtre qu'eſt plus grand que ly,
A reçu la même piſſance
Pour ce qui regarde la France.
C'eſt que les Rois avont cela,
De chaſſer ſeuls ces Demons-la.
Or ce qu'ignauroit donc à faire,
Ce ſeroit ſans tant de myſtère,
Et ſans torner au tour du pot,
A notre bon Roy mot à mot,
De conter tout ça tête à tête.
Il leux bailleroit ſus la crête,
Jarni ! que rian n'y manqueroit !
En peu de tems il leux feroit
Voüar du pays ! Car c'eſt morguienne
Un Roy qu'a l'ame bian chréquienne;
An peut le dire, Monſigneur.
Bonté divine ! queu bonheur !
An ne voüarroit plus de miſére.
Aguieu Monſieur le Famulaire,
Aguieu Madame *vnigentrus* :
Allez d'où vous êtes venus.
Plus de train, plus de rintamarre,
D'exils de priſons, de bagarre.
Les Bons ſerions recompenſés ;
Les Fripons ſerions mépriſés.
Tout ſeroit remins à ſa place.
La France changeroit de face ;

L'an barroit l'Evangile au net,
Tout comme le bon Gnieu l'a fait.
Le Roy n'auroit plus rian à craindre
De tant de Gens qui ſçavont feindre ;
Les Bons qu'auroit la libarté,
Veilleriont à ſa ſûreté ;
Et le Pape ſeroit ſus tarre
Ny plus ny moins qu'étoit ſaint Piarre.
Encore un coup ah ! queu bonheur !
Mais qui ſera l'Ambaſſadeur ?
Qui ſera l'Ame aſſez chrequienne,
Pour ſe charger de cette Anquienne ?
Faut que ce ſoit vous, Monſigneur.
Ayez-en la force & le cœur.
Si vous le faites, queul'e gloire !
Vous ſerez bouté dans l'Hiſtoire ;
An vous luira. Jarnicoton !
Si j'avions un plus biau jargon,
J'irions palſanguié bian nous-mêmes
Ly conter tous ces Stratagêmes,
Tous ces trains-là. Hé ! pourquoi non ?
Gna rian à craindre : il eſt ſi bon !
Tous ces Monſieux, & tous ces Gardes,
Ces Fuſils, & ces Hallebardes,
N'en voulont point aux braves Gens,
Et ne font du mal qu'aux Méchans.
Oh ! de craindre je n'avons garde !
Mais, Monſigneur, ça vous regarde.
Peignez bian ces Gens tels qu'ils ſont,
Ce qu'ils ont fait, ce qu'ils faiſont.

Farme donc marci de ma vie!
Sarvez Guieu, le Roy, la Patrie.
Selon que vous êtes connu,
Mieux qu'un autre vous ſerez crû.
Morguié ça fera des marveilles.
Il ouvrira bian les oreilles!
Ii ſera rudement frappé,
Quand il ſçaura qu'an l'a trompé!
Ly qu'ume tant qu'an ſoit ſincère;
Qui hait les portes de darriere;
Ly qu'y va de ſi bonne foy!
Oh! Monſigneur, par la morgoy
Je varrons tout changer de face!
Que Guieu la grace nous en faſſe,
Et vous en baille le vouloüar.
Aguieu, Monſigneur: au *a* revoüar.

a On aſſûre que les Habitans de Sarcèlles ſe diſpoſent à faire une troiſiéme députation vers M. l'Archevêque, pour le haranguer au ſujet des Miracles.

Fin de la deuxiéme Harangue.

EPIGRAMME

contre Le Pere Girard.

Enſorceler ſa Pènitente
Pour ſa paſſion contenter :
Faire par boiſſon violente
Le fruit de ſon crime avorter ;
L'action, il eſt vrai, fait horreur, èpouvente ;
Mais ce qui plus encor la rend noire & criante
En un Jeſuite, & la fait dètèſter,
C'eſt que ces malheureux, quand le Diable les tente,
Ont toûjours pour lui réſiſter,
Pouvoir prochin, & Grace Suffiſante.

LETTRE

De Monſeigneur le Cardinal de Tournon Patriarche d'Antioche, avec le pouvoir de Legat *à Latere*, écrite de la Chine le 6. Octobre 1706. à Monſeigneur l'Evêque de Conon Vicaire Apoſtolique d'une des Provinces de la Chine ; pour le conſoler dans la priſon, où il étoit, par l'ordre de l'Empereur, chez les Jeſuites à Pekin.

Illuſtriſſime, & Reverendiſſime Seigneur.

DANS le loiſir que me donne le voiage que je fais par eau, je repaſſe très ſouvent dans mon eſprit tout ce qui eſt arrivé, contre mon attente, ces derniers mois qui ont précédé mon départ de Pekin ; & je ne ſçay ſi, en écrivant à Votre Seigneurie illuſtriſſime, je dois m'affliger, ou me rejoüir avec elle ; car il eſt juſte de verſer des larmes ſur un Evêque qui eſt priſonnier pour la Religion ; non pas tant à cauſe de la perte qu'il ſouffre de ſa liberté, qu'à cauſe de la perſécution qu'on fait à l'E-

gliſe ; & ces larmes doivent être d'autant plus amères, qu'il eſt plus ſurprenant, & plus extraordinaire, de voir que ce ſont des (*a*) Religieux qui ſont tout enſemble & ſes accuſateurs, & ſes Geoliers.

Mais conſolez-vous, Monſeigneur ; où le Saint Eſprit ſe trouve, là ſe trouve la liberté ; Et nous liſons avec joye, que ceux-là ſont *b bienheureux, qui ſouffrent perſecution pour la verité, & pour la juſtice.*

Les oreilles pieuſes n'entendront dire qu'avec horreur, que des *c* Paſteurs de l'Egliſe ayent été provoqués par ceux-là mêmes, qui devroient naturellement les aider ; & traduits par eux à des Tribunaux Idolatres, comme ſi des Gentils avoient pû être Juges dans une cauſe, où il s'agiſſoit des Myſteres de la Religion Chrétienne.

Avant que d'en venir-là, ces mêmes Hommes avoient pris ſoin d'exciter la haine dans le cœur des Payens, & de les animer par-là à tendre des piéges à des Evêques, & a les accabler de mauvais traitemens, au mépris de la Dignité Epiſcopale, & de la Sainteté de la Religion. Peut-on allier ainſi l'iniquité avec la juſtice, les ténébres avec la lumiere ? Cependant l'Egliſe, ſans faire attention à la qualité des auteurs des perſecutions, ne chante-t-elle pas avec allegreſſe, que les *d Apotres ſortoient du milieu de l'aſſemblée pleins de joye, d'avoir été jugés dignes de ſouffrir l'humiliation pour le nom de Jeſus-Chriſt ?* Comment donc pourrions-nous parler avec douleur de ce que l'Egliſe nous repréſente comme un ſujet de conſolation ?

a Les Jeſuites.
b Mathieu. Cap. 5. ℣. 10.
c M. l'Evêque de Conon.
d Act. Apoſt. Cap. 5. ℣. 41.

Certainement celui-là souffre pour le nom de Jesus-Christ, que l'on couvre d'opprobres, parce qu'il défend la gloire, & la pureté de l'Evangile, & parce que, sans s'effrayer en aucune sorte des peines, ni des injures, il combat généreusement pour venger le culte du vrai Dieu, & pour l'affranchir tout ensemble & de la turpitude des superstitions, & des paroles du Mensonge.

Le Bref du Pape que je vous ay apporté depuis peu, Monseigneur, loue votre zèle par cet endroit-là; mais il semble que ce Bref fait été moins fait pour vous loüer, que pour vous prémunir contre ce que pourront jamais feindre, ou imaginer les hommes, pour vous ravir cette gloire.

Oui vous êtes en droit de vous réjoüir, & vous pouvez dire comme David: *ils se sont servi, pour me perdre, de leur langue maligne & trompeuse. Ils ont voulu me prendre dans les filets de leurs discours envenimés, & lorsque je leur repartois pour ma défense, ils m'attaquoient, sans que je leur en donnasse occasion.*

Vous êtes attaqué veritablement sans en avoir donné occasion, puisque vous n'avez fait nulle faute, & qu'on vous traite comme coupable, au lieu que vous êtes vraiment digne de loüange par la profession de foi que vous avez faite. Mais ceux qui s'elevent contre vous, seront confondus; & vous verrez ces sages pris dans leurs filets, pendant que le juste tressaillira de joye; car il est écrit: *je perdrai la sagesse des Sages, & je réprouverai la prudence des Prudens.*

Or s'il y a quelque prudence qui soit damnable, c'est assûrement celle de *a* certaines Gens qui, par la violence & par la fraude,

a Des Jesuites dans la Chine.

tâchent

tâchent de couvrir leurs passions, & le dèreglement de leur conduite. Les choses qui les feroient rougir de honte, s'ils en paroissoient les auteurs, *a* ils se glorifient de les avoir faites artificieusement par d'autres.

En verité rien n'est plus inoüi, que le dessein qui est tombé dans l'esprit de ces faux Sages, de solliciter un *b* Visiteur Apostolique, à donner des témoignages de leur probité, & de leur bonne conduite, non par le mérite de leurs bonnes œuvres, mais par la force des menaces & des vexations; & de vouloir arracher de lui par la crainte & l'autorité de l'Empereur, des Lettres colomnieuses pour noircir auprés du Souverain Pontife, la réputation d'un Evêque très irreprochable, précisément parce qu'il est oppose à leurs pratiques & a leurs opinions, qui ont été condamnées. Leur extravagance ne sera-t-elle pas encore ici confonduë?

Tel est encore le voïage qu'ils vous ont fait faire en Tartarie, pour vous attirer, malgré vous, au nouveau combat; où le Captif est demeuré vainqueur; où l'on a porté des coups, non pas à votre corps, mais à votre ame d'une maniere d'autant plus glorieuse pour vous, qu'elle a été plus rude & plus vive; où enfin vous avez eu pour agresseurs, vos propres Freres, & où vous m'avez eu vous-même pour Compagnon des injures que vous avez souffertes; au lieu que vous aviez droit d'esperer que j'en serois le *c* Vengeur.

a Ils font la même chose dans ces Pays-cy.

b Les Jesuites sollicitoient le Cardinal de Tournon qui étoit ce Visiteur Apostolique, de rendre au Pape un témoignage avantageux de leur probité, & de leur bonne conduite, & de décrier auprès de S. S. celle de l'Evêque de Conon.

a Par le pouvoir que lui donnoit sa qualité de Legat, dont les Jesuites ont fait peu de cas.

Je me glorifierai toûjours dans le Seigneur, d'avoir eu quelque part à vos souffrances ; car c'est-là la vraye fraternité évangelique ; & s'il faut me glorifier encore en quelqu'autre chose, je me glorifierai dans ma propre foiblesse, en me réjoüissant de ce que nous sommes foibles, tandis que nos Adversaires sont puissans. Dieu veüille que, comme j'ai partagé vos opprobres, je partage aussi votre récompense, par la vertu de celui qui s'est offert lui-même pour nos péchés, comme une hostie sans tache, dans l'abondance de sa miséricorde, & qui, conformément à sa promesse, doit un jour nous récompenser sans mesure.

Nous nous consolons donc dans cette sainte attente ; mais j'avouë que cette consolation est mélée pour moi d'une tristesse bien sensible, quand je pense aux grandes difficultés qui viennent de s'augmenter dans cette Mission par rapport à la prédication de l'Evangile, & à l'exécution des ordres du Saint Siege, par les choses qu'on y a faites mal à propos, & qu'on y a fait faire à l'Empereur. Car quoique ma conscience ne me reproche rien sur ce sujet, mon Esprit cependant ne peut demeurer en repos.

J'ai soûtenu, si je ne me trompe, avec assez d'intrépidité, autant neanmoins que ma fragilité & l'état des choses me l'a pû permettre, ce qui regarde la Religion, la cause de Dieu dont la vôtre est inseparable, & l'autorité du Saint Siege. J'ai mépriſé ce qui ne regardoit que ma personne.

Quant au Gouvernement dont j'étois chargé, tout le monde sçait combien j'ai souffert dans l'exercice de mon Ministère. Mais par quelle force de raison, par quelle crainte de chatimens, & par quel poids d'autorité pour-

roit-on arrêter la fureur de Gens qui agissent en desesperés ? J'ai inutilement tout mis en œuvres. Je ne me repens pas neanmoins de m'être abstenu de porter contr'eux des censures, quand je n'en aurois d'autre avantage, que de donner par-là de la confusion à Celui d'entr'eux qui, pour des fautes bien plus legères que celles dont il est coupable, osa il y a quelque tems, excommunier nomément ses propres freres, Religieux de sa Compagnie ; jusqu'à faire murmurer contre lui toute la Cour de Pekin, & jusqu'à s'en attirer la raillerie. Aussi l'Empereur l'a-t-il justement comparé à un vieux Chien qui aboye contre ceux de la maison, & qui aiguise ses dents pour mordre les autres.

Ce qui m'a principalement engagé à user de moderation, c'est qu'il m'a paru que, pour empêcher que le Christianisme qui étoit déja en si grand peril à la Chine, ne tombât dans un état encore plus funeste, il valoit mieux agir par les voyes de douceur, que par celles de rigueur. Vous avez vû vous-même par experience, Monseigneur, que toutes nos affaires étoient portées avec une licence effrenée à l'Empereur, parce que les prétentions & les entreprises les plus injustes trouvoient un asile auprès d'un si puissant Protecteur qui, comme ses propres Mandarins me l'ont déclaré plusieurs fois, vouloit absolument défendre par toutes sortes de voyes, *a* ceux qui mettoient la Religion Chrétienne en peril. C'est ainsi qu'on a anéanti par la violence, tous les droits de l'autorité, & qu'il n'est pas possible

a L'Empereur de la Chine protége les Jesuites, parce qu'ils sçavent le flatter dans ses passions, & que le Christianisme qu'ils prêchent là-bas, ne porte pas grand préjudice à la Religion du Pays.

d'exércer la puiſſance, quand ceux qu'on a à gouverner ne gardent plus aucunes Regles. Avec de telles Gens il faut vaincre par la patience, ou ſe mettre en état, en temporiſant, de les corriger d'une manière & plus forte, & plus utile; & l'on doit plûtôt chercher à les corriger, qu'à les punir. Nous prions le Maître de la Moiſſon d'envoyer d'autres Ouvriers dans ſa Vigne, ou, ſi on ne peut eſperer de *a* ramener ceux-cy à une meilleure conduite, n'élevons point nos voix vers Dieu pour demander que ceux qui ſont la cauſe du trouble, ſoient retranchés; demandons plûtôt qu'ils ne faſſent plus de mal, non pas en vûë de nous attirer de l'approbation, mais afin qu'ils deviennent bons eux-mêmes.

Pour moi, Monſeigneur, abſent de corps, & preſent d'eſprit, je me réjoüis mille fois avec vous, & je ſuis touché en même tems d'une ſainte jalouſie, de ce que vous ſouffrez pour une ſi juſte cauſe, c'eſt-à-dire pour la gloire de cette Egliſe qui n'a ni taches, ni rides; & de ce que dans la priſon, vous êtes encore plus d'eſtiné *b* à la Couronne, qu'au ſupplice. La nouvelle occaſion, ou plûtôt l'occaſion continuée que vous avez de faire paroître votre courage, eſt plus digne d'envie que de pitié. Je ſouhaiterois de bon cœur être auprès de vous, pour vous aider *c* à ſupporter la priſon, qui fait le ſujet de votre joye, & ne participer pas moins à vos ſouffrances, qu'à la conſolation répanduë abondamment

a Il faut une Grace de ſaint Paul & de ſaint Auguſtin, & non une Grace de Molina.

b Il étoit deſtiné à l'un & à l'autre, auſſi bien que le Cardinal de Tournon. L'événement là fait voir.

c Dieu n'a pas été longtems à l'exaucer. Qu'on ne dife pas que les Jeſuites ne ſçayent point faire de Saints.

sur toutes vos tribulations par Jesus-Christ, pour qui malgré mon indignité, je fais la fonction d'Ambassadeur.

J'envie le sort du Catéchiste Jean, à qui les Missionnaires ont tant d'obligation, pour les services qu'il leur rend depuis longtems. C'est à cause de moi, & comme en ma place qu'il a été emprisonné avec vous; afin qu'en sa personne j'eusse part à l'injure qui vous a été faite, quoique je n'en aye pas à votre mérite. J'apprens avec un extrême plaisir qu'il souffre courageusement. Je ne doute point que ce ne soit votre exemple qui l'anime, puisqu'il y a peu de Neophites dans cette Mission qui soient aussi fermes qu'il seroit à desirer. Je le salue tendrement en Jesus-Christ, & je le recommande à votre charité. Du reste prenez courage en Jesus-Christ, & cherchez votre force en sa vertu toute puissante, car je crains que plusieurs *a* autres tribulations encore plus grandes ne vous attendent, surtout étant privé, comme vous êtes, de tout secours humain au milieu de tant d'Ennemis. Mais si vous n'êtes pas un Enfant flottant & agité, qui soit capable de se laisser emporter par tous les vents de Doctrine, par la malice des hommes, & par leur adresse a engager dans l'erreur, Dieu est fidèle, il ne permettra pas que vous soyez tenté au dessus de vos forces; mais il vous tirera de la tentation avec avantage, enforte que vous pourrez dire avec la même liberté que saint Paul, qui disoit; *Mes Freres, prenez garde à ne pas vous attacher à un même joug avec les infidèles: ne consentez pas à leurs mauvaises œuvres; ne donnez aucun sujet de scandale, de peur que notre ministére ne soit méprisé.*

Hé! plût-a Dieu que ce que nous disons-là,

a Sa crainte n'étoit que trop bien fondée.

non par jalouſie, mais par charité dans l'intention de corriger ceux qui en ont beſoin, fût reçû avec une ſainte & religieuſe ſimplicité! Mais eſt-il *a* quelqu'un, quoique revêtu d'autorité, qui puiſſe être averti de leurs péchés, ſans qu'auſſi ils ne le regardent comme leur ennemi, & dès-là-même comme un homme condamnable?

Toute notre confiance eſt donc en Dieu par Jeſus-Chriſt que j'eſpére qu'il vous conſervera & l'innocence, & la vie, de même qu'il vous a déja délivré de tant de perils. Nous nous confions qu'il vous en délivrera encore dans la ſuite. Le ſoin que vous aurez de prier pour nous, y contribuëra. Je ne ceſſerai point de mon côté de me ſouvenir de vous dans mes prieres, quelques mèpriſables qu'elles ſoient par ma foibleſſe. Cependant je vous embraſſe dans le ſaint baiſer de la charité fraternélle.

a Combien d'Exemples ne pourroit-on pas citer, pour juſtifier ce que dit ici le Cardinal de Tournon des Jeſuites?

AVERTISSEMENT.

NOUS donnons ici une nouvèlle Edition de Philotanus, beaucoup plus exacte & plus corrècte que toutes celles qui ont paru juſqu'à préſent. Le Public en jugera. Nous avons crû ne pouvoir mieux faire, que de l'imprimer avec les *Sarcèlles*. Ces Piéces, quoiqu'écrites dans un goût & dans un ſtile differens, tendent cependant au même but, qui eſt de donner de la Conſtitution *Unigenitus*, l'idée qu'on en doit avoir. La premiere *Sarcèlle* fait voir le deſordre qu'elle introduit dans les Paroiſſes gouvernées par des Prêtres qui lui ſont dévoüés. La ſeconde développe l'Eſprit & le caractére des Jeſuites; & *Philotanus* montre que la Conſtitution eſt leur Ouvrage.

Pour juger ſainement & facilement

de la Conſtitution, il ne faut que bien connoître les Jeſuites ; ſçavoir qu'ils en ſont les Péres & les Patrons: après quoi il eſt aiſé de conclure que ce Decret, qu'on veut nous donner pour une déciſion de l'Egliſe en matiere de Foy, n'eſt en éffet qu'une production de l'Eſprit de ténébres.

PHILOTANUS.

POËME.

CEs jours paſſez regagnant mon manoir,
Je vis de loin quelque choſe de noir
Le long d'un Bois. J'avance, je m'aproche,
Et j'apperçois une double main croche,
Queuë en trompette, ergots, cornes auſſi.
Ah! vertubleu! qu'eſt-ce donc que ceci?
C'étoit un Diable; & ce qui doit paraître
Plus rare encore, un Diable au pié d'un hêtre,
Qui fatigué dormoit de tout ſon cœur.
Sortons dici, me dis-je, avec honneur,
Et l'enchaînons, ſi cela ſe peut faire.
Heureuſement j'avois un Scapulaire,
Et le Cordon de Monſieur Saint François.
Je fais ſur lui de grands ſignes de Croix:
Puis à genoux doucement je lui paſſe
Mon ligament; de crainte qu'il ne caſſe;
Le mets en double, & gliſſe un nœud coulant
A chaque pied. Enſuite réveillant

Le malin Corps, malgré ſon ſortilége,
Il ſentit bien qu'il étoit pris au piége.
Qui fut bien ſot ? Ce fut notre Démon.
Pardon, Monſieur, s'écria-t-il, pardon.
Point de quartier ; avant que je te quite,
Faut, s'il te plaît, que je foüille & viſite
En tes papiers ; & ce n'eſt pas le tout,
Je veux ſçavoir de l'un à l'autre bout
D'Unigenit le monſtrueux myſtére ;
Tous les Démons ont part à cette affaire.
Las ! J'en ſuis un, mais ne ſçai ce que c'eſt ;
De près ni loin je n'y prens interêt.
Nous l'allons voir. Une large Fontaine
Bordoit le Bois, qu'Eau-bénite ſoudaine
Je baptizai, moyennant certains mots
Pris du Miſſel ; puis par ſes longs ergots
Entortillez de la ſainte Ficelle,
Je l'attirai juſques aux bords d'icelle.
La vois-tu bien cette eau double Menteur ?
Tu vas ſur l'heure en être potateur,
Si vérité claire, nétte & préciſe
Sur chaque chef ne me fait lâcher priſe.
Pour éſſayer quel en ſera l'éffet,
Ç,à commençons par t'en donner un jet.
Eh! non, Monſieur, j'en connois la puiſſance.
Et puiſqu'il faut pour avoir délivrance
Avoüer tout, différez d'un inſtant
Cette boiſſon, & vous ſerez content.
Très-volontiers ; mais dépêche donc vîte ;
Seul avec toi je ferois mauvais gîte.

Di-moi d'abord ſans interruption
Ton nom, ton âge & ta profeſſion.
PHILOTANUS eſt mon nom. Pour mon âge,
J'avois trente ans, quelque peu davantage,
Lorſqu'Henri Quatre avec un fer ſubtil
Fut mis à mort : combien cela fait-il ?
Je conduiſois le natif d'Angoulême.
Ce ne fut lui, le lourdaut, c'eſt moi-même
Qui fis le coup ; à la Société
Coup qui plut tant, que depuis n'ont été
Meurtres, poiſons, affaires d'importance,
Que n'ait commis à mon expérience
L'Ordre nouveau Compagnon de JESUS...
J'entens cela, Pére Philotanus,
Qu'appellerai quelquefois Philopode,
Quand ce dernier me ſera plus commode;
(Car Philopode, ou bien Philotanus,
En bon François c'eſt jus vert, ou vert jus.)
Quant à préſent ton Interrogatoire
Ne doit rouler ſur la trop longue Hiſtoire
Des trahiſons, meurtres, forfaits divers,
Dont par toi l'Ordre a rempli l'Univers :
Un ſiécle entier ne pourroit te ſuffire,
Si tu voulois les coter & déduire.
Il ne s'agit à préſent que d'un trait,
C'eſt de Queſnel ; raconte-moi le fait
De point en point : il eſt tout à ta gloire.
Parle, j'écoute ; ou voilà dequoi boire.
PASQUIER QUESNEL Prêtre Bérullien,
Eſt, me dit-il, un dangereux vaurien ;

Qui s'aviſa d'abandonner ſa plume
A compoſer un horrible Volume,
Plein de propos & de refléxions
Qui détruiſoient toutes les paſſions ;
Rendoient l'Homme humble, ennemi de
lui-même,
Et dépendant de cet Arrêt ſuprême
Qui des Elûs fixa le juſte choix.
Ce Livre enflé des plus ſévéres Loix,
Montroit combien la route eſt difficile
Qui mène au Ciel, en ſuivant l'Evangile.
Plus, ſur la Grace il ſuivoit pas à pas
Les deux Docteurs Auguſtin, & Thomas ;
Et foudroyant l'Ecole relâchée,
De nos Erreurs découvroit la nichée.
Phariſiens, Scribes, Boureaux, Judas,
Plus enragez, plus méchans n'étoient pas,
Qu'en cet Ecrit il dit que nous le ſommes,
Lorſqu'en douceur nous ſauvons tous les
Hommes.
Le chien de Livre ! Ah ! je ne l'eus pas lû,
Que m'écriai : Peres, tout eſt perdu !
C'eſt fait de nous, & notre Compagnie
Eſt pour jamais vilipendée, honnie !
Que dira-t-on meshui de Molina,
De Leſſius, Eſcobar, Diana ?
Adieu, bon ſoir, Morale Tambourine !
De Loyola la flateuſe Doctrine
Eſt à vau-l'eau. Non, le furet Paſcal
Ne nous fit onc tant de tort, tant de mal ;
Ni

Ni des Arnaulds la famille acharnée
Comme Serpens sur une Ame damnée,
Ni Port-Royal, ni l'Université,
Qu'en fait Quesnel à la Société.
Je haranguai deux heures de la sorte.
Nos Réverens avoient la gueule morte.
Les uns tout haut, & les autres tout bas
Ne répondoient que par de grands hélas !
Mais à l'instant, en Serviteur fidèle,
Je ranimai leur courage & leur zèle.
Allons, Enfans, nous verrons-nous flétrir
Sans nous venger? Il faut vaincre ou mourir;
Jusques au bout, lâche est celui qui cède.
Le mal est fait; ne songeons qu'au remède.
Donnez-moi donc votre approbation;
Je prens sur moi cette commission.
Vîte en Espagne, en France, dans l'Europe,
En vrai Lutin me voilà qui galope;
Et vais semant à tort & de travers,
Que le Quesnel est un Livre pervers;
Que chaque mot contient une hérésie;
Que de Luther la Doctrine choisie
S'y voit enclose, & celle de Baïus;
Qu'autant vaudroit lire Jansenius;
Que sous un air de piété profonde,
Il désespere & damne tout le monde;
Que, selon lui, l'homme nécessité
Vit en esclave, & n'a rien mérité
En bien faisant; que notre Libre Arbitre,
Ce don du Ciel, n'est au plus qu'un vain titre;

Que cet impie & damnable Quesnel
Fait du péché, qu'on nomme Originel,
Un Eléphant, un Hydre à sept cent têtes ;
Qu'il parle mal du Dimanche & des Fêtes ;
Qu'à notre mort la Grace ne viendra
Quoi qu'appellée ; enfin, *& cætera.*
Tant répétai, qu'à force de le dire,
Nombre de gens, qui ne sçavoient pas lire,
Crûrent Quesnel un Hérétique, un Fou,
Et qui couroit déja le Loup-garou ;
Un imposteur, un âne, un hypocrite.
Plus, à Paris, sous l'habit de Jésuite,
Je confessois ; & le plus gros péché
Passoit debout, hormis d'être entiché
Du Quénélisme ; auquel cas, pénitence
Pendant six mois se donnoit d'importance.
Si falloit-il remettre entre mes mains
Ledit Auteur ; puis l'on étoit des Saints :
Après cela, l'ame désabusée
Montoit au Ciel droit comme une fusée ;
Insinuant que le Pere Eternel
Pardonnoit tout, hormis d'aimer Quesnel.
Pour les Sçavans j'avois des artifices
Beaucoup meilleurs. De tous les Bénéfices
J'étois en Cour le seul Dispensateur.
Ah ! voyez donc comme aucun Sectateur
De l'Oratoire approchoit de la Liste !
S'il s'y fouroit ; Sire, il est Janséniste.
C'en étoit fait ; crac, mon Docteur rayé :
D'un *je n'ai pû* s'en retournoit payé.

Auſſi quelqu'un deſiroit-il la Mitre,
Ou l'Evêché ? d'abord ſur ce chapitre
Je le mettois, l'interrogeant à fond.
S'il chanceloit, ou qu'il fit un faux-bond
En répondant à toutes mes demandes,
De ſon vivant n'entroit dans nos Légendes.
Mais ſous ma main quand tomboit un Butor,
Je le grimpois au ſommet du Tabor ;
Et lui montrant ma puiſſance & ma gloire,
Je lui diſois ; Abbé, veux-tu me croire ?
Je te ferai bientôt un grand Prélat ;
Voire irois-tu juſqu'au Cardinalat,
Si j'étois ſûr que ta reconnoiſſance
Te tint toujours dans une obéïſſance
Aveugle & prompte à mes ordres ſacrez.
Or je voudrois ſur Prêtres & Curez ;
L'Empire avoir, & dans ton Diocèſe
Trancher, couper, régler tout à mon aiſe.
Tu ne ſerois que mon ſimple Commis,
Bien joüiſſant des revenus promis,
Roulant en Prince ; au ſurplus n'ayant cure
Que des honneurs dûs à la Prélature ;
Car pour les Mœurs, la Morale & la Foi,
Dans ton Troupeau j'entens donner la Loi.
C'à donc, Abbé, ſerez-vous un bon Frere?
Oüi, ſur mon Dieu, mon très-Révérend
Pere,
Répondoit-il, & vous pouvez compter
Que je ſuis prêt à tout éxécuter,
Pour courre ſus & ſuivre à toute outrance
Les Ennemis de votre Révérence.

Oh les pendarts ! qu'il auront de revers !
Dans mon Clergé, non plus que de chiens verts,
N'en ſouffrirai, ſi tant eſt qu'il vous plaiſe
Me faire Evêque, & me mettre à mon aiſe.
Tu parles d'or ; mais pour montrer comment
Tu t'y prendras pour tenir ton ſerment,
Cours à la chaſſe ; avant que Pâque vienne,
De ces Queſnels apporte-moi centaine
Tous confiſquez. Tel Saül autrefois
Dit à David ; Michol eſt à ton choix ;
Mais ne l'auras, qu'avant tu ne t'apprêtes
A m'apporter de Philiſtins cent têtes.
Tu vois le prix ; conſulte ton amour.
Ainſi parlois-je aux Aboyans de Cour.
J'approuvai fort ſon gentil Epiſode.
Courage, dis-je, achevons Philopode.
Il pourſuit donc : C'eſt par de tels appas,
Que je gagnai les trois quarts des Prélats ;
N'ignorant point que l'interêt les guide,
D'autant plus que, pour les tenir en bride,
Leur promettois Bénéfice meilleur
A l'avenir, s'ils montroient de l'ardeur
A m'extirper juſqu'à la moindre trace,
Tant de Queſnel, que de toute ſa Race,
Et s'ils m'aidoient à ſortir d'embarras.
Ils y tâchoient, & n'étoient point ingrats
Les bonnes Gens : mais malgré leurs menées,
Et de Cachet les Lettres déchaînées,

Exils, Priſons, barbares traitemens,
Renouvellez pendant plus de trente ans;
Malgré d'Enfer les plus noires manœuvres,
Queſnel brillant au milieu de ſes Oeuvres
Se ſoûtenoit; quatorze Editions
Furent le fruit des perſécutions.
Ventre-ſaint-gris! le déſeſpoir, la rage
Me poſſedoient. Que faire davantage?
Je ſuis à bout. Oh! oh! de par S. Marc,
Je vois encore une corde à mon arc,
Dis-je, à moi-même; après quoi j'abandonne
A ſon deſtin le Livre & la Perſonne.
Partons donc vîte, & paſſons promptement
De là les Monts. Peut-être que Clément
Sera bon Prince, & de ſon eſcarcèlle
Pourrons tirer quelque Bulle nouvèlle.
J'arrive à Rome, & chez les Cardinaux,
Seme en entrant quantité de jauneaux;
Perſuadé que la plus belle entrée
Se fait toujours par la porte dorée;
Et ſûr d'ailleurs de n'être point exclus
En leur diſant, *je ſuis Philotanus*
Pour vous ſervir. En effet, dans ma manche
J'en mis pluſieurs, à charge de revanche.
Par ces Patrons au Pape préſenté,
Comme l'Agent de la Société,
Au pié du Trône honorable ſéance
Me fut donnée; & de mon éloquence
Développant les plus ſubtils reſſorts,
Pour bien parler je fis tous mes efforts.

Silence fait ; ainſi donc commençai-je.
Archi-Saint Pere, un Livre ſacrilége,
Depuis longtems en France répandu,
Mériteroit d'être enfin confondu
Par une Bulle ; & notre Compagnie
Eſt pour jamais à Rome trop unie,
Pour endurer plus longtems un Auteur
Qui de vos droits eſt le perturbateur.
Des Libertez, dont l'abuſif uſage
N'a d'autre but que le libertinage,
Vont par Queſnel ôter de votre main
Les grands Pouvoirs du Pontife Romain.
En vain direz ; je vous excommunie ;
Inſolemment il répondra ; je nie
Votre Anathême, attendu mon Devoir
Qui me fait blanc, quand vous me faites noir.
Ce fol Auteur, en termes explicites,
Du Vatican veut regler les limites ;
Et volontiers cogneroit ſur vos doigts,
Quand vous touchez au Temporel des Rois.
Le menu Peuple, en liſant l'Ecriture,
Voudra regler ſa foi ſur ſa lecture :
Puis il dira ; nous n'avons pas beſoin
D'aller chercher l'Evangile ſi loin ;
Nous le ſçavons, ſans recourir au Pape.
Aller à Rome ? hé fi ! c'eſt une attrape.
Il nous ſuffit, pour arriver à Dieu,
De pratiquer ce que dit ſaint Mathieu.

A ce discours que dites-vous, Saint Pére ?
Ne doit-il pas armer votre colére,
Et vous forcer, pour une bonne fois,
Foudres lancez, à soûtenir vos Droits ?
Je le sens bien, répliqua Clément Onze,
En larmoyant, & n'ai le cœur de bronze,
Lorsque je vois régner de tels abus.
Mais faut souffrir, Pere Philotanus.
C'est hazarder que de faire une Bulle;
Et je crains bien qu'en France sans scrupule,
Mon Nom flétri, mes sentimens bernez,
On la renvoye avec un pié de nez.....
Ne craignez rien; j'ai parole absolue
Du Grand Loüis; l'affaire est résolue
Entre nous deux. Je dispose à mon gré
De son esprit, par le moyen sacré
Du Tribunal, où, quand je le confesse,
J'en obtiens tout, pour peu que je le presse.
Si vous doutez de ma sincerité,
Je me fais fort qu'à votre Sainteté
Il écrira Lettre formélle & vive,
Pour vous prier que cette Bulle arrive;
En vous jurant qu'à son premier aspect
Elle sera reçûë avec respect....
En ce cas-là, dit-il, c'est autre chose.
Mais, repartis-je, une petite clause
Doit, s'il vous plaît, entrer dans le marché.
Par mon moyen le Roi s'est relâché,
Abandonnant son plus beau privilége;
De son côté faut-il que le Saint Siége

Soit complaisant, & qu'il condamne au fin,
Les yeux fermez, ce qu'en ce Livre-ci
Nous jugeons être à nos desseins contraire,
Tout ce qui peut en un mot, nous déplaire:
Nous contredire, ou paroître appointé
Aux sentimens de la Societé.
Sans quoi, néant; & vos Prérogatives
Vont désormais passer pour abusives.
Consultez-vous; tenez, voilà l'Extrait,
Qu'en conscience & pour le mieux j'ai fait.
Sur le grand nombre il ne faut vous débattre.
Car d'un seul mot je n'en sçaurois rabattre.
Dans le détail des Propositions
Peu trouverez de grandes Questions;
Pour la plûpart ce sont des babioles
Qui font la noise entre les deux Ecoles,
Des jeux de mots, des puerilitez,
Dont les Partis au fonds sont entêtez.
L'Amour de Dieu, la Grace, la Morale,
Vous causeront peut-être du scandale;
Vous aurez peur de les traiter trop mal;
Mais tenez bon, pourquoi cet animal,
Avance-t-il dans son damnable Livre,
» Qui n'aime Dieu, n'est pas digne de vivre
» L'Homme, sans lui, n'est qu'erreur & peché;
» Quand un Pécheur à son crime attaché
» Vient à confesse, il ne faut point l'absoudre?
Sur ces Erreurs préparez votre foudre;

Point de foibleſſe : & même, par hazard ;
Quand la Morale & le Dogme ayant part
A cette Bulle, y ſeroient en ſouffrance,
Vous montrerez par-là plus de puiſſance.
Vive, Saint Pere, un coup d'autorité
Reçu partout dans la Chrétienneté !
Qu'un Pape eſt grand, qui peut forcer à croire
Ce que jamais, Leon, Paſcal, Gregoire,
Ni ces fameux que l'on reſpecte tant,
N'auroient oſé ſoûtenir un inſtant !
Ah ! qu'il eſt beau de montrer que les Péres
Grecs, & Latins, n'ont dit que des chimeres !
De faire voir qu'ils n'ont rien avancé ;
Qui par un Bref ne puiſſe être effacé !
La primauté peut-elle mieux s'étendre ;
Qu'en condamnant un Auteur ſans l'entendre ?
Qu'en déclarant qu'il eſt de Dieu maudit,
Sur ce qu'il n'a jamais penſé ni dit ?
Je me rendrois, dit-il, à ta loquence ;
Si de l'Europe, ainſi que de la France,
Tu m'aſſûrois : mais des autres Etats,
Comme du Roi, le maître tu n'es pas.
Vous mocquez-vous, repartis-je, au Pontife :
Du Portugal juſques vers le Calife,
Point ne verrez d'indociles humains
N'accepter pas la Bulle à baiſe-mains.

Premierement dans toute l'Italie ;
Il n'eſt Prélat qui ſous vos Loix ne plie ;
Sont vos Valets, vos Coureurs, & de vous
Ils recevroient l'Alcoran à genoux.
S'il s'y trouvoit des Docteurs téméraires,
Les enverriez ramer ſur vos Galéres.
Voyons ailleurs ; je puis des Allemands
Répondre encore, ainſi que des Flamands ;
Le tout, pourvû que votre Conſiſtoire
Ne mette rien qui défende de boire.
En même pot ils boiront la ſanté
Du beau Decret de votre Sainteté ;
Et puis à Rome écriront pour réponſe
Qu'ils ont ſouvent enyvré votre Nonce.
Ne touchant point à l'Inquiſition,
Les Eſpagnols avec dévotion
Prendront la Bulle ; & même ſans la lire
Obligeront leurs Sujets d'y ſouſcrire.
D'ailleurs ſçavez que la Société
En Eſpagne a mainte Univerſité.
Thèſe à Conimbre on ſoûtiendra ſur l'heure,
Où je mettrai que main Supérieure,
Non pas du Pape, ains du Dieu ſabahot
A cette Bulle écrite mot à mot.
Les Mandians, qui certes ſont tous vôtres,
Criront partout, que le Chef des Apôtres
Ayant parlé, c'eſt un ordre divin
Qu'adorer faut, ou bien être Calvin :
Que le péché le plus irrémiſſible,
Eſt de penſer que vous êtes faillible :

Qu'un Chien plutôt pourroit Lune atrap-
per
Avec les dents, qu'un Pape se tromper ;
Et qu'en un mot, il n'est qu'un put Athée,
Par qui la Loi pût être contestée ;
Qui pût prêcher que Libere offusqué
Par le grand nombre, & Vigile ont man-
qué.
Tant clabaudai, tant traitai de frivole
La peur qu'avoit, qu'enfin sur ma parole
Clément gagné me promit son Decret.
Je ne me vis jamais si guilleret
Que j'étois lors, & je sentis mon ame
Se dilater comme un Amant qui pâme.
Ah ! pour le coup, éxécrable Quesnel,
Nous te tenons par un Bref solemnel !
Incessamment l'on va te lire au Prône ;
Tu n'en auras que tout du long de l'aune.
Plume à la main, en brave Consulteur,
Sans perdre tems je tire de l'Auteur
Cent un Endroits, qu'habilement je tron-
que,
Si qu'en cent ans, je les donne à quiconque
Peut mieux que moi, contraindre & bis-
tourner
Les mauvais sens que je sçûs leur donner.
A l'Exposé Clément qui se confie,
Le met en Bulle, & puis le qualifie
De trente noms rassemblez en un tas,
Parmi lesquels le faux ne manquoit pas,
Le scandaleux, encor moins l'hérétique :
Bref il versa tout ce qu'en sa Boutique

Il put trouver de malédictions ;
Deſſus Queſnel & ſes Réfléxions.
C'en eſt donc fait, & la Bulle eſt en forme.
Ne croyez pas qu'enſuite je m'endorme.
Non ; car après avoir dit grand-merci
Au bon Saint Pere, à mes Patrons auſſi,
Diſpos & gai, l'*Unigenit* en poche,
Devers Paris à grands pas je m'approche.
De nos Coureurs je prens le Caſaquin,
Barbe, piés nuds, en un mot Capucin ;
Et me guindant en légére Caléche,
Je me nommai Timothé-Delafléche :
Au Révérend vins faire pié de veau ;
Puis ſur le champ me remis dans ſa peau.
J'envenimai juſques à ſes entrailles.
Bientôt après arrivant à Verſailles,
Graces au Pape, allai-je dire au Roy ;
Graces à vous, ſurtout graces à moi,
Voici la Bulle, & dans votre Royaume
Bientôt Queſnel plus bas qu'un vil atôme,
Berné ſera, mépriſé, confondu,
Mis à néant, & ſon Livre tondu.
Mais en ceci défiez-vous, Grand Prince,
D'un Cardinal, qui d'un air doux & mince,
Viendra bien-tôt en termes patelins
Vous engeoler de ſes diſcours malins
Contre la forme & le fond de la Bulle,
Et tournera le Pape en ridicule.
Traitez-le moi comme un petit mignon.
Plus ignorant qu'un Prêtre d'Avignon

Ce

Ce Prélat eſt ; & dans les Séminaires
Il n'a jamais rien lû que les Saints Peres.
Ce Dévot croit ſon Eſprit bien paré,
D'avoir blanchi ſur le texte ſacré,
Et d'avoir mis dans ſa cervelle en pile
L'amas confus de maint & maint Concile.
Peſte du ſot ! c'eſt bien la queſtion,
Que la lecture, & l'érudition!
Il eſt pieux, me dit-on ? Les Apôtres
Ne vivoient pas plus ſaintement ? à d'autres !
Il s'agit bien à préſent de ſes mœurs!
Clément s'en rit ; moi de même. Et d'ailleurs
Le Peuple outré, qui jamais n'examine,
D'un ſeul coup d'œil canoniſe à la mine.
Il a grand ſoin de regler ſa maiſon ?
Donc il eſt Saint ! la plaiſante raiſon !
J'appelle un Saint, SIRE, en titre d'office,
Un Cardinal qui ſçait rendre juſtice
Aux Loix du Pape, & qui, ſans balancer,
Reçoit l'Arrêt qu'il vient de prononcer.
Jamais ne fut ſainteté ni Science,
Qui valût tant que cette obéiſſance.
D'ailleurs ce Livre, aujourd'huy ſupprimé,
A par ſon ordre été reimprimé.
La Bulle helas! ſeroit bien mal lotie,
S'il en étoit le juge & la Partie.
Il eſt encore un certain vieux Sournois
Grand chicaneur, qui mieux qu'un Hibernois

Escrimeroit en fine Scolastique ;
Sçavant barbare, & ruzé Politique.
Lorsque de Rote il étoit Auditeur,
Avec Clément, alors son bienfaicteur ;
Il eut souvent mainte querèlle & prise
Sur les faux Droits que prétend votre
Eglise.
Cet Archevêque au Pape veut du mal
De n'avoir pas été fait Cardinal ;
Et pour venger sa tête & sa Doctrine,
Avec fureur il cabale, il fulmine
Contre la Bulle : & maintenant c'est lui
Qui de Quesnel est le plus ferme appui.
De cette clique il en est trois ou quatre,
Qu'au premier jour faut envoyer s'ébattre
En leur Province, où chacun dans son
coin,
Pourra, s'il veut, nous abboyer de loin.
Bientôt après je ferai l'Assemblée
De mes Prélats, où la Bulle d'emblée
Sera reçûë ; & puis s'écrieront tous:
Papa Clément pense & croit comme nous.
Par ce moyen cette Bulle acceptée
In æternum sera chose arrêtée,
Un Dogme exprès, un Article de Foi.
C'est bien pensé, me répondit le Roi ;
Acheve donc ; sur mon pouvoir suprême
Tu peux compter, & je te mets à même.
Ne fer ne faut en un si beau chemin.....
Non pas ferai. Car dès le lendemain

Lettre j'écris aux Prélats de ma clique,
Où nettement mes volontez j'explique
A ce sujet ; de leur soûmission
Demandant Acte, & bonne Caution.
Que s'ils montroient assez d'exactitude
A m'obéïr, signes de gratitude
Pleuvroient sur eux, du moins sur leurs
Neveux....
On répondit au-delà de mes vœux.
Donc à Paris, en pompeux équipages
A cinq Laquais, sans compter les deux
Pages,
Vinrent bientôt joindre l'Archevêché
Mes Prélats pleins d'un discours tout mâ-
ché.
Dambition, & d'orgueïl le plus ample
Devant leurs yeux avoient un bel exemple:
Car rassemblés, tout bas pensoit chacun :
Tel que je vois, n'a pas le sens commun ;
Petit Chafoüin, qui toujours les dents
grince ;
Et cependant Bénéfice de Prince
Est pour cet Homme, & l'Ecarlatte aussi.
Par quel moyen a-t-il donc réüssi ?
C'est en montrant une fureur extrême
Contre Quesnel. J'en veux faire de même,
Et mériter d'avoir le chef couvert
D'un Chapeau rouge, à la place d'un vert.
A leurs desir s'j'attachois la fusée,
Et leur tenois toujours l'Ame embrasée ;

Par l'amour propre. Enfin ce fut alors
Que préſidant aux Evêques en Corps,
Après ſix mois paſſez en préambule,
Aveuglément ils reçûrent la Bulle
Avec reſpect : quelques-uns ſeulement
Sans mon aveu, firent un Mandement,
Dont ſe moqua le reſte du Synode.....
En cet endroit arrêtons Philopode :
Dans ces ſix mois qui ſe ſont écoulez,
Ne vit-on point rixes, ni démêlez ?
Ne parla-t-on dans toute la Séance
Que des repas de la belle Eminence ?..
Pardonnez-moi ; la Propoſition
Sur le délai de l'Abſolution
Fit un grand bruit. Je le ſçavois bien, Traître,
Et ne conçois comment tu fus le maître
Sur ce point là, de leur fermer les yeux.
Je fis ſi bien, qu'enfin victorieux
Je m'en rendis. De trop grande importance
Etoit l'affaire : auſſi la remontrance
De nos Docteurs ne fut d'aucun pouvoir,
Non plus que celle au ſujet du devoir.
Sçavez-vous bien que ce délai ſévére,
Si rigoureux aux Pécheurs qu'on differe,
Eſt un Abus dont la Societé
Seroit la dupe ? Et ſon Autorité,
Qui doit un jour dominer tout le Monde,
Dans ſes deſſeins deviendroit inféconde,
Si

Si tout péché dans la Confeſſion
Ne trouvoit pas promte rémiſſion ?
Comment cela ? comment? C'eſt le miſtére,
Le fin du fin, & le nœud de l'affaire.
N'en parlons plus. Ho ho ! mon bel Ami,
Tu voudrois donc n'avoüer qu'à demi ?
Allons, de l'eau ; zeſte, d'une flaquée
Avec la main ſur ſa joüe appliquée,
Je lui fis faire un cri, mais dame un cri !
Dans le moment j'en fus preſque mari :
Car l'eau bouillant ſur ſa face enflâmée,
Nous obombra d'une épaiſſe fumée.
Cela fit *pſt*..... Par la ſanbleu j'eus peur
Qu'elle n'allât conſumer l'Orateur :
Mais à l'inſtant je revis ſa peau biſe.
En voudrois-tu d'une ſeconde priſe ?
Non, s'il vous plaît ; la paix. Ecoutez bien,
Je vous promets que je n'omettrai rien.
L'Ordre où je ſuis eſt une Compagnie
Vers un ſeul but entr'elle réünie ;
Et ce but eſt, par des moyens divers,
De conquérir à la fin l'Univers.
Ce beau projet eſt notre unique vice ;
Nous lui faiſons un entier ſacrifice
De tout le reſte ; & cette Ambition
La place tient de toute paſſion.
Dans nos maiſons nous faiſons maigre chére,
Et notre vie, au fond, eſt tres-auſtère.
Point d'amitié qui ſe rapporte à nous ;
Mais, Eſpions l'un de l'autre jaloux,

Nous travaillons enſemble fort & ferme
Pour parvenir à la fin au grand terme ;
Ficlaves vils d'un Général Romain,
Qui tient nos cœurs & tout l'Ordre en ſa main.
Dans ce deſſein vous concevez, ſans doute,
Que confeſſer eſt la plus ſûre route
Pour obtenir un empire abſolu.
Par ce moyen tout nous eſt dévolu,
Et nous puiſons dans chaque conſcience
Tout ce qui peut nous donner connoiſſance
De certains Faits, qui nous ſont les garans
De l'amitié des Petits & des Grands.
Car lorſqu'on ſçait à fond l'état de l'ame,
On eſt reçû chez Monſieur, chez Madame
A bras ouverts ; parce qu'adroitement
On applaudit à leur déréglement.
Si, par exemple, un Epoux à confeſſe
Vient s'accuſer d'avoir une Maîtreſſe ;
Ou qu'une Epouſe, en terme équivalent ;
S'accuſe auſſi d'avoir quelque Galant,
Je ſuis au fait du train de leur ménage.
Pour accorder ce petit tripotage,
Le lendemain je vais les viſiter,
Et volontiers je me fais écouter
En déclamant contre la Jalouſie.
En fait de mœurs je l'appelle Héréſie :
L'uſage, dis-je, & la ſaine Raiſon
Evidemment en montrent le poiſon.

Lorſqu'on eſtné pour vivre deux enſemble,
De part &d'autre on devroit,ce me ſemble,
Ne croire rien que ce qui fait plaiſir.
Souvent de crime un innocent deſir
Eſt ſoupçonné. La paix tranquile & libre
Dans la maiſon doit tenir l'équilibre.
C'eſt le moyen de tout chagrin banir,
Et le plus ſûr pour faire revenir
Celui des deux qui voudroit ſe ſouſtraire
Aux Loix d'Hymen. Oh ! l'agreable Pere !
Penſent nos Gens ; que j'aime ſes diſcours !
A lui je veux me confeſſer toujours.
Ainſi du Riche, à la fortune immenſe,
Je fais la Cour ; j'approuve ſa dépenſe.
Au Tribunal s'il m'a dit que ſon bien
Etoit volé, chez lui je n'en crois rien.
Mais je me ſers de ſon ſecret, pour être
Son Confident & devenir ſon Maître.
Ainſi de tous ſubtils adulateurs,
Adroitement nous captivons les cœurs.
Par là régnant dans toutes les Familles,
Nous engageons Peres, Méres & Filles,
Garçons auſſi, Servantes & Valets,
A nous chérir & benir nos filets.
Mais de Queſnel la Doctrine infernale,
A notre Empire inſultante & fatale,
Par ſa rigueur nous mettoit aux abois ;
Car aux Pécheurs faiſant porter le poids
De leurs péchez, avant de les abſoudre,
Tous nos deſſeins il réduiſoit en poudre.

Qu'arrivoit-il de ces auſtéritez ?
Nos Tribunaux avilis, déſertez,
Vuides reſtoient. Ces Pécheurs ridicules
S'envelopoient au milieu des ſcrupules ;
Et reſſerrant tous leurs forfaits cachez,
Sans notre aveu s'y tenoit attachez.
Ils aimoient mieux enſevelir leurs crimes,
Que d'un délai ſe rendre les victimes.
Jeunes Garçons, tout au plus, quelquefois
Venoient encor nous conter leurs exploits.
Du reſte, un tas de dévotes Femèlles
Nous ennuïoient de pures bagatèlles.
Forte habitude avoient-elles au cœur ?
Rien ne pouvoit les guérir de la peur
D'une remiſe ; & gardant le ſilence,
Chacun reſtoit dans ſon indépendance.
Mais aujourd'hui notre *unigenitus*
Par ſa Cenſure abroge cet abus.
Le Sacrement, jadis de Pénitence,
Va devenir ſimple réminiſcence
De ſes péchez ; devoir extérieur
Du Pénitent envers ſon Supérieur,
Cérémonie artiſtement trouvée
Pour tout ſçavoir, & donnant main-levée
Du crime noir, nous faire autant d'Amis
Et de Sujets, que de Pécheurs ſoumis.
Le fier Délai, la honteuſe Remiſe,
Seront bientôt bannis hors de l'Egliſe ;
Et les Pécheurs, aux heures de loiſir,
Du Tribunal ſe feront un plaiſir.

Il étoit donc de tres-grande importance,
Que l'Aſſemblée approuvât la Sentence
Qui déclaroit d'Héréſie entiché,
Tout Confeſſeur ennemi du Péché,
Tout Janſéniſte à long viſage blême,
Qui les Relaps menace d'anathême,
Et veut qu'on ſoit hors de l'occaſion,
Avant d'avoir ſon Abſolution.
Mais reprenons le fil de notre hiſtoire.
Mes chers Prélats attachez à ma gloire
Sçurent ſi bien ſoûtenir mon parti,
Qu'en aucun chef je n'eus le démenti.
L'on diſoit bien : que le Pape s'explique ?
Mais à cela j'avois bonne réplique.
Y penſez-vous ? un Pape ſur ce point
S'explique aſſez ; en ne s'expliquant point.
C'eſt *in petto* qu'il retient ſa Doctrine.
Ce qu'on ignore, il faut qu'on le devine ;
Et ce qui ſort de deſſous ſon bonnet,
Sans Commentaire, eſt toujours clair & net.
Je crois bientôt qu'on veut ſur la ſelléte
Saint Pierre aſſeoir, & là qu'il interpréte
De certains ſens qu'il a mis tout exprès !
Point n'entendez ? eh bien ! courez après.
Ainſi feignant de me mettre en colére,
Je les calmois, ou je les faiſois taire.
Tant qu'à la fin, moi, Louis & Clement,
Nous eumes tous parfait contentement.
Ravi j'étois & tranſporté de joye,
Juſques au bout d'avoir ſuivi ma proye :

Quand Magiſtrats s'en vinrent ſans raiſon
Avec Clément faire comparaiſon.
Siége à Paris un Sénat de Druides,
Qui pour des riens dreſſent des Pyramides;
Et qui, depuis un petit Accident,
Contre notre Ordre ont toujours une dent.
Ces fiers Robins ont mis dans leur cervélle,
Que du Royaume ils avoient la Tutélle.
Parce qu'ils ſont Docteurs en Droit Canon,
Et dans la Chambre aſſis en rang d'oignon,
Plus refrognez que d'antiques Satrapes,
Si voudroient-ils lutter contre des Papes.
Ces vieux Renards pleins de prétentions
Crûrent pouvoir, par leurs reſtrictions,
Mettre à l'abri de leurs longues Soutanes
Ces Libertez qu'ils nomment Gallicanes;
Prétendant qu'eux, avec leurs Gens du Roi,
Pouvoient reſtraindre un Article de Foi.
Au grand regret de tout bon Catholique,
Nous vîmes donc un Jugement Laïque
Contre la Bulle en forme prononcé.
Oh! que Loüis en parut couroucé!
Que ſon cœur fut ſenſible à cette offenſe!
Mais il mourut ſans en tirer vengeance.
Il mourut lors, l'incomparable Roi,
Et par ſa mort mit tout en deſarroi.
En cet endroit permettez que je pleure.
Notre Ordre, hélas! eſt mort à la même heure
Que ce Monarque, & ſont à Saint Denis
Dans ſon Tombeau nos Peres réünis.

Car n'eſt-ce pas mourir cent fois pour une,
Que voir Crédit, Biens, Dignitez, Fortune,
Tout dépérir ? que d'être regardez
Comme vilains, honnis & dégradez ?
Que de n'oſer paroitre dans la ruë,
Sans que chacun nous montre au doigt, nous huë ?
Que d'être enfin réduits dans nos Maiſons
A régenter une troupe d'Oiſons ?
Il eſt caſſé ce joli moule à Lettre,
Qui nous ſervoit quand nous plaiſoit de mettre
A la Baſtille un Ennemi mutin,
Ou l'envoyer à Quimpercorentin !
Loüis vivant, c'étoit nous ſeuls en Gaule,
Qui l'Eprit Saint donnions deſſus l'épaule:
Entre nos mains étoit toujours remis
Le fier Bâton ſemé de Fleurs-de-lys.
Bref, nous avions toujours nos poches pleines
De bons Emplois, Bénéfices, Aubaines.
Notre cher Prince, ou plûtôt notre Dieu,
Il eſt donc mort ! il faut lui dire adieu.
Que je l'aimoiis ! j'en étos idolâtre.
Son Ame auſſi plus blanche que l'albâtre
Sortoit toujours du ſacré Tribunal.
Pourvû que tout paſſât par mon canal,
Abſous étoit ; & par reconnoiſſance,
Un ſeul Roſaire étoit ſa pénitence.
O le bon Roi ! le grand Roi ! le ſaint Roi !
Faut-il auſſi que la mort ſoit pour toi !

Il eſt parti dans la ferme aſſûrance
De joindre aux Saints un nouveau Roi de
France.
Il eſt au Ciel, & nous dans ces bas lieux
Nous demeurons conſpuez, odieux.
S'il eût vêcu quatre mois davantage,
Sa mort n'eût pas été ſi grand dommage;
Car purement & ſimplement le Bref
Au Parlement apporté de rechef,
Auroit paſſé. Réprimandes très-vives
Auroient ſuivi, peines même afflictives.
Les Partiſans des fauſſes Libertez,
Des Droits Royaux les François entêtez,
Bon gré mal gré, quitrant leur entrepriſe,
Auroient enfin ſouſcrit à notre guiſe.
Mais du Monarque à peine eut-on appris
La triſte mort, que voilà tout Paris
Maſque levé, qui crie & qui poſtule,
Pour qu'au Saint Pere on renvoye ſa Bulle.
Livres en foule avec emportement
Font en public le procès à Clement;
D'autres déja flétris par l'Aſſemblée,
D'un air nouveau viennent dans la mêlée,
Qui ſéduiſant les Badauds curieux,
Fronder leur font le Pape à qui mieux
mieux.
De ces Ecrits l'abondance étoit tèlle,
Qu'en la Province une bonne parcèlle
S'en répandit, & chacun ſans danger,
Soit par la Poſte, ou par le Meſſager,
En

En fit venir ; si qu'en moins d'une année
Toute la France en fut empoisonnée.
Mes Substituts Nosseigneurs les Prélats
Eurent beau faire un terrible fracas
A ce sujet, & dans leurs Diocèses
Bulle afficher ; on traita de fadaises
Leurs Mandemens. Chapitres & Curez,
Prestolets, Clercs, & même gens cloîtrez,
Formant ensemble une commune attaque,
Tous au Saint Pere avoient tourné casaque.
L'effronterie encor beaucoup plus loin
Se pousla-t-elle. Il n'en faut pour témoin,
Que l'insolence & l'erreur indocile
Qui fit du Pape appeller au Concile.
Quatre d'abord jettant le premier dard,
Contre Clement levèrent l'Etendard,
Firent l'Appel ; disant que la querèlle
Assembleroit l'Eglise universèlle ;
Qu'en attendant, tous les Decrèts rendus,
Les foudres prêts, resteroient suspendus.
Ah ! c'est ainsi que, lorsqu'on s'émancipe
Dans la croyance, écarté du principe,
De mal en pis dans l'abîme tombé,
On ne veut plus revenir à jubé.
Car au Concile appeller d'une Bulle
Qu'un Nom divin autorise, intitule,
D'ailleurs reçûe, & confirmée en corps
Par mes Prélats, & par ceux de dehors,
N'est-ce pas là, malgré tous les murmures,
Faire juger Dieu par les Créatures ?

Oh ! l'Hérétique eſt à bout, excédé,
Quand il ſe ſert d'un pareil procédé !
Dans tous les tems depuis l'Arianiſme,
Des Novateurs il annonça le ſchiſme.
Pour décrier ces Appels factieux ;
Aux Cabarets, & dans les mauvais lieux
J'allai, mettant ſur chaque cheminée ;
Rome a parlé, l'Affaire eſt terminée.
Bref, tant le dis, que Rome avoit parlé,
Que par ma foi j'étois égoſillé.
Abandonnant aux Capucins, aux Carmes,
Le ſoin zelé de donner des allarmes,
Et menacer des foudres préparez
Les mécroyans, du vrai dogme égarez,
Je fis à Rome une ſeconde courſe,
Et demandai pour derniere reſſource,
Ou Bulle, ou Bref, Lettre, ou je ne ſçai quoi,
Qui pût donner un véritable effroi.
J'en tirai donc Miſſive Paſtorale
Qui foudroyoit d'avance la Cabale
Des Appellans en termes les plus forts ;
Les condamnoit tant eux, que leurs Conſorts
Sortis du ſein de l'Egliſe Romaine,
Et les livroit à l'éternélle peine
Ipſo facto, ſi, voyant cet Ecrit,
L'Unigenit n'étoit par eux ſouſcrit.
En beaux draps blancs tu me mets, dit le Pape.
Je ne crois pas qu'un autre m'y rattrape

Sur ta parole, hélas ! j'ai trop compté,
Et je crains bien d'être décrédité,
Pour t'avoir crû : mais faut sortir d'affaire
De notre mieux. Vous en viendrez, Saint-Pere,
A votre honneur, répondis-je à l'instant.
Je mentois bien ! puisque si mécontent
En France on fut des termes de sa Lettre,
Que peu de gens voulurent s'y soumettre.
Le Parlement, sur l'avis du Parquet,
Sçut bien rabattre & Rome & son caquet.
Il censura les paroles très-dures,
Les fausſetez, & les grosses injures,
Dont il jugea ce Libèlle farci.
A son *instar* d'autres Sénats aussi
De pur abus traitérent les menaces,
Dont il usoit envers les Contumaces.
Et ces Arrêts dans leur stile étoient tels,
Qu'ils sembloient tous seconder les Appels.
Sortant aussi de sa douce indolence,
Le Cardinal rompit enfin silence,
Et du grand Schisme arborant le Drapeau,
Plus ne pensa qu'il portoit un Chapeau,
Qui l'obligeoit à verser goutte à goutte
Plûtôt son sang, que faire banqueroute
Si méchamment au dogme de la Foi.
J'esperois bien qu'il demeureroit coi,
Lorsque je vis trépasser de la pierre
Le Prélat borgne, Ennemi de saint Pierre;
Qu'ayant perdu son Maître & son Souffleur,
Il deviendroit dans la suite meilleur.

Je m'abuſois ; car ſon Appel en forme
Eſt contre Rome un attentat énorme.
L'ingrat qu'il eſt méconnoit par ce trait,
Mille bienfaits, auſquels j'ai grand regret.
Bientôt après renforçant ſa Cabale,
S'émeut auſſi toute la Capitale ;
Et le Chapitre, imitant ſon Paſteur,
Fit ſon Appel en fade Adulateur.
Prêtres, Curez, de ſaint Benoît les Moines,
Et d'Auguſtin les opulens Chanoines,
A l'Oratoire incorporez ſoudain,
Contre Clement levérent tous la main,
En ſoutenant que leur Cauſe étoit bonne.
Mais que dirai-je ici de la Sorbonne ?
Ecole, hélas ! qui régloit autrefois
Les ſentimens des Papes, & des Rois,
De la foi pure ardente Protectrice,
Le Bouclier & la Mere nourrice ?
Elle a failli cette Univerſité !
Cette Sorbonne, en qui la Vérité
Croyoit trouver un éternel azile,
A fait auſſi ſon Appel au Concile !
J'euſſe donné ſur le champ volontiers,
De mes Prélats troc pour troc les deux tiers
Cent Facultez & d'Eſpagne, & de Flandre,
Si la Sorbonne eût voulu ſe déprendre.
Par ſon exemple à la file entraînez,
On ne voit plus que Prélats ſubornez.
Siege vacant, même on voit des Chapitres
Etre Appellans, ſans aucun droit ni titres ;
Et

Et plus encor de malotrus Bourgeois
Joindre aux Curez leur imbécile voix.
Mais ce qui plus me flate & me conſole ;
C'eſt que malgré cette ſçavante Ecole,
Le plus grand nombre eſt de notre côté ;
Le temoignage en doit être écouté;
Public il eſt ; voix divine il renferme.
C'eſt ſur cela qu'inſiſte fort & ferme
Le Mandement de Monſieur de Soiſſons.
Je l'ai porté dans toutes les Maiſons ;
Et j'ai tâché de ſéduire le Monde
Par ſon beau ſtile, avant qu'on y réponde.
Le tout en vain: car en moins de deux mois
Double Réplique eſt venuë à la fois.
Un grand Docteur travaille à la troiſiéme;
Mais mieux que tous je la ferai moi-même;
Car les Extraits des Evêques lointains,
Les trois quarts faux, ſont l'œuvre de mes mains.
Pauvre Soiſſons! c'eſt pourtant grand dommage
Qu'il ſoit tombé ce triomphant Ouvrage ;
Que ſon Sophiſme ait eté démaſqué,
Quoiqu'à l'abri d'un Paſſage tronqué,
Et ſoûtenu des regles de Logique,
Dont l'art faiſoit mon eſperance unique.
Auſſi d'écrire il étoit bien preſſé :
Bien plus que lui j'y ſuis intereſſé :
Car qui ne ſçait qu'en toute cette affaire,
Ce Prélat n'eſt qu'un Auteur honoraire ?

De mes desseins me voyant débouté,
Qu'ai-je donc fait en cette extrémité ?
Voilà la Bulle, ai-je dit, confonduë ;
De mes Prélats l'unité prétenduë
Coulée à fonds ; l'Universalité
Est désormais un mensonge éventé.
Mes Prélats morts, adieu la gratitude
Qui les joignoit à moi par habitude.
Quant à présent n'étant maître de rien,
Je ne puis plus les flater d'aucun bien.
Ainsi bientôt je m'attends & je compte
Que la plûpart sans remords, & sans honte,
Pour rendre aussi leur Temporel plus sûr,
Appelleront au Concile futur.
Au seul Régent la faute j'attribuë.
Si de la Foi son ame étoit imbuë,
De son cher Oncle il auroit sûrement
Suivi les pas, & la Bulle autrement
Auroit tourné ; mais bornant sa puissance
A bien régler la Guèrre & la Finance,
Il a voulu, trop indulgent, trop doux,
Se ménager & la chévre & les choux.
Il a laissé liberté toute entiere
De faire honneur, ou la nique au Saint Pere:
Et rêpétant toujours *je veux la Paix*,
Il nous malmeine & nous trouble à jamais.
Nos Tribunaux déja les Araignées
Ont pollué par cinq ou six lignées ;
Et de Sermons avec tant d'art appris,
Pas un seul mot ne se prêche à Paris.

Philippe ſçait, ſans qu'il y remédie,
Qu'au Tribunal, comme à la Comédie,
Je ſuis contraint de donner un billet.
La cauſe il eſt que le Sexe doüillet
S'enrhume, allant en voiture bourgeoiſe,
Faire viſer ſon Abſoute à Pontoiſe.
Bref, il eſt ſûr que s'il avoit voulu,
La Bulle & moi, nous aurions prévalu.
Pour le punir & venger la déroute
De tout notre Ordre, or en ſecret écoute
Ce qu'en mon chef je tramé contre lui;
Et ce deſſein n'eſt pas pris d'aujourd'hui
Je vas, je viens & je ſuis en Campagne
Depuis ſix mois, pour ſoulever l'Eſpagne
Contre la France; & bien-tôt l'on verra
Si de ce foudre il en appellera.
Traité conclu, (j'en ai ſigné la Lettre,)
Nous commençons par Philippe démettre
De ſa Régence; & de l'Eſcurial
Le feu viendra juſqu'au Palais Royal:
Puis enverrons le Maître à Pampelune,
Où ſur le champ finira ſa Fortune.
Tout cet argent, dont il ſe croit muni,
Ne tiendra pas contre un Alberoni.
Regent mettrai de notre faciende,
Selon mon cœur, & tel que le demande
L'état préſent de la Societé.
Le coup eſt proche, & très-bien concerté.
La malepeſte! un Regent trop habile
Connoît notre Art, & le rend inutile.

J'aime bien mieux un Prince peu lettré ;
Dans ſes conſeils, par moi ſeul inſpiré.
A Loyola ſera toujours ſiniſtre,
Qui ſeul peut être & Regent & Miniſtre ;
Rien ne pourrions apprendre à celui-ci ;
Qui connoit tout, doit nous connoitre auſſi.
Mais je lui garde une ſubtile botte !
Auſſi faut voir comme diable je trotte
Pour réuſſir ! Surpris ne ſoyez pas,
Qu'en ſommeillant m'ayez trouvé ſi las.
Si vous voulez en ſçavoir davantage,
Tous mes Papiers j'abandonne au pillage ;
Les voilà tous, prenez-les. Je les pris :
Mais ne pouvant lire dans ſes Ecrits,
Car à l'inſtant le jour alloit ſe clore,
Je le lâchai. Le Diable court encore.

FIN

FAUTES A CORRIGER

Pag. 15. lig. 2. brits, *liſez* brit. pag. 18. lig. 3. doit. *liſez* dait. pag. 24. lig. 16. qu'il *liſez* qu'ils. pag. 39. lig. 10. Que je devrins, *liſez* Quand je devrins. pag. 40. lig. 2. qu'on pût. *liſez* qu'an pût. pag. 42. lig. 13. ſi téllement. *liſez* ſi téllement. pag. 44. lig. 19. pout ça *liſez* pour ça pag. 46. lig. 5. E ça *liſez* Et ça. pag. 54. lig. 1. ni. *liſez* n'y. pag. 79. vers 23. & 24.

Vous l'a fait aller à Confeſſe,
Sans le faire aller à la Meſſe.

liſez

Vous l'a fait aller à la Meſſe,
Sans le faire aller à Confeſſe.

NOTES
SUR PHILOTANUS.

PAGE 102. V. 9. d'*Unigenit le monstrueux mystere.*) UNIGENITUS est le nom de la Constitution du Pape Clement XI. par laquelle *le Nouveau Testament* du P. Quesnel est condamné comme un Livre dangereux, scandaleux, hérétique, &c.

Pag. 103. V. 4. (*J'avois trente ans,*) c'est l'âge de Ravaillac.

Ibid. Vers 7. *le Natif d'Agoulême.*) c'est François Ravaillac qui tua Henry IV. Roi de France le 14. Mai 1610.

Ibid. Vers 21. *Forfaits divers :*) on peut consulter la morale pratique des Jesuites par M. Arnauld Docteur de Sorbonne.

Ibid. Vers 22. l'*Ordre, &c.*) La Société des Jesuites. Ignace de Loïola Gentilhomme Espagnol en est le Fondateur. Il obtint du Pape Paul III. l'approbation de son Ordre par deux Bulles, l'une de 1540. & l'autre de 1543. La Société ne fût pas plûtôt approuvée par le Pape, qu'elle se répandit dans tous les Pays du monde, où Saint Ignace envoya ses Compagnons pendant qu'il se tenoit à Rome d'où il gouvernoit tout son Ordre. Il est surprenant combien les Jesuites se sont multipliez en peu de tems. En 1545. ils avoient déja dix Maisons. En 1556. à la mort de Saint Ignace ils avoient douze grandes Provinces : en 1608. Ribadeneïra compte 29. Provinces avec deux Vice-Provinces comprenant grand nom-

bre de Maisons, & plus de dix mille Jesuites. Enfin dans le Catalogue imprimé à Rome en 1679. on trouve trente-cinq Provinces, deux vice-Provinces, & près de dix huit mille Jesuites. Ces Provinces se sont répanduës dans tous les Royaumes de l'Europe; en Asie, depuis la mer Méditerranée jusqu'aux extrémitez de la Chine, & dans l'Amerique septentrionale & meridionale : l'Afrique même n'a pas été éxemte de cette contagion, puisqu'ils ont pénétré autrefois jusqu'en Ethiopie.

En 1550. c'est-à dire, sept ans après leur Institution, ils obtinrent par le Cardinal de Lorraine des Lettres du Roi Henry II. pour être reçûs en France avec pouvoir d'enseigner à Paris & non ailleurs. Quatre ou cinq ans après, ils présentérent ces Lettres au Parlement, qui dès ce tems-là ne jugeoit pas autrement bien de ces Missionnaires Espagnols.

La Cour ordonna que ces Lettres seroient communiquées à l'Evêque de Paris (Jean du Bellay) & à la Faculté de Théologie. Ce fût pour lors que cette sçavante Ecole donna ce fameux Decret, qu'on peut appeller une espéce de Prophétie, dont nous voyons aujourd'hui l'accompliſſement. Elle déclaroit dans ce Decret, qu'*il lui sembloit que la Société des Peres Jesuites étoit dangereuse en matiere de Foi*; (ce sont ses propres termes) *capable de troubler le repos de l'Eglise; de renverser l'Ordre Monastique, & de détruire plûtôt que d'édifier.*

Les obstacles que les Jesuites trouverent de la part du Parlement, de l'Evêque de Paris, & de l'Université ne servirent qu'à les rendre plus actifs. Ils firent tant, qu'ils obtinrent de François II. des Lettres adressées au Parlement, qui lui ordonnoient de vérifier l'établiſſement de la Compagnie des Jesuites dans

ce Royaume. Pour engager la Cour à leur accorder ce qu'ils demandoient, ils offrirent de se soûmettre au Droit commun, & de renoncer à tous priviléges à eux accordez par le Saint Siége, qui eussent pû être contraires à l'autorité des Evêques, Curez, Colléges, Universitez; aux Coutumes & Libertez de l'Eglise Gallicane, & aux conventions faites entre nos Rois & les Papes.

Néanmoins la Cour rendit un Arrêt, par lequel elle renvoya la question d'approuver, ou de rejetter ce nouvel Ordre, à un Concile universel, ou à l'Assemblée de l'Eglise Gallicane; c'est tout ce qu'ils pûrent obtenir du Parlement.

Enfin le Cardinal de Tournon agit si puissamment pour eux au Colloque de Poissy, que l'Assemblée des Prélats les reçût, à condition qu'ils prendroient un autre nom que celui de Jesuites & de la Compagnie de Jesus, parce que l'on trouvoit ce nom trop superbe.

Aussi-tôt les Peres Jesuites firent l'ouverture du Collége de Clermont, qui leur avoit été donné par Guillaume du Prat Evêque de Clermont, fils du Chancelier du Prat. Ils mirent au-dessus de la porte cette inscription : *Collegium Societatis Jesu.* Depuis ils l'ont ôtée & y ont substitué celle-ci : *Collegium Ludovici Magni*, sur quoi un de leurs Ecoliers a fait ce Distique :

Sustulit hinc Jesum, posuitque insignia Regis
Impia gens : alium non colit illa Deum.

L'Université ne manqua point de leur faire interdire par son Recteur la liberté d'enseigner. Les Jesuites ayant présenté Requête à l'Université pour y être incorporéz, l'affaire fût portée au Parlement : deux fameux Avocats, Etienne Pasquier pour l'Université, &

Pierre Verſoris pour les Jeſuites, plaiderent cette cauſe avec autant d'éloquence que de chaleur. Baptiſte Dumeſnil Avocat du Roi, conclut contre ces Peres. Néanmoins on ſe laiſſa perſuader alors que les Jeſuites pourroient ſervir l'Etat & la Religion contre les Huguenots, dont les erreurs & les factions agitoient le Royaume. La cauſe fût appointée, & il fût permis aux Peres d'enſeigner par proviſions. Ceci ſe paſſa ſous Charles IX. en 1564.

Ils joüirent de ce privilége ſans être inquiétez, juſqu'en 1594. que l'Univerſité recommença ſes pourſuites : elle ſçavoit que le Parlement regardoit alors les Jeſuites comme des Emiſſaires d'Eſpagne, & comme des gens plus propres à former des diviſions dans l'Etat en faveur des Eſpagnols, qu'à ſervir la Religion contre les Huguenots. Elle préſenta donc ſa Requête à la Cour, & apres avoir expoſé « Que les déſordres qu'elle avoit ſouf-
» ferts, avoient été cauſez par une certaine
» Secte originaire d'Eſpagne & des environs,
» qui prenoit la qualité ambitieuſe du nom
» de *Jeſus*, laquelle de tout tems, & ſpécia-
» lement depuis les troubles, s'étoit ren-
» duë partiale & fautrice de la faction Eſ-
» pagnole, choſe dès ſon avenement prévûë
» par les SUPPLIANS, & notamment
» par le Decret de la Faculté de Théologie,
» qui portoit qu'elle enfreignoit tout Ordre,
» tant politique que Hierarch que : que cette
» Société, il y avoit trente ans, lorſqu'elle
» n'étoit pas épandûë par les autres Villes de
» la France, ayant préſenté ſa Requête pour
» être incorporée à l'Univerſité, la cauſe
» avoit été appointée au Conſeil, & ordon-
» né que les choſes demeureroient en l'état

» qu'elles étoient, c'eſt-à-dire, que les Je-
» ſuites ne pourroient rien entreprendre au
» préjudice de cet Arrêt. A quoi ils n'avoient
» pas ſatisfait; mais, qui plus eſt, ſe mêlant
» des affaires d'Etat, avoient ſervi de Miniſ-
» tres & d'Eſpions aux Eſpagnols, comme il
» étoit notoire à tout le monde : Que l'Inſ-
» tance appointée au Conſeil, n'ayant point
» été pourſuivie, ni même les Plaidoyers le-
» vés de part & d'autre, étoit par ce moyen
» périe. Elle concluoit qu'il plût à la Cour
» ordonner que cette Secte fût exterminée,
» non ſeulement de l'Univerſité, mais auſſi
» de tout le Royaume, requérant pour cet
» effet la jonction du Procureur Général.

La Requête fût répondûë, & les Jeſuites aſſignez au premier jour. Les Curez de Paris intervinrent & furent reçûs Parties : ils ſe plaignoient que les Jeſuites entreprenoient ſur leurs fonctions, & troubloient toute la Hierarchie Eccléſiaſtique. Ils choiſirent pour leur Avocat Louis Dolé; Claude Duret fût celui des Jeſuites, & ce fût M. Antoine Arnauld qui plaida pour l'Univerſité.

C'eſt le Plaidoyer de ce dernier, qui a été appellé le PECHE' ORIGINEL des Arnaulds : en effet, peu de perſonnes ignorent, juſqu'où la Société a porté ſon reſſentiment contre cette illuſtre & ſainte famille.

Ibid. Vers 29. . . . . *Prêtre Berulien.*) C'eſt-à-dire, Prêtre de l'Oratoire de France, parce que cette Congregation a été établie en France par le Cardinal de Berule. Elle a été ouverte à Paris le 11. Novembre, jour de Saint Martin en 1611. C'eſt auſſi le Cardinal de Berule qui a amené les Carmelites en France en 1603. Il eſt mort en 1629. le 2. Octobre en célébrant la ſainte Meſſe, à ces mots du

Canon : *Hanc igitur oblationem*, &c. sur quoi on a fait ces deux Vers latins :

Cœpta sub extremis nequeo dùm Sacra Sacerdos
Perficere, at saltèm victima perficiam.

Il est enterré dans l'Eglise des P P. de l'Oratoire de la ruë Saint-Honoré, & son cœur est dans celle du grand couvent des Carmelites Fauxbourg Saint-Jacques. Le P. Quesnel est mort en Hollande le 2. Decembre 1719. âgé de 85. ans & quelques mois.

Page 104. Vers 23. *Que dira-t-on meshui de Molina ?*) Louis Molina Jesuite Espagnol, Auteur du système sur la Grace, tant débatu dans les fameuses Congrégations, *De auxiliis*, dont la premiere se tint le 2. Janvier 1598. Elles ont duré environ neuf ans sous les Papes Clément VIII. & Paul V.

Ce Jesuite professoit depuis long-tems la Théologie dans l'Université d'Evora en Portugal, lorsqu'il fit imprimer pour la premiere fois en 1588. à Lisbonne son Livre *de la Concorde de la Grace & du Libre Arbitre*. Ce Livre contient le Pélagianisme avec les subtilitez que les Jesuites ont inventées pour faire passer plus aisément le Pélagianisme : telles que sont la Science moyenne & le Congruisme, en quoi consiste la nouveauté du système que Molina dit lui-même n'avoir été enseigné par personne. Molina & quantité d'autres Jesuites, avoüent de bonne foi que Saint Augustin, non plus que les autres Peres, ne connoissoient point ce système.

La Science moyenne & le Congruisme sont appuyez sur cette monstrueuse maxime ; que *le Libre Arbitre dispose en Souverain des secours de Dieu ; & qu'il fixe à son gré le grand, ou l'inutilité*

de ces secours, sans que Dieu décide sur un point si important. L'homme, dit Molina en propres termes, *peut sans scrupule partager avec Dieu la gloire de son salut, & se glorifier de la coopération de son Libre Arbitre à la Grace.*

Le Livre de Molina n'eût pas vû le jour, qu'il excita de grands troubles, & causa un soûlevement universel. Il y eût même quelques Jesuites qui s'éleverent contre avec beaucoup de force; mais de tous ceux qui vivoient alors, il n'y en a point qui s'y soit opposé plus vivement que Henry Henriques Jesuite Portugais. Il étoit entré dans la Société dès l'anné 1552. & est mort à Tivoli en 1603. Il a professé à Salamanque: voici quelques-unes de ses paroles. » (*a*) Il s'éleve » (*Molina*) à la façon des Hérétiques, avec » impudence contre les S. S. Peres qui ont » été remplis de l'Esprit de sagesse, & il pro- » nonce contr'eux des blasphêmes . . . . » Il est suspect dans la Foi, & passe les bor- » nes de la témérité même: enfin, poursuit » Henriques, il avance certaines choses tou- » chant la Prédestination de Dieu, qu'il » étend jusqu'à la personne des Apôtres, » qui sont erronnées & peut-être même héré- » tiques, & qui sont contraires à l'Ecriture. » Il n'est pas possible de corriger son Ou- » vrage, étant tout pétri de dogmes dange- » reux & erronnez, qui se trouvent expri- » mez en une infinité d'endroits; car ce Li- » vre (c'est toujours Henriques qui parle) » prépare la voye à l'Antechrist, par l'affec- » tation avec laquelle il reléve les forces na- » turelles du Libre Arbitre contre les mérites

(*a*) Premiere censure de Henriques Jesuite, contre le Livre de Molina en 1594.

» de Jesus-Christ, les secours de la Grace, » & la Prédestination, &c.

» (*a*) Si une telle doctrine vient à être » soûtenuë par des hommes adroits & puis- » sans, qui soient membres de quelque Ordre » Religieux, elle mettra toute l'Eglise en pé- » ril, & causera la perte d'un grand nom- » bre de Catholiques. *Quæ doctrina, si à viris astutis ac potentibus alicujus familiæ defendatur, afferet periculorum discrimen toti Ecclesiæ, & ruinam multis Catholicis.* Tel est l'horoscope que faisoit Henriques de la doctrine de Molina, près de six-vingts ans avant la Constitution *Unigenitus.*

Ibid. Vers 24. *De Lessius, Escobar, Diana.*) Lessius étoit de Braban : il entra dans la Société en 1572. âgé de 18. ans, & a vécu jusqu'en 1623. Il a laissé quantité d'Ouvrages de Théologie: les Jesuites l'ont voulu faire passer pour un Saint : ils ont gardé de ses Reliques, & lui ont supposé des miracles ; cependant il a enseigné des maximes abominables sur la Morale. Etant venu enseigner la Théologie à Louvain avec Hamelius son Confrere, ils debiterent d'un commun accord le nouveau système. La Faculté de Théologie fit en 1587. une censure dans les formes, des Propositions tirées des écrits de ces deux Jesuites.

Escobar étoit un autre Jesuite Espagnol & célébre, qui a compilé & redigé en un Corps toute la morale des Jesuites. Voyez les Lettres Provinciales.

Diana n'étoit pas Jesuite, mais il étoit si fort uni de sentimens avec ces R. R. P. P. qu'il a presqu'autant d'autorité chez eux, que s'il avoit eu l'honneur d'être de leur Société.

(*a*) Seconde censure de Henriques en 1597.

Ibid. Vers 25. . . . . *Morale Tambourine.*] Tambourin, Jésuite Italien, s'est rendu célébre par ses opinions & ses décisions relâchées, que ceux de son parti appellent raisonnables.

Ibid. Vers 26. *De Loïola la flateuse doctrine.*] On lit dans d'autres Editions : *Du grand Vasquez la flateuse &c.* Vasquez étoit un Jésuite Espagnol que les Peres de sa Compagnie appellent le Saint Augustin d'Espagne ; il est plus célébre par quelques questions incidentes, que par un système de Morale particulier : il soûtient, par exemple, Disp. 167. Ch. 4. que les Ecclesiastiques ne sont pas proprement sujets des Princes. *Ecclesiastici verè non sunt subditi Principibus, cùm ab iis puniri non possint.*

Ibid. Vers 27. *Le Furet Pascal.*] Blaise Pascal, un des plus beaux & des plus grands Génies du Regne de Louis XIV. Le Diable l'appelle *Furet*, à cause des recherches & des découvertes qu'il a faites dans les Livres de leurs Auteurs, de leur doctrine sur l'aumône, la simonie, les larcins, les meurtres, les restitutions, l'amour de Dieu, & la confession à laquelle ils ont apporté de si grands adoucissemens, que les pechez qu'ils n'ont pû excuser ; sont si aisez à effacer par leurs nouvelles méthodes, que, comme ils le disent eux-mêmes, *les crimes s'expient aujourd'hui plus alégrement* alacriùs, *qu'ils ne se commettent.* Imag. Prim. Sæc. L. 3. Ch. 8. Voyez les c. 6. 7. 8. 9. Lettres Provinciales, & sur tout la dixiéme. M. Pascal naquit à Clermont le 19. Juin 1623. Son pere étoit Etienne Pascal, Président en la Cour des Aydes. Il mourut le 19. Août 1662. agé de 39. ans & 2. mois.

Pag. 105. Vers 1. *Ni des Arnaulds la Famille*

acharnée.] Voici quelle étoit cette famille : Antoine Arnauld célébre Avocat, ſi connu par le fameux Plaidoyer qu'il fit pour l'Univerſité contre les Jeſuites en 1594. épouſa la fille unique de M. Marion, qui a été Préſident & Avocat Général au Parlement de Paris : il eût d'elle vingt enfans, dont le premier fut Robert Arnauld d'Andilly, connu par tant d'Ouvrages célébres, & pere de M. Simon Arnauld de Pompone, Miniſtre d'Etat: & le dernier fut le Docteur. Il n'en reſtoit plus que dix quand le pere mourut ; quatre garçons & ſix filles. Des deux autres garçons, l'un fut Henry Arnauld Evêque d'Angers, & l'autre étant Lieutenant de la Meſtre de Camp des Carabiniers, fût tué au ſervice du Roi.

Les ſix filles ont toutes été Religieuſes à Port-Royal ; car Madame le Maître, l'aînée de toutes, & mere de ces deux grands hommes M. le Maître, ſi célébre dans le Parlement de Paris, & M. de Sacy, ſi connu par ſes Ouvrages Eccleſiaſtiques, prit auſſi l'habit dans cette ſainte Maiſon, dès qu'elle ſe vit veuve.

La mere de ces ſaintes filles s'y étoit auſſi fait Religieuſe avant Madame le Maître ; & les ſix filles de M. Arnauld d'Andilly ayant pareillement pris l'habit dans la même Maiſon, cette heureuſe mere eût cette conſolation ſi rare & ſi ſinguliere, de mourir Religieuſe au milieu de douze filles, ou petites filles, toutes Religieuſes comme elle. La Mere Angélique & la Mere Agnès toutes deux Abeſſes de Port-Royal, ont été deux prodiges d'eſprit & de piété ; & la premiere, après avoir reformé ſa Maiſon, en reforma enſuite pluſieurs autres de ſon Ordre, dont elle a eu la gloire d'être la premiere Reformatrice.

Elle eût le bonheur d'être connuë très-particulierement de S. François de Salles, qui avoit conçû d'elle une grande estime : la Reforme qu'elle établit dans l'Abbaye de Maubuisson, fût l'occasion de la liaison qu'elle eût avec le fameux Abbé de saint Cyran, qui fût celui dont Dieu se servit pour jetter les premiers fondemens de tout le bien qui s'est fait à Port-Royal.

Le Diable a raison de se plaindre ici dela famille des Arnaulds; car il n'y en a pointqui ait fourni plus de sujets tous illustres, & qui ont dans leur maniere tous travaillé à la destruction du regne du Démon, ou de celui des Jesuites, qui est la même chose, soit par la sainteté de leur vie opposée à leur morale corrompuë, soit par leurs Ecrits qui combattoient & leur morale & leur doctrine. Tels sont entr'autres le Livre de la fréquente Communion par M. Arnauld Docteur de Sorbonne, qui est la Refutation d'un écrit fait par le Pere Sesmaisons Jesuite: Son Livre de la Tradition de l'Eglise sur la Pénitence & sur l'Eucharistie : Apologie des S. S. Peres sur la Grace contre le Jesuite Antoine Girard : les Ecrits de M. de Sacy lesquels ne contenant que la Doctrine des saintes Ecritures & des S. S. Peres, sont par conséquent contraires à ceux des Jesuites, &c.

Pag. 105. Vers 23. . . . . *& celle de Baïus*] Michel Baïus étoit un Docteur de Louvain, homme d'une grande simplicité, d'une conscience timorée, d'une piété tendre & d'un grand sçavoir. Il fût fait Docteur en 1550. & fût nommé l'année suivante par l'Empereur Charles V. à la place de Professeur pour l'Ecriture sainte ; dans la suite il fût Doyen du Chapitre de saint Pierre de Louvain. Il

avoit été envoyé avec deux de ſes Confreres au Concile de Trente par ordre du Roi d'Eſpagne, & par le choix de l'Univerſité.

Il avoit fort étudié les Peres, & en particulier ſaint Auguſtin. Les Scholaſtiques Modernes, & ſur tout les Jeſuites qui n'aimoient point ſes principes, & le langage qu'il avoit puiſé dans ſaint Auguſtin & les autres Peres, s'efforcerent à le rendre odieux, & fomenterent cet orage qui aboutit à la Bulle qui fût donnée en 1567. On dénonça au Pape Pie V. 76. Propoſitions dont quelques-unes étoient de Baïus, & ne contenoient que la pure Doctrine de ſaint Auguſtin, telle que la 16.. *L'obéiſſance que l'on rend à la Loi ſans la charité n'eſt pas véritable* ; ou la 37. *Tout amour de la créature raiſonnable, eſt ou la cupidité vicieuſe, par laquelle on aime le monde, & que ſaint Jean défend, ou cette loüable charité, par laquelle on aime Dieu, & qui eſt répandüe par le Saint-Eſprit*; d'autres étoient mauvaiſes, d'autres captieuſes, d'autres même contradictoires entr'elles; mais ces Propoſitions n'étoient point de Baïus. On obtint une Bulle qui, ſans parler de Baïus, condamnoit les 76. Propoſitions comme étant reſpectivement hérétiques, erronnées, ſuſpectes, téméraires &c. Le Pape ne fixa point la qualification qui convenoit à chaque Propoſition, & ne détermina point le ſens dans lequel chacune étoit condamnable. Il ſe contenta de dire dans la même Bulle qu'il y en avoit pluſieurs qu'on pouvoit ſoûtenir.

Selon qu'on place différemment une virgule, la Bulle dira qu'*on les peut ſoûtenir en rigueur, & dans le ſens propre* ; ou elle dira que *quoiqu'on les puiſſe ſoûtenir, le Pape les condamne dans leur ſens propre*. Cette virgule cauſa de grandes

grandes disputes. La Faculté de Louvain demanda d'être éclaircie touchant cette malheureuse virgule, & pour éclaircissement, on lui envoya de Rome un Exemplaire imprimé de la Bulle, où il n'y avoit ni points, ni virgules depuis le commencement jusqu'à la fin. Cet Exemplaire est dépose dans les Archives de la Faculté de Louvain.

Baïus adressa au Pape une Apologie très-respectueuse, mais il reçut pour toute réponse qu'il eût à se soûmettre sans tergiversation, & on le regarda comme ayant encouru la censure par cette démarche. La conscience timorée de Baïus, que l'idée seule de censure allarmoit, le porta à accorder ce qu'on éxigeoit de lui. Il abjura sans sçavoir ce qu'il abjuroit, & Morillon Grand-Vicaire du Cardinal de Granvelle Archevêque de Malines, lui donna une absolution dont il n'avoit pas besoin.

Gregoire VIII. ayant succedé à Pie V. donna une seconde Bulle sur le même sujet à la sollicitation du P. Tolet Jesuite, depuis Cardinal, & qui étoit alors Prédicateur du Pape. La Bulle de Gregoire VIII. ne contient que celle de son Prédecesseur en entier, avec un Préambule. Tolet porta cette Bulle à Louvain en 1580. Il la lut à la Faculté, & l'engagea à l'accepter; il éxigea même une acceptation particuliere de Baius qui la lui accorda par les mêmes motifs qui l'avoient porté à accepter la premiere.

Au reste, ces deux Bulles n'ont jamais été reçûes canoniquement par l'Eglise, & en particulier par l'Eglise de France, comme on le peut voir dans la seconde Lettre du P. de Gennes à M. l'Evêque d'Angers, & dans l'Instruction Pastorale de M. le Cardinal de Noailles de Janvier 1719.

Pag. 105. Vers. 24. *Autant vaudroit lire Janſenius.*] Corneille Janſenius Docteur de Louvain, & depuis Evêque d'Ypre, nâquit en 1585. en Hollande au Village d'Acquoy près de Leerdam & de Roterdam. Son pere s'appelloit Jean Otto. Sa famille étoit demeurée dans la Religion Catholique. Il fit ſes études à Louvain, & ce fut à cette occaſion qu'il prit le nom de *Janſenius*, c'eſt-à-dire, fils de Jean. Il puiſa dans cette célébre Univerſité les ſentimens de ſaint Auguſtin ſur la Grace, qui s'étoient conſervez dans leur pureté dans la Faculté de Théologie, & qu'elle avoit défendu avec tant de zéle contre les nouveautez des Jeſuites. Il connut l'Abbé de Saint Cyran, & ils ſe mirent tous deux ſous la conduite de Fromond. Son application à l'étude ayant altéré ſa ſanté, on l'obligea de changer d'air & de climat. Il paſſa un tems conſidérable en France, où il cimenta ſes liaiſons avec l'Abbé de Saint Cyran. Ils ſe confirmerent mutuellement dans l'eſtime des Véritez de la Grace, & ils puiſerent la ſaine Théologie dans les plus pures ſources, en étudiant enſemble à Bayonne pendant ſix ans, l'Ecriture, les Peres, & ſur tout ſaint Auguſtin, avec un travail infatigable.

Par-là ils s'étoient rendus l'un & l'autre ſupérieurs en lumieres à la plûpart des Théologiens de ces tems-là, dont les principes ſe reſſentoient des obſcurciſſemens que les plus importantes Véritez de la Religion avoient ſoufferts, ſur tout depuis les Congrégations *de Auxiliis.*

Janſenius étant retourné à Louvain en 1617. y profeſſa la Théologie, & fut enſuite nommé par le Roi d'Eſpagne, pour expliquer l'Ecriture ſainte. Enfin il fut fait Evêque d'Ypre

en 1636. Il mourut le 6. Mai 1638. de la peste, dont il avoit été atteint en visitant ses Diocésains affligés de ce fleau.

Il a composé plusieurs Ouvrages, tant de Controverse, que sur l'Ecriture. Mais son *Augustinus*, auquel il travailloit depuis longtems, qu'il acheva dans les derniers jours de sa vie, & qui ne fut imprimé qu'après sa mort, a été, comme l'on sçait, l'occasion de grands troubles dans l'Eglise. Il avoit travaillé à ce Livre de concert avec l'Abbé de Saint Cyran, à qui il rendoit compte de son Ouvrage par Lettres.

Les Jesuites s'intriguerent pour l'empêcher de paroître, & il mirent en mouvement la Cour de Rome. Cependant le Livre parut à Louvain, & ensuite à Paris, muni de l'approbation de tout ce qu'il y avoit de plus éclairé en Flandre & en France.

L'Inquisition de Rome donna le 1. Août 1641. un Decret, par lequel elle défendoit la lecture de l'*Augustin* de Jansenius, & des Livres qui avoient paru pour & contre.

Urbain VIII. donna le 6. Mars de l'année suivante une Bulle, où il déclare que l'*Augustin* de Jansenius renferme & soûtient plusieurs Propositions déja condamnées, &c.

Dès l'Avent de l'année 1642. M. Habert Théologal de Paris, & depuis Evêque de Vabres, excité par le Cardinal de Richelieu, à qui Jansenius étoit odieux, à cause de son attachement au Roi d'Espagne dont il étoit sujet, se déchaîna publiquement en Chaire contre le Livre de Jansenius, où il prétendoit avoir trouvé quarante Hérésies. M. Arnauld engagé à la défense des véritez de la Grace par M. l'Abbé de Saint Cyran, & encore plus par son zéle, & par son état de Docteur, commença la

premiere Apologie de Janſenius, qui fût publiée en 1644. Elle convainquit toutes les perſonnes équitables, que M. Habert n'avoit pû parvenir à trouver des erreurs dans Janſenius, qu'en lui imputant des choſes qu'il ne ſoûtenoit pas, ou en prenant pour des erreurs les principes de ſaint Auguſtin, & en adoptant lui-même ceux des Pélagiens.

M. Habert modéra ſon zèle & dans un écrit qu'il fit contre l'Apologie, il réduiſit à 12. les 40. Héréſies. Cet Ecrit fut refuté par une ſeconde Apologie de M. Arnauld.

Enfin le 1. Juillet 1649. M. Cornet Syndic de la Faculté qui, en quittant la Robbe de Jeſuite, n'en avoit pas dépoüillé les ſentimens, & qui l'étoit encore *incognito*, préſenta dans l'Aſſemblée cinq Propoſitions, en quoi, par une ſeconde réduction, conſiſtoit toute l'Héréſie de Janſenius. Tout le monde ſçait combien ces cinq Propoſitions, qui ne ſe trouvent point dans Janſenius, ſi ce n'eſt la premiere, dont les termes s'y liſent à la vérité, mais non avec le ſens qu'elle ſemble préſenter étant déplacée, ont cauſé de ravage dans l'Egliſe, & l'uſage que les Jeſuites, qui les ont tirées de leur manufacture, en ont fait, pour perſécuter tout ce qu'il y a eu juſqu'à préſent de Gens de bien.

Pag. 106. V. 4. *Qu'il parle mal du Dimanche & des Fêtes,*] C'eſt que dans la 82. Propoſition condamnée, le P. Queſnel enſeigne que le Dimanche doit être ſanctifié par les lectures de piété, & ſur tout des ſaintes Ecritures.

Pag. 107. V. 6. . . . . *Dans nos Legendes.*] La feüille des Benefices, qui étoit entre les mains du P. Confeſſeur pendant le Régne de Loüis XIV.

Pag. 113. V. 16. . . . . *Un Auteur ſans l'entendre.*] Le P. Queſnel a écrit deux Lettres très-reſpectueuſes au Pape pour lui demander ſeulement la grace d'être entendu dans ſes défenſes, avec promeſſe de ſe ſoûmettre en tout, en cas que ſes écrits ne fuſſent point trouvez orthodoxes. Il publia deux Ecrits pour ſa défenſe pendant l'Aſſemblée des Evêques; mais il n'a jamais pû obtenir ni du Pape, ni des Evêques, ce qui ne ſe refuſe jamais aux plus grands ſcélerats, même parmi les Peuples barbares.

Pag. 114. Vers 21. *Théſe à Conimbre.*] Ville de Portugal; c'eſt une Univerſité où les Jeſuites dominent. Ces R. R. P. P. y ont ſoûtenu que la Bulle *Unigenitus* devoit être regardée comme règle de Foi deſcenduë du Ciel pour reformer la Théologie. Cette Univerſité dans ſa Lettre au Pape pour le complimenter ſur ſa Bulle *Unigenitus*, lui dit: Notre Univerſité reconnoît que c'eſt Dieu même qui a parlé par la bouche du Souverain Pontife, au troupeau ſur qui le Saint-Eſprit la conſtitué l'Evêque Univerſel pour gouverner l'Egliſe de Dieu. *Non ignorat conimbrienſis Academia Dominum locutum eſſe per os ſummi Pontificis univerſo Gregi, in quo eum Spiritus Sanctus poſuit Univerſalem Epiſcopum regere Eccleſiam Dei.*

Pag. 115. Vers 5. . . . . *Que Libère offuſqué.*] Libère étoit Evêque de Rome dans le tems que Conſtance gouvernoit l'Empire Romain. Cet Empereur qui favoriſoit l'Arianiſme, perſécutoit violemment ceux qui ſoûtenoient la Conſubſtantialité du Fils. Il envoya Libère en éxil, d'où ce Pape ne revint qu'après avoir ſigné une formule de Foi conforme aux ſentimens Ariens. Il eſt mort le 24. Septembre 366. Il ſouſcrivit à la condamnation de ſaint Athanaſe, l'an 357.

Ibid. Vers 6. . . . . *Et Vigile ont manqué.*] Vigile étoit Pape du tems de l'Empereur Juſtinien. Son adheſion au V. Concile a donné lieu de croire qu'il avoit prévariqué & contredit la définition du Concile de Calcedoine. Il défendit d'abord, & enſuite condamna les trois Chapitres. Il eſt mort le 20. Janvier 555.

Ibid. Vers 25. *De trente Noms raſſemblés en un tas.*] Ce ſont les différentes qualifications dont le Pape flétrit dans ſa Bulle les cent & une Propoſitions, ſur leſquelles il prononce ainſi :

» Nous déclarons par la préſente Conſtitu-
» tion, qui doit avoir ſon effet à perpetuité,
» que nous condamnons & réprouvons toutes
« & chacunes les Propoſitions ci-deſſus rap-
» portées, comme étant reſpectivement fauſſes,
» captieuſes, mal-ſonnantes, capables de bleſ-
» ſer les oreilles pieuſes ; ſcandaleuſes, perni-
» cieuſes, téméraires, injurieuſes à l'Egliſe
» & à ſes uſages, outrageantes, non-ſeulement
» pour elle, mais pour les Puiſſances Sécu-
» lieres, ſéditieuſes, impies, blaſphematoires,
» ſuſpectes d'héréſie, ſentant l'héréſie, favo-
» rables aux Hérétiques, aux Héréſies & au
» Schiſme ; erronnées, approchantes de l'hé-
» réſie, & ſouvent condamnées ; enfin comme
» hérétiques, & comme renouvellant diverſes
» héréſies, principalement celles qui ſont con-
» tenuës dans les fameuſes Propoſitions de Jan-
» ſenius, priſes dans le ſens auquel elles ont
» été condamnées.

Pag. 116. Vers 12. *Je me nommai Timothée de la Fléche.*] Le P. Timothée de la Fléche, Définiteur Général des Capucins à Rome. Il étoit un des Agens des Jeſuites a Rome pour accélérer les affaires de la Conſtitution, comme on le peut voir par une Lettre que le P. Tellier lui écrivit le 16. Février 1713. qui eſt rapportée

tout au long dans la premiere partie des Anecdotes pag. 112. Ce fût lui qui apporta de Rome la Barette au Cardinal de Biſſy le 8. Juin 1715. auſſi en étoit-il ſingulierement conſideré. Il avoit ſon logement dans l'Abbaye de Saint-Germain ; mais cette Eminence eût la mortification d'être témoin elle-même du mépris que les honnêtes Gens en faiſoient. Le Cardinal de Polignac entrant chez le Cardinal de Biſſy pour y dîner, le jour qu'on avoit fait à l'Abbaye un ſervice au Roi défunt, fit dire à ſon Confrere, dès qu'il apperçût ce Capucin dans la Salle, qu'il ne reſteroit point à dîner chez lui, ſi cet homme ſe mettoit à table. Quand on l'eût envoyé dîner à ſa chambre, le Cardinal de Polignac s'étendit ſur toutes les indiſcrétions de ce Moine, & le traita de fripon, & d'homme qui l'avoit décrié dans l'eſprit du Pape, comme il avoit fait beaucoup d'autres Gens de bien.

Les ſix Vers qu'on a mis en italiques, ne ſont point dans l'Edition de 1721. il y a apparence qu'ils ne ſont point de l'Auteur. Premierement ce n'eſt point le P. Timothée de la Fléche qui a apporté la Conſtitution de Rome. Le lendemain que le Pape l'eût ſignée, c'eſt-à-dire, le 9. Septembre 1713. il en remit des Exemplaires au Cardinal de la Trimoüille, pour les envoyer au Roi avant qu'elle fût publiée à Rome, & quelques jours après le Cardinal dépêcha un Courrier extraordinaire pour l'apporter en France. Ce Courrier arriva le 24. Septembre lorſque la Cour étoit à Fontainebleau.

D'ailleurs, il y a dans *Timothée de la Fléche* une faute de véſification qui ne ſçauroit paſſer pour une négligence.

Ibid. Vers 24. *D'un Cardinal qui d'un air doux*

& mince.) M. le Cardinal de Noailles. Ses Adverſaires les plus outrez, & qui le traitoient de Schiſmatique, ont été forcez d'avoüer qu'on ne pouvoit s'oppoſer aux volontez d'un puiſſant Roi, ni à celles du Pape avec plus de courage, & en même-tems avec plus de reſpect qu'il a fait. Son amour pour la Paix, le deſir de voir finir les troubles de l'Egliſe, la crainte d'un Schiſme qui lui paroiſſoit inévitable, s'il ſe fût trop roidi contre le torrent, un grand fond d'attachement au ſaint Siege, & un caractere d'eſprit peu propre pour les partis vigoureux, & pour les grandes réſolutions, l'avoient engagé dans un ſyſtême de ménagement & de condeſcendance, dont l'événement a montré plus clairement que ne pourroient le faire tous les raiſonnemens théologiques, que ce Parti n'étoit pas celui auquel il falloit s'attacher dans une affaire pareille à celle de la Conſtitution *Vnigenitus*. Il avoit de ce Decret la même idée que feu M. du Mans. Il le regardoit comme un poiſon qu'on pouvoit avaler, en le tempérant par un bon contrepoiſon qui en empêchat les mauvais effets. Auſſi l'a-t-on vû perpetuellement occupé ou à obtenir, ou à donner de bonnes explications à la Bulle ; à les faire autoriſer par le Pape, ou par les Evêques de France ; à les lier ſi bien avec la Bulle, qu'elle n'en puſſent point être détachées.

Ceux qui n'ont pas connu ſon caractere doux & pacifique, & incapable de ſoupçonner le mal dans ſon prochain, ne peuvent s'empêcher d'être ſurpris comment il a pû ne pas voir que ſes ennemis ne tendoient, par toutes les fauſſes eſpérances dont ils l'ont amuſé pendant tant d'années, qu'à l'amener inſenſiblement à une acceptation pure & ſimple, à la-

quelle il a toûjours marqué une très-grande opposition ; mais ce qu'ils n'ont pû obtenir de lui de bonne guerre, ils l'ont obtenu par surprise. Il a parû de lui un Mandement d'acceptation pure & simple de la Constitution en date du onze Octobre 1728. il ne faut que le lire pour reconnoître qu'il n'est pas de lui, c'est-à-dire, que quand il l'a signé, il a crû signer toute autre chose, comme il seroit facile de le démontrer, si c'en étoit ici le lieu.

P. 117. Vers 14. *D'un seul coup d'œil canonise à la mine.*] Après ce Vers, il y en a quatre autres qui se trouvent dans les Editions précédentes, & qu'on a jugé à propos de retrancher dans celle-ci, par l'avis de quelques personnes pieuses. Cependant comme il nous est revenu que le Public y avoit trouvé à redire, pour contenter tout le monde, nous les inférerons ici. Les voici.

Et fort souvent à des riens attaché,
Il sanctifie, ou damne à bon marché.
C'est un grand Saint, il n'a point de perruque,
Point d'amourette . . . . il est peut-être Eunuque:
Il a grand soin de régler, &c.

Ibidem. Vers 27. *Il est encore un certain vieux fournois.*] Isoré d'Hervault Archevêque de Tours. Il fût un des neuf Prélats opposans de l'Assemblée de 1714. C'étoit un Prélat respectable pour l'intégrité de ses mœurs, par son âge, & par sa longue expérience. Le Public lui rendoit la justice de le regarder comme un des Evêques du Royaume des plus distingués par sa capacité, & par la solidité de son jugement.

Il avoit appris à connoître la Cour de Rome par le séjour qu'il y avoit fait en qualité

d'Auditeur de Rote. Il se rencontra un jour avec Clément XI. qui étoit alors le Cardinal ou le Seigneur Albano. La conversation tomba sur la matiere des Libertez de l'Eglise Gallicane. Le Seigneur Albano demanda avec mépris à l'Abbé d'Hervault ce que c'étoit donc que ces Libertez, & quel en étoit le fondement, & ajoûta que si jamais il étoit Pape, il en feroit bien voir le foible. *Et moi*, répliqua l'Abbé d'Hervault, *si Dieu permettoit que je fusse alors Evêque, je me promets que je vous en ferois voir l'importance & la solidité.*

Il fût un des premiers qui envisagea le reméde de l'appel au futur Concile, & cela dès le tems de l'Assemblée de 1714. mais il n'a pas eû la consolation de le voir mettre en œuvre. Il méditoit, non sans une grande inquietude sur la conservation du dépôt de la Doctrine, qui lui paroissoit dans un extrême danger par la Constitution. *Il faut*, disoit-il, *pourvoir à l'état de nos Eglises pour les tems qui viendront après nous.* Il est mort le 9. Juillet 1716.

Pag. 119. Vers 17. *Petit Chafoin*] Henri Pons de Thiard de Bissy Evêque de Meaux Toute la conduite de ce Prélat fait horreur: ; il faudroit un Volume entier pour décrire toutes les manœuvres & les fourberies qu'il a mises en usage pour servir la Cour de Rome & celle de France dans l'affaire de la Constitution. Aussi n'a-t-il pas travaillé infructueusement ; il a été récompensé de l'une par le Chapeau de Cardinal, & de l'autre par l'Abbaye de Saint-Germain des Prez. Voyez l'histoire de la Constitution & les Anectdotes.

Pag. 120. V, 3. *Après six mois passés en préambule.*] Le Diable parle ici de l'Assemblée des Evêques qui se fit par ordre du Roi pour l'ac-

ceptation de la Bulle. Elle commença le 16. Octobre 1713. & dura juſqu'au 5. Février 1714. jour auquel les quarante Evêques ſignerent le Procès verbal d'acceptation. Quand tout fut terminé, le Cardinal de Rohan ſortant de la Salle, dit au Cardinal de Noailles qui n'avoit point voulu ſigner, qu'il ne s'étoit conduit comme il avoit fait, qu'après avoir conſulté les Théologiens les plus rigoriſtes ; *& moi*, lui répondit ſon Confrere, *je n'ai pris mon parti qu'après avoir conſulté les plus relâchez, qui m'ont aſſuré que je ne pouvois en conſcience me conduire d'une autre maniere.*

Rien n'eſt plus plaiſant que le bon mot de l'Evêque du Mans à l'occaſion des ſens forcez que les XL. Evêques avoient donnez aux Propoſitions condamnées ; *ſi le parti*, dit-il, *que les* XL. *Evêques ont pris, met la Foi à couvert, il eſt certain qu'il n'y met pas la bonne Foi.*

Un jour que l'Evêque de Vence dînoit à ſainte Geneviéve, où il ne cèſſoit de dire que la Conſtitution ne valoit rien, on lui demanda pourquoi donc il l'acceptoit, *c'eſt*, répondit-il, qu'*il n'étoit pas poſſible de faire autrement, ſans s'arracher le blanc des yeux, & ſe battre les uns contre les autres.* La plûpart dirent ſeulement : *c'eſt que le Roi l'a voulu.*

Pag. 120. Vers 6. . . . . *Firent un Mandement.*] C'eſt un acte des neuf Evêques Oppoſans qui devoit être ſignifié à Meſſieurs les Agens du Clergé le 15. Janvier 1714. par lequel ils déclaroient qu'ils ne ſe trouveroient point à l'Aſſemblée qui devoit ſe tenir pour délibérer ſur l'acceptation de la Bulle, parce que les Actes qui leur avoient été communiquez ne leur paroiſſoient pas ſuffiſans pour conſerver la verité, la Paix de l'Egliſe, & les maximes du Royaume. Peut-être l'Auteur entend-

il aussi les Mandemens que chacun de ces Evêques fit, quand ils furent retournez dans leurs Diocèses, où ils furent exilez.

Ibid. Vers 12. *Que des repas de la Belle Eminence.*] C'est le Cardinal de Rohan, à qui en effet on ne peut ôter, sans injustice, la prééminence sur tous ses Confreres pour la venusté du visage. Les Assemblées pour le travail se tirent toutes à l'Hôtel de Soubise chez le Cardinal de Rohan. Quand l'Instruction Pastorale fût dressée, il fût résolu qu'on partageroit en quatre troupes tous les Evêques, & qu'on les inviteroit successivement pendant quatre jours à venir dîner à l'Hôtel de Soubise, où l'on crût qu'il étoit expédient de leur communiquer la lecture de l'Instruction Pastorale, pour s'assûrer de leur suffrage le plus adroitement qu'il seroit possible, afin que, lorsqu'on commenceroit à s'assembler à l'Archevêché, les délibérations ne fussent plus qu'une simple cérémonie, & qu'on pût dès auparavant compter avec certitude sur la pluralité des voix.

Quand cette distribution de Prélats eût été faites selon la date de leur consecration, on employa le mardi 9. Janvier, & les trois jours suivans à ces Fêtes Episcopales. L'abondance & la délicatesse y régnoient avec le goût le plus exquis. A la vûe de ces profusions magnifiques & assaisonnées de conversations vives & légéres, quelques-uns des convives furent assez Gothiques pour refléchir sur les Evêques du vieux tems, qui se préparoient à l'examen des Dogmes de la Religion par la priere & par le jeûne.

Ibid. Vers 20. . . . . *Aussi la remontrance de nos Docteurs ne fût d'aucun pouvoir.*] Ce sont les neuf Evêques Opp. sans qui n'ont point signé l'Instruction

l'Instruction Pastorale des XL. sçavoir le Cardinal de Noailles, l'Archevêque de Tours, & les Evêques de Verdun, de Laon, de Chaalons, de Senez, de Boulogne, de Saint-Malo, & de Bayonne.

Ibid. Vers 22. *Non plus que celle au sujet du Devoir.*] C'est-à-dire, au sujet de la 91. Proposition condamnée. *La crainte même d'une excommunication injuste ne nous doit jamais empêcher de faire notre Devoir.*

C'est une chose risible que la maniere dont les XL. Evêques s'expriment dans leur Instruction Pastorale sur cette Proposition, pour y trouver un sens condamnable. *Si l'injustice*, disent-ils, *de l'excommunication est constante, si le Devoir est un devoir reèl & véritable, la Proposition renferme une vérité à laquelle il est impossible de se refuser.* Au moyen de cette explication ils ont accepté la Constitution, & par conséquent condamné la Proposition. Il faut donc qu'ils ayent supposé que par le mot d'injustice, le P. Quesnel avoit entendu une injustice qui n'est pas une vraye injustice, & par celui de Devoir, un Devoir qui n'est pas un vrai Devoir.

Pag. 121. Vers 28. *Et notre vie au fond est très-austére.*] Après ce vers il y a dans les Editions précédentes les quatre suivans.

Le Recteur n'est commode, ni benin,
Nous renonçons au Sexe feminin;
Et si par fois nous voyons un jeune homme,
C'est seulement pour nous unir à Rome.

On les a retranchez dans cette Edition à cause de leur obsénité. Au lieu de ces quatre vers, on trouve dans quelques Editions les quatre suivans.

Le Recteur n'eſt commode ni benin :
Nous déteſtons l'horrible excès du vin ;
Mais ſans bleſſer la pureté de l'ame,
Par fois goutons une amoureuſe flâme.

Les Jeſuites enſeignent qu'un Religieux peut deſirer ſans crime ce qui n'eſt permis que dans le mariage ; ſe le repréſenter, & y prendre volontairement plaiſir, moyennant une bonne direction d'intention. On ſçait que cette direction d'intention a, ſelon eux, la vertu de rendre innocentes les actions les plus criminèles & les plus criantes.

Pag. 122. Vers 3. *Eſclaves vils d'un Général Romain.*] Le Général des Jeſuites fait toûjours ſa réſidence à Rome. Le Diable dit qu'ils ſont *vils Eſclaves* de ce Général : en effet, leur inſtitut porte qu'ils doivent écouter ſa voix, & ſes commandemens, comme la voix de Jeſus-Chriſt, *ſuperioris vocem ac juſſa non ſecùs ac Chriſti vocem excipite.* Et d'autant que les choſes que les Supérieurs commandent, pourroient quelquefois ſembler injuſtes & abſurdes, & que pour cette raiſon on pourroit ſe croire diſpenſé de l'obéiſſance, comme cela eſt en effet, il leur eſt ordonné de captiver leur jugement, & de ne s'ingérer en aucun examen à l'exemple d'Abraham ; ce qui eſt appellé chez eux *cæca ſimplicitas.* Il eſt aiſé de voir les funeſtes conſéquences d'une telle Régle.

Pag. 122. Vers 28. *Car aux Pecheurs faiſant porter le poids.*] Propoſition 87. *C'eſt une conduite pleine de ſageſſe & de charité, de donner aux ames le tems de porter avec humilité, & de ſentir l'état du peché ; de demander l'eſprit de pénitence & de contrition, &c.*

P. 125. Vers 2. . . . . *Approuvât la Sentence.*]

C'eſt-à-dire, la Conſtitution *Unigenitus*, qui par la condamnation des Propoſitions 87. & 88. anéantit les Régles de la Pénitence.

Pag. 126. Vers 3. . . . *Un Senat Druides.*] Le Parlement de Paris.

Ibid. Vers 4. . . . . *Dreſſent des Pyramides.* La Pyramide de Jean Chatel. Voyez la ſeconde Sarcèlle p. 50.

Ibid. Vers 5. . . . . *Un petit accident.*] Ce petit accident eſt l'attentat de Jean Châtel ſur la perſonne de Henry IV.

Ibid. Vers 20. . . . . *Un Jugement Laïque.*] C'eſt l'Arrêt d'enregiſtrement des Lettres Pat. & de la Conſtitut. Celle-ci ne fût enregiſtrée qu'avec diverſes modifications & reſtrictions, qui la détruiſent plûtôt qu'elles ne lui donnent de la force & de l'autorité. Car comme ce ſeroit détruire un Symbole de Foi, que d'en rejetter un ſeul article, c'eſt auſſi détruire une Conſtitution qu'on propoſe comme Régle de Foi, que de ne la recevoir qu'avec des modifications ou reſtrictions, puiſque c'eſt ſuppoſer que l'autorité d'où elle eſt émanée, non ſeulement peut tomber dans l'erreur, mais même qu'elle y eſt tombée; & qu'ainſi ſon jugement ne peut ſervir de Régle infaillible.

Nous pouvons placer ici l'avis d'un Conſeiller des Enquêtes lorſque le Roi vint tenir ſon lit de Juſtice pour faire enregiſtrer ſa Declaration du 24. Mars 1730.

Un Jugement de l'Egliſe univerſelle, dit-il, en matiere de Doctrine, eſt un oracle du Saint-Eſprit: il n'eſt permis à aucune Puiſſance, ni d'y toucher, ni de le modifier, ni de le reſtraindre: & tout fidele doit a une telle déciſion, une ſoûmiſſion parfaite & entiere, une obéïſſance de toute eſpèce. Or le Parlement a jugé que l'intérêt du Roi & de l'Etat demandoit

qu'on reſtraignit la Bulle par des modifications : il a jugé qu'on ne devoit point à la Bulle une obéiſſance de toute eſpèce, *omnimodam obedientiam* ; & Sa Majeſté a rappellé & autoriſé ces déciſions du Parlement dans la Déclaration de 1720. donc on ne peut regarder la Bulle comme un jugement de l'Egliſe en matiere de Doctrine, c'eſt choſe jugée. Modifier & reſtraindre un jugement de l'Egliſe en matiere de Doctrine ; c'eſt impiété. Ne pas modifier la Conſtitution, ou anéantir des modifications qui ſont plus néceſſaires que jamais, c'eſt felonie.

Il y a une différence infinie entre accepter relativement à des modifications, & accepter purement & ſimplement ; entre ce qu'a fait le Parlement [en 1714.] & ce q'on veut qu'il faſſe aujourd'hui, que l'on demande une acceptation pure & ſimple.

Pour accepter la Bulle comme le veut la Declaration [du 24. Mars 1730.] il faut penſer comme la Bulle ſur toutes les propoſitions qu'elle condamne, c'eſt ce qu'elle exige ſous peine d'excommunication ; or depuis la Legende & les Brefs, on ſçait certainement que l'Auteur de la Bulle penſe ſur la 91. Propoſition, qu'en pluſieurs cas il eſt en droit d'arracher le ſceptre des mains du Roi, & de diſpoſer de ſa Couronne. *Où avez-vous pris*, dit Monſieur le Chancelier à l'Opinant, *que le Pape penſe ainſi ? Dans la Legende*, répondit-il avec pluſieurs autres Magiſtrats qui ſe joignirent à lui ; *Tout cela eſt ſi effrayant*, ajoûta-t-il, *que je ne crois pas qu'il y ait d'autre parti à prendre que de prier le Roi de retirer ſa Declaration.*

Ibid. V. 25 *Il mourut lors* !] Louis XIV. eſt mort le premier Septembre 1715. ce qui l'empêcha de venir au Parlement pour faire enre-

giſtrer la fameuſe Déclaration qui enjoignoit aux Evêques de recevoir & faire publier la Conſtitution dans leurs Diocèſes, à peine d'être procédé contr'eux, &c. Cette Déclaration devoit ſervir de fondement au jugement qu'on devoit porter contre le Cardinal de Noailles & les autres Evêques Oppoſans.

Ceux qui liront cet Ecrit ne ſeront peut-être pas fachez que nous rapportions ici quelques circonſtances touchant ce qui ſe paſſa à la Cour par rapport à la Conſtitution quelques jours avant la mort du Roi.

Tout le monde ſe plaignoit hautement à Paris & à la Cour, que ceux qui avoient la confiance du Roi, ne l'engageaſſent point à voir ſon Archevêque. M. Doremieux célébre Avocat écrivit à M. le Cardinal de Rohan, que s'intéreſſant ſur un fait comme celui-là, qui ſoûlevoit le Public, il ne pouvoit comprendre qu'on laiſſat mourir le Roi dans une eſpéce de ſéparation de communion d'avec ſon propre Paſteur. M. le Cardinal de Rohan dit que M. le Cardinal de Noailles ne pouvoit venir voir le Roi, à moins que ce ne fût de ſa part pour reparer le paſſé; & que ſans cela, ſi le Roi le recevoit, ce ſeroit de la part de Sa Majeſté une abjuration de tout ce qu'elle avoit fait. Le murmure ſur une pareille conduite fût ſi grand, qu'il pénétra juſqu'à Mademoiſelle d'Auniale, qui le dit à Madame de Maintenon, & lui en fit voir les conſéquences. Cette Dame en parla au Roi l'après-dinée du Lundi 26. Août. *Vraiement*, répondit le Roi, *je ſerois bien-aiſe de le voir, & je ſerois fâché de mourir brouillé avec lui.* Sur cela M. le Cardinal de Rohan & le P. Tellier furent appellez. Celui-ci dit au Roi, que s'il voyoit M. le Cardinal de Noailles, on ne manqueroit pas

de dire que Sa Majesté se seroit répentie à la mort, & que ce seroit avoüer son tort; mais que si ce Cardinal vouloit accepter la Constitution, Sa Majesté pourroit le voir. Le Roi repliqua, *Mais je n'ai rien dans le cœur de personnel contre lui; je l'ai toûjours estimé & aimé, que M. le Chancelier lui écrive, & qu'on mette au moins dans la Lettre quelque chose d'obligeant de ma part.* Ces Messieurs se retirérent pour composer une Lettre qui ne fut finie qu'à huit heures du soir : ils la firent signer à M. le Chancelier qui n'avoit point quitté la chambre du Roi, & dépêcherent un Courrier à Paris pour la rendre à M. le Cardinal de Noailles. Cette Lettre portoit, » Que lui Chancelier » avoit été témoin que Madame de Maintenon » avoit rendu compte au Roi de la peine que » son Eminence souffroit de ne pouvoir lui » rendre ses devoirs, & même d'avoir lieu » d'appréhender qu'il ne restât à Sa Majesté » quelque ressentiment contr'elle. : Que le » Roi lui avoit commandé sur le champ de » lui écrire, qu'il ne restoit dans son cœur » ni dans son esprit rien de personnel contre » elle, Sa Majesté ayant fait un sacrifice sincere à Dieu de tout ce qui pouvoit intéresser son autorité dans la resistance que son » Eminence avoit apportée à l'exécution de » ses ordres, pour la reception & la publication de la Constitution, depuis même » qu'elle avoit été acceptée par plus de 115. » Evêques de France : que Sa Majesté le recevroit avec plaisir, & qu'elle auroit même » une consolation particuliere de mourir entre les bras de son Archevêque; mais que » la condition qu'elle lui imposoit, étoit de » lui » sincérement son acceptation suivant le » projet qu'on lui avoit proposé au mois de

» Mai dernier, & de donner ſon Inſtruction
» Paſtorale ſéparée de l'acceptation : que ſi
» ſon Eminence étoit prête à ſouſcrire a ces
» articles, elle pouvoit venir ſur le champ ;
» qu'elle ſeroit reçûë à bras ouverts, & que
» rien ne pouvoit faire un plaiſir plus ſenſi-
» ble au Roi, mais que tant qu'elle demeu-
» reroit dans le ſentiment de ſe ſéparer du
» Corps des Paſteurs, ne voulant déférer ni
» à l'autorité du Saint Siége, ni à l'exemple
» de preſque tous les Evêques du Royaume,
» ni a l'autorité du Roi, que Sa Majeſté n'em-
» ployoit en cette occaſion que pour appuyer
» la déciſion de l'Egliſe, Sa Majeſté ne croyoit
» pas devoir conſentir que ſon Eminence vint
» la trouver : qu'il ſembleroit par cette der-
» niere action, que Sa Majeſté autoriſeroit
» la conduite qu'avoit tenuë ſon Eminence ;
» que la Religion s'y trouvant intéreſſée, le
» motif qui arrêtoit Sa Majeſté paroiſſoit in-
» ſurmontable, & que l'on ne pouvoit même
» lui propoſer de ſe relâcher de cette ferme-
» té, fondée ſur un principe de zèle pour
» la Religion & pour la bonne cauſe. » La Lettre finiſſoit par une exhortation preſſan-te à M. le Cardinal de Noailles, de ſe con-former à ce qu'on lui propoſoit.

La réponſe que M. le Cardinal de Noailles fit à cette Lettre fut tendre & ferme.

» Dieu ſeul connoît, y diſoit-il, juſqu'où
» va ma douleur de ne pouvoir rendre mes der-
» niers devoirs au Roi. Je n'ai pû refuſer à
» mon attachement inviolable & tendre pour
» Sa Majeſté d'en demander la permiſſion ;
» mais je regarde votre Lettre, Monſieur,
» moins comme une permiſſion que comme
» une défenſe. La triſte conjoncture où je
» me trouve, ne change rien à l'affaire qui

» m'a attiré la disgrace du Roi, & ne me » permet pas de faire présentement ce que j'ai » crû ne pouvoir faire en conscience, lorsque » Sa Majesté étoit en pleine santé. Ce seroit » une grande joie pour moi de donner au Roy » quelque consolation, & de lui faire connoî- » tre le fond de mon cœur, qui est pénétré » de la plus vive reconnoissance, & prêt à » tout sacrifier, à la reserve de ma conscien- » ce. Je conserverai jusqu'au dernier soupir de » ma vie tous les sentimens que je dois au » Roi, qui ne cédent qu'à ceux que je dois » à Dieu. Il ajoûtoit, qu'il avoit mis en priere, » aussi-tôt qu'il en avoit eu la liberté, tout » Paris pour la conservation, & la sanctifica- » tion du Roy : qu'en son particulier il fai- » soit son devoir avec tout le zèle possible ; » & que le Courier l'avoit trouvé aux piez du » saint Sacrement, &c.

Cette Lettre, lorsqu'elle fut venuë à la connoissance du Public, n'augmenta pas peu les murmures. M. le Cardinal de Noailles fut contraint de la montrer à quelques personnes pour arrêter l'abus qu'en faisoient ses Adversaires, en répandant le bruit qu'il avoit sechement refusé au Roi la consolation de le voir avant sa mort. Ces discours furent portez jusque dans l'assemblée du Clergé qui se tenoit alors ; & au récit qui en fut fait par l'Abbé de Broglie, un Evêque (*a*) s'écria : *Puisque ce Cardinal n'a pas voulu voir le Roi avant sa mort, nous devrions tous former aujourd'hui la résolution de ne le voir jamais.* Mais lorsque le fait fut éclairci, toute la haine de ce prétendu refus retomba sur ceux qui reduisoient l'Archevêque de Paris à la douloureuse situation de ne pouvoir voir dans les derniers momens son Roi, & la

(*a*) M. Madot Evêque de Chalon. sur Saone.

premiere brebis de ſon troupeau, qu'en ſe deshonorant & en trahiſſant ſa conſcience.

Cela regardoit principalement le P. Tellier, qui depuis la maladie du Roi, s'étoit tellement emparé de ſon eſprit pour tout ce qui avoit rapport à la conſcience, que perſonne n'oſoit le contredire. Cependant il ne pût obtenir du Roi qu'il donnât aucuns ordres au ſujet de la Conſtitution. Il lui préſenta juſqu'à quatre fois le 22. Août un papier à ſigner, pour obliger M. le Duc d'Orleans à ſuivre à Rome & en France ce que Sa Majeſté avoit commencé; & elle le refuſa. Mais il ſe fit le lendemain déſigner Confeſſeur du jeune Roi par le même Codicile où M. Fleuri ancien Evêque de Frejus fut nommé ſon Précepteur. Trois jours après ce Pere retourna encore à la charge; & lorſqu'il recommandoit au Roi la Conſtitution, & qu'il le prioit en préſence des Cardinaux de Rohan & de Biſſi, de donner ſur cela des ordres qui aſſûraſſent l'exécution de ſes intentions à cet égard, le Roi leur dit, qu'*ils ſçavoient bien que jamais il n'avoit entendu cette affaire, qu'il s'étoit conduit par leur avis, qu'il s'en remettoit à leur conſcience, & qu'ils en répondroient devant Dieu.* Tous trois lui répondirent avec une confiance & une hardieſſe qui fit fremir quelques-uns de ceux qui étoient préſens, & qui n'étoient pas autrement convaincus de la juſtice de leur cauſe: Qu'*ils ſe rendoient volontiers les cautions de Sa Majeſté: qu'elle ne devoit avoir aucune peine d'avoir ſuivi le Pape & les Evêques; & que pour eux, ils n'avoient eu égard qu'à la gloire de Dieu, au ſervice de l'Egliſe, & à l'aquit de leur conſcience.* Le Roi leur dit encore dans un autre occaſion: *Je ſuis de la meilleure foi du monde; ſi vous m'avez trompé, vous êtes bien coupables, car je ne cherche que le bien de l'Egliſe.*

Il conserva jusqu'à l'extrémité une présence d'esprit admirable. La fermeté avec laquelle il soûtint pendant plusieurs jours la vûë de la mort, toutes ses paroles, tous ses sentimens furent dignes d'un grand Roi, & feront toûjours regretter qu'un Prince si religieux n'ait pas eû sur les affaires Ecclesiastiques des Conseilliers aussi désinteressez, que ses intentions étoient droites. *hist. du Liv. des R.* 1. *Part. p.* 385. *& suiv.*

Pag. 127. Vers 14. *Qui l'Esprit Saint, &c.*] Le Cordon bleu que portent les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, institué par Henry III. qui en solemnisa la Fête le premier Janvier 1559. dans l'Eglise des Augustins de Paris. *Mezeray, Vie de Hen. III.*

Ibid. V. 16. *Le fier Bâton semé de fleurs de Lys.*] Le Bâton de Maréchal de France.

Pag. 129. Vers 15. *Quatre d'abord jettant le premier dard.*] Ce sont les quatre Evêques de Montpelier, de Senez, de Mirepoix & de Boulogne, qui ont appellé au futur Concile par acte passé le premier Mars 1717. auquel la Faculté de Théologie de Paris a adhéré le 5. du même mois.

Pag. 130. Vers 19. *J'en tirai donc Missive Pastorale.*] Ce sont les Lettres *Pastoralis officii* adressées par Clément XI. à tous les Fideles, par lesquelles il déclare qu'il tient les *Opposans* séparez de lui, ainsi que de sa charité & de celle de la sainte Eglise Romaine; & que par conséquent ils n'auront plus ni avec lui, ni avec la sainte Eglise Romaine, de Communion Ecclesiastique. La date de ces Lettres est du 7. Août 1718. Elles ont été publiées & affichées à Rome le 8. Septembre suivant. Le Parlement de Paris & plusieurs autres Parlemens de France à son exemple, ont appellé comme d'abus de ces Lettres. L'arrêt de ce-

lui de Paris eſt du 3. Octobre 1718. rendu par la Chambre des Vacations, confirmé par un ſecond Arrêt du 10. Janvier 1719. Les IV. Evêques, M. le Cardinal de Noailles & tous ceux qui ont appellé de la Conſtitution, ont auſſi appellé des Lettres *Paſtoralis officii*.

Pag. 131. V. 20. *Le Cardinal rompit enfin ſilence.*] M. le Cardinal de Noailles a publié ſon appel de la Conſtitution le 24 Septembre 1718. & celui des Lettres *Paſtoralis officii* le 3. Octobre ſuivant. Son appel de la Conſtitution avoit paru imprimé dès la fin de Novembre 1717. ſans qu'on ſçût par quelle voie. Les Exemplaires en furent par cette raiſon ſupprimez par Arrêt du Parlement, du conſentement & même à la requiſition de cette Eminence. *Anecd. 2. part. pag. 316. & ſuiv.*

L'appel de ces Lettres des IV. Evêques, eſt du mois d'Avril 1719.

Ibid. Vers 28. *Le Prélat borgne, &c.*] M. Iſoré d'Hervault Archevêque de Tours, mort le 9. Juillet 1716.

Pag. 132. Vers 29. *Siége vacant, même on voit des Chapitres.*] Le Chapitre Métropolitain de Tours a fait ſon appel pendant la vacance du Siége, tant de la Conſtitution, que des Lettres *Paſtoralis officii* le 3. Septembre 1718.

Pag. 133. Vers 1. *Et plus encor de malotrus Bourgeois.*] Le Diable a ici en vûe l'acte d'appel de deux Laïques, le pere & le fils de Chauny Diocèſe de Noyon, tant de la Conſtitution, que du Mandement de ſéparation de leur Evêque. Ils s'appelloient tous deux Simon de Hagues. Leur acte eſt du 14. Février 1719. Il a été imprimé avec une Lettre de la femme du fils, par laquelle elle aſſûre que c'eſt lui rendre juſtice que de croire qu'elle prend part à l'appel de ſon beau-pere, & de ſon mari, parce que la Con-

ſtitution eſt un nouvel Evangile auquel elle ne peut ſe ſoûmettre.

Ibid. Vers 15. *Un grand Docteur travaille à la troiſiéme.*] On attribuë cette réponſe à M. Petitpied, Docteur de Sorbonne.

Pag. 134. Vers 9. *Quant à préſent n'étant maître de rien.*] Toute l'Europe ſçait le changement arrivé, par rapport au Pere le Tellier, après la mort de Louis XIV. Le Prince Regent lui ordonna de ſe retirer à Amiens.

P. 135. Vers 6... *Faire viſer ſon abſoûte à Pontoiſe.*] Le Cardinal de Noailles ayant interdit la Confeſſion & la Prédication aux Jeſuites, les Confeſſeurs ſe retirerent à Pontoiſe, petite ville à ſept lieuës de Paris, diocèſe de Rouen: leurs Pénitens alloient pendant cet interdit à confeſſe à des Capucins qu'ils leur indiquoient. Le Confeſſeur Capucin donnoit l'abſolution, que ces Pénitens, ou plûtôt Pénitentes, alloient faire ratifier à Pontoiſe par le véritable Confeſſeur Jeſuite.

Fin.